
PARLEMENT WALLON

SESSION 2001-2002

SÉANCE DU MERCREDI 16 JANVIER 2002

COMPTE RENDU

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	5
<i>Absences motivées</i>	5
<i>Ordre du jour</i>	
<i>Approbation</i>	5
<i>Communications</i>	5
<i>Document</i>	
<i>Dépôt</i>	7
<i>Questions d'actualité</i>	7
<i>Question de M. Jamar à Mme Arena, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur «le nombre de dossiers de maisons de l'emploi reçus à ce jour».</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Jamar, Mme Arena, Ministre de l'Emploi et de la Formation	7

<i>Question de M. Walry à M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur «la position que la Région wallonne entend adopter au sujet de la non-inclusion de critères éthiques dans la proposition de directive de la Commission européenne relative aux marchés publics»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Walry, M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon, M. Antoine	9
<i>Question de M. Dardenne à M. Foret, Ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement et à M. Happart, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur «l'extension du C.E.T. de Tenneville»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Foret, Ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement, M. le Président, M. Happart, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, M. Dardenne	11
<i>Question de M. Dardenne à M. Daras, Ministre des Transports, de la Mobilité et de l'Energie, sur «la libéralisation du marché de l'électricité»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Dardenne, M. Daras, Ministre des Transports, de la Mobilité et de l'Energie, M. Antoine	12
<i>Question de Mme Defraigne à M. Kubla, Ministre de l'Economie, des P.M.E., de la Recherche et des Technologies nouvelles, sur «l'éventualité du déménagement de l'AWEx de Bruxelles vers la Wallonie»</i>	
Orateurs: M. le Président, Mme Defraigne, M. Bayenet, M. Antoine, M. Kubla, Ministre de l'Economie, des P.M.E., de la Recherche et des Technologies nouvelles	13
<i>Question de M. Bayenet à M. Kubla, Ministre de l'Economie, des P.M.E., de la Recherche et des Technologies nouvelles et à M. Daerden, Ministre du Budget, du Logement, de l'Équipement et des Travaux publics, sur «la réfection de la colonne Victor Hugo érigée à Plancenoit»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Bayenet, M. Kubla, Ministre de l'Economie, des P.M.E., de la Recherche et des Technologies nouvelles	14
<i>Question de M. Meureau à M. Foret, Ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement, sur «la politique des déchets et le passage à l'euro»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Meureau, M. Antoine, M. Foret, Ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement	16
<i>Question de M. De Saint Moulin à M. Michel, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique, sur «la taxation communale des journaux «toutes boîtes»»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. De Saint Moulin, M. Walry, M. Michel, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique	18
<i>Question de M. Bayenet à M. Daras, Ministre des Transports, de la Mobilité et de l'Energie, sur «le transport scolaire des primo arrivants»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Bayenet, M. Bouchat, M. Antoine, M. Daras, Ministre des Transports, de la Mobilité et de l'Energie	19
<i>Question de M. Antoine à M. Daras, Ministre des Transports, de la Mobilité et de l'Energie, sur «la création d'un bus express Wavre-Bruxelles»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Antoine, M. Daras, Ministre des Transports, de la Mobilité et de l'Energie	21

<i>Question de M. Josse à M. Foret, Ministre de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement, sur «l'émission «Au nom de la loi» traitant de la gestion de l'environnement en Wallonie»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Josse, M. Foret, Ministre de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement	23
<i>Question de M. Guilbert à M. Michel, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique, sur «la gestion d'une asbl dépendant de la Province du Hainaut»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Guilbert, M. Michel, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique	25
<i>Question de M. Antoine à M. Kubla, Ministre de l'Economie, des P.M.E., de la Recherche et des Technologies nouvelles, sur «la participation de la Région wallonne dans la D.A.T.+»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Antoine, M. Kubla, Ministre de l'Economie, des P.M.E., de la Recherche et des Technologies nouvelles	26
<i>Questions orales</i>	29
<i>Question orale de M. Jamar à M. Happart, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur «l'état d'avancement de la régionalisation de l'agriculture»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Wesphael, M. Jamar, M. Antoine, Mme Defraigne, M. Happart, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité	29
<i>Question orale de M. Wesphael à M. Daerden, Ministre du Budget, du Logement, de l'Équipement et des Travaux publics et à M. Michel, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique, sur «la sécurité routière»</i>	
<i>Question orale de M. Antoine à M. Daerden, Ministre du Budget, du Logement, de l'Équipement et des Travaux publics, sur «la problématique de la sécurité routière et de l'installation de radars automatiques»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Wesphael, M. Antoine, M. Bayenet, M. Walry, M. Daerden, Ministre du Budget, du Logement, de l'Équipement et des Travaux publics, M. Bouchat	32
<i>Question orale de M. Walry à M. Daerden, Ministre du Budget, du Logement, de l'Équipement et des Travaux publics, sur «l'équipement d'écoles en ordinateurs supplémentaires»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Walry, M. Desgain, M. Daerden, Ministre du Budget, du Logement, de l'Équipement et des Travaux publics	42
<i>Question orale de M. Bouchat à M. Daerden, Ministre du Budget, du Logement, de l'Équipement et des Travaux publics, sur «la taxation en Région wallonne des débits de boissons fermentées»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Bouchat, M. Walry, M. Antoine, M. Daerden, Ministre du Budget, du Logement, de l'Équipement et des Travaux publics	43
<i>Question orale de M. Wesphael à M. Daerden, Ministre du Budget, du Logement, de l'Équipement et des Travaux publics, sur «la disponibilité de logements sociaux en région liégeoise»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Wesphael, M. Daerden, Ministre du Budget, du Logement, de l'Équipement et des Travaux publics	45

<i>Question orale de M. Fontaine à M. Daerden, Ministre du Budget, du Logement, de l'Équipement et des Travaux publics, sur «le coût du service d'épandage de sel sur nos routes et la gestion de la pénurie des moyens y consacrés»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Fontaine, M. Daerden, Ministre du Budget, du Logement, de l'Équipement et des Travaux publics	48
<i>Question orale de Mme Cornet à M. Foret, Ministre de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement, sur «le calendrier de la procédure de consultation du public concerné par la création de l'autoroute E420»</i>	
Orateurs: M. le Président, Mme Cornet, M. Foret, Ministre de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement	49
<i>Question orale de M. Wesphael à M. Foret, Ministre de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement, sur «les mouvements transfrontaliers de déchets»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Wesphael, M. Foret, Ministre de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement	52
<i>Question orale de Mme Vlamincq à M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur «l'état d'avancement des travaux du groupe intercabineaux sur l'habitat permanent et l'évaluation 2001 de «l'action-pilote intégrée campings» (APIC) en Ourthe-Amblève»</i>	
Orateurs: M. le Président, Mme Vlamincq, M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon	54
<i>Question orale de M. André Namotte à M. Kubla, Ministre de l'Économie, des P.M.E., de la Recherche et des Technologies nouvelles, sur «les récentes déclarations du ministre sur la réorganisation de l'office de promotion du tourisme et sur le transfert des agents de l'O.P.T. vers le C.G.T.»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. André Namotte, M. Kubla, Ministre de l'Économie, des P.M.E., de la Recherche et des Technologies nouvelles	57
<i>Question orale de M. de Lamotte à M. Kubla, Ministre de l'Économie, des P.M.E., de la Recherche et des Technologies nouvelles, sur «la vente de C.M.I. et la désignation probable de M. Serin comme administrateur wallon au sein du consortium «Arcelor»»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. de Lamotte, M. Kubla, Ministre de l'Économie, des P.M.E., de la Recherche et des Technologies nouvelles	59
<i>Question orale de M. André Namotte à M. Michel, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique, sur «le plan triennal 2001-2003 de la commune de Bassenge»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. André Namotte, M. Michel, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique	63
<i>Liste des abréviations courantes</i>	65

Présidence de M. Robert COLLIGNON, président.

La séance est ouverte à 14 heures 33 minutes.

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Président. – La séance est ouverte.

ABSENCES MOTIVÉES

M. le Président. – Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance: MM. Javaux, Furlan, Bodson et Etienne, retenus par d'autres devoirs.

ORDRE DU JOUR

Approbation

M. le Président. – Mesdames, Messieurs, conformément à l'article 29 du Règlement d'ordre intérieur, la Conférence des présidents a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la présente séance.

Ce document vous a été adressé.

M. Dupont m'a demandé de reporter à la prochaine séance sa question orale à M. le Ministre Daerden, sur «l'attribution de points en vue de l'obtention d'un logement social».

Il a été fait droit à sa demande.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur l'ordre du jour ainsi modifié ?

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour ainsi modifié est adopté.

COMMUNICATIONS

M. le Président. – M. le Ministre Daerden m'a transmis les vingt-six arrêtés ministériels de réallocation budgétaire suivants :

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 01 de la division organique 02 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2001 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 04 de la division organique 50 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2001 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 04 de la division organique 50 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2001 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 01 de la division organique 02 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2001 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 02 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2001 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 02 de la division organique 16 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2001 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 02 de la division organique 16 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2001 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 04 de la division organique 02 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2001 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 04 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2001 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 03 de la division organique 09 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2001 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 03 de la division organique 50 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2001 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base des programmes 02, 03 et 10 de la division organique 13 et du programme 01 de la division organique 19 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2001 ;

- l’arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 08 de la division organique 11 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l’année budgétaire 2001 ;
 - l’arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base des programmes 06, 13 et 16 des divisions organiques 02 et 11 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l’année budgétaire 2001 ;
 - l’arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 03 de la division organique 13 et des programmes 01 et 03 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l’année budgétaire 2001 ;
 - l’arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 05 de la division organique 02 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l’année budgétaire 2001 ;
 - l’arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 02 de la division organique 19 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l’année budgétaire 2001 ;
 - l’arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01 et 02 des divisions organiques 18 et 30 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l’année budgétaire 2001 ;
 - l’arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 02 et 03 de la division organique 12 et le programme 02 de la division organique 30 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l’année budgétaire 2001 ;
 - l’arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01 et 06 de la division organique 11 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l’année budgétaire 2001 ;
 - l’arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 02 et 05 des divisions organiques 02 et 16 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l’année budgétaire 2001 ;
 - l’arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 02 et 06 des divisions organiques 11 et 16 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l’année budgétaire 2001 ;
 - l’arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01 et 02 des divisions organiques 16 et 17 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l’année budgétaire 2001 ;
 - l’arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 02 et 03 des divisions organiques 10 et 16 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l’année budgétaire 2001 ;
 - l’arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 06 et 08 des divisions organiques 17 et 30 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l’année budgétaire 2001 ;
 - l’arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01 et 02 des divisions organiques 11 et 30 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l’année budgétaire 2001.
- Ces documents seront transmis aux membres de la Commission du Budget des Affaires générales, des Relations extérieures et des Fonds européens.
- La Cour d’arbitrage m’a fait parvenir les treize notifications d’arrêt suivantes :
- la notification de l’arrêt n° 159 des rôles 1981, 2002 et 2139 relatif :
 - aux recours en annulation des articles 8, 10 à 13 de la loi du 24 décembre 1999 portant des dispositions sociales et diverses (concernant diverses contributions financières à charge des entreprises pharmaceutiques), introduits par l’asbl Agim et autres ;
 - au recours en annulation de l’article 55 de la loi du 2 janvier 2001 portant des dispositions sociales, budgétaires et diverses (relatif aux cotisations sur le chiffre d’affaires de certains produits pharmaceutiques), introduit par la société de droits néerlandais Merck Scharp & Dohme BV ;
 - la notification de l’arrêt n° 160 du rôle 2003 concernant la question préjudicielle relative aux articles 61 et suivants du Code d’instruction criminelle, posée par la Cour d’appel de Liège ;
 - la notification de l’arrêt n° 161 du rôle 2012 relatif à la question préjudicielle concernant l’article 3, 2°, de la loi du 13 avril 1995 relative au contrat d’agence commerciale, posée par le Tribunal de commerce de Bruxelles ;
 - la notification de l’arrêt n° 162 du rôle 2032 concernant la question préjudicielle relative à l’article 222 de la loi générale sur les douanes et accises, coordonnée par arrêté royal du 18 juillet 1977, posée par le Tribunal correctionnel de Liège ;
 - la notification de l’arrêt n° 1 du rôle 2026 concernant la question préjudicielle relative à l’article 7, § 1^{er} bis, de la loi du 15 juin 1935 concernant l’emploi des langues en matière judiciaire, posée par le juge de paix du deuxième canton de Courtrai ;
 - la notification de l’arrêt n° 2 du rôle 2070 concernant la question préjudicielle relative à l’article 96 de la loi du 14 juillet 1991 sur les pratiques du commerce et sur l’information et la protection du consommateur, posée par le Tribunal de commerce de Bruges ;

- la notification de l'arrêt n° 3 du rôle 2073 relatif aux questions préjudicielles concernant les articles 531, 610 et 1088 du Code judiciaire et l'article 14, alinéa 1^{er}, des lois coordonnées sur le Conseil d'État, posées par le Conseil d'État ;
- la notification de l'arrêt n° 4 du rôle 2080 concernant la question préjudicielle relative aux articles 8, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, *in fine*, et 37, § 1^{er}, 2°, de la loi du 4 novembre 1969 sur le bail à ferme, telle qu'elle a été modifiée par la loi du 7 novembre 1988, posée par le juge de paix du canton de Fexhe-Slins ;
- la notification de l'arrêt n° 5 du rôle 2082 relatif à la question préjudicielle concernant l'article 135, § 2, du Code d'instruction criminelle, tel qu'il a été modifié par l'article 30 de la loi du 12 mars 1998, posée par la Cour d'appel de Gand ;
- la notification de l'arrêt n° 6 du rôle 2090 concernant la question préjudicielle relative à l'article 10 de la loi du 1^{er} mai 1849 sur les tribunaux de police simple et correctionnelle, posée par la Cour d'appel de Mons ;
- la notification de l'arrêt n° 7 du rôle 2101 concernant la question préjudicielle relative à l'article 8 de la loi du 24 mars 1987 relative à la santé des animaux, posée par le Tribunal de première instance de Bruges ;
- la notification de l'arrêt n° 9 du rôle 2108 concernant les questions préjudicielles relatives à l'article 203, § 1^{er}, du Code d'instruction criminelle, posées par la Cour d'appel de Mons ;
- la notification de l'arrêt n° 10 du rôle 2123 concernant les questions préjudicielles relatives à l'article 13, § 5, de la loi du 10 avril 1971 sur les accidents du travail, modifié par la loi du 29 avril 1996, posées par le Tribunal du travail de Liège.

Tous les documents cités sont à la disposition des parlementaires qui émettraient le souhait d'en prendre connaissance.

DOCUMENT

Dépôt

M. le Président. – J'ai été saisi du dépôt du projet de décret relatif aux aides visant à favoriser l'engagement de demandeurs d'emploi inoccupés par les pouvoirs locaux, régionaux et communautaires, par certains employeurs du secteur non marchand de l'enseignement et du secteur marchand (Doc. 289 (2001-2002) - N° 1).

Il a été imprimé et distribué.

Il sera envoyé à la Commission du Développement technologique, de la Recherche, de l'Emploi et de la Formation.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

M. le Président. – Conformément à l'article 72 du Règlement d'ordre intérieur, les questions d'actualité ont lieu en ce début de séance.

QUESTION DE M. JAMAR À Mme ARENA, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR «LE NOMBRE DE DOSSIERS DE MAISONS DE L'EMPLOI REÇUS À CE JOUR»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Jamar à Mme Arena, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur «le nombre de dossiers de maisons de l'emploi reçus à ce jour».

La parole est à M. Jamar pour poser sa question.

M. Jamar (P.R.L.-F.D.F.-M.C.C.). – C'est l'heure d'ouvrir le bal. Je me permets de vous adresser à toutes et à tous mes meilleurs vœux.

Madame la Ministre, je m'étais permis de vous interpeller, fin novembre dernier, à propos de la création des maisons de l'emploi et, dans le cadre de ce dispositif, vous aviez évoqué un certain planning suivant lequel, dans un premier temps, une quarantaine de dossiers prioritaires seraient attendus pour le 15 décembre, à savoir les dossiers émanant de communes disposant déjà, soit d'une expérience pilote, soit d'un bureau de placement, soit d'un autre type de fonctionnement prioritaire. D'autres communes, à ma connaissance, ont déjà pris certaines initiatives. J'avais émis certaines craintes ou un certain scepticisme à propos de deux points très précis, à savoir le coût mis à charge des communes, d'une part, et le problème de l'intercommunalité, d'autre part.

Ma question, aujourd'hui, est simple. Elle me paraît d'actualité parce que beaucoup de bourgmestres sont toujours en train d'instruire leur dossier et essaient de se situer dans le temps à propos de l'instruction desdits dossiers. La question est la suivante: combien de dossiers sont-ils rentrés en votre administration ou en votre cabinet? Par ailleurs, ces dossiers font-ils déjà état d'une intercommunalité déjà bien affirmée? Parce que la difficulté que rencontrent beaucoup de communes, c'est de savoir dans quel cadre elles doivent s'inscrire à propos de cette intercommunalité. Personnellement, je n'ai pas eu une seule commune, malgré de multiples démarches, qui ait bien voulu, à ce stade-ci, s'inscrire dans cette intercommunalité. Donc, je crois qu'il serait judicieux, pour l'ensemble des

bourgmestres de Wallonie, de peut-être recevoir une petite note en leur disant où on en est. Je crois qu'il serait judicieux de leur dire que le coût n'est pas maintenu ou qu'il ne sera pas envisagé dans un transfert à charge des communes. Il serait par ailleurs aussi judicieux de dire aux différents bourgmestres ou échevins de l'Emploi que ces coûts, non seulement n'existeront pas, mais que le subventionnement de 1,5 million de BEF anciens, je vais m'exprimer ainsi, demeurera et sera récurrent pour les frais de fonctionnement.

Voilà en gros ma question d'actualité. J'aurais tout simplement voulu connaître le nombre de dossiers rentrés, voir où on en est dans cette politique très importante que vous avez mise sur pied, celle des maisons de l'emploi.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Arena.

Mme Arena, Ministre de l'Emploi et de la Formation. – Mesdames et Messieurs, en ce qui concerne la question sur les maisons de l'emploi, nous avons, par rapport au nombre de projets qui ont été introduits à ce jour, 36 dossiers qui ont été réceptionnés par l'Administration. Je pourrais vous donner la liste exhaustive de l'ensemble des communes qui ont déposé les dossiers. Treize d'entre elles proposent une intercommunalité entre une et quatre communes, dix-sept déposent leur projet seules, trois le déposent en laissant cette question en attente, et trois ne répondent pas à la question d'intercommunalité.

À ce stade, ces 36 dossiers concernent 69 communes wallonnes et bientôt plus encore, suite aux projets dans lesquels la question d'intercommunalité n'a pas été traitée au moment du dépôt du dossier.

Quelles sont les formes d'intercommunalité telles qu'elles sont proposées ?

Les formes sont de trois types. Les communes partenaires sont présentes dans le comité d'accompagnement local comme partenaire de base, systématiquement.

L'intercommunalité peut se baser sur la demande d'une antenne dans les communes qui ne sont pas les communes leaders dans le cadre du projet. Il peut s'agir, par exemple, de séances d'information ou de modules de redynamisation en collaboration avec les C.P.A.S. de la commune.

Ou enfin, les C.P.A.S. collaborent entre eux pour mettre sur pied des activités de réinsertion, par exemple par le partage d'ateliers dans les différents domaines.

Donc, l'intercommunalité est bien proposée dans le cadre des projets. Malheureusement, et encore une fois, je pense que la démarche des maisons de l'emploi

est une démarche volontariste. On a laissé le champ libre au niveau local et communal pour envisager les modèles, je dirais, d'intercommunalité les plus appropriés. Donc, il n'y a pas de démarches imposées de notre part mais bien des démarches émergentes de l'ensemble des communes.

Je dirais qu'aujourd'hui, on constate globalement une préparation sérieuse des dossiers que l'Administration a reçus jusqu'à présent. L'Administration a envoyé un accusé de réception et demande parfois des informations complémentaires lorsque des rubriques ne sont pas entièrement complétées.

Elle présente au comité de pilotage, les dossiers complets. Le 9 janvier dernier, le comité de pilotage a commencé l'analyse des projets. Il va se réunir au rythme d'une séance par semaine pour permettre de répondre rapidement aux communes et laisser ensuite les projets se concrétiser.

Pour rappel, le comité de pilotage est composé d'un représentant du Ministre de l'Emploi, de deux représentants de l'administration de la D.G.E. (celle-ci assure le secrétariat du comité) d'un représentant du Ministre-Président, d'un représentant du Ministre de l'Économie, d'un représentant du Ministre des Affaires sociales, d'un représentant du Ministre du Budget, d'un représentant du Ministre des Affaires intérieures, de deux représentants du FOREm, de deux représentants de l'Union des villes et des communes, dont un pour les C.P.A.S., et un coordinateur de la commission consultative régionale du parcours d'insertion.

C'est pour dire que le comité de pilotage a réuni autour de la table toutes les personnes qui sont susceptibles de bien percevoir les réalités locales et ce qu'elles peuvent représenter au niveau de la constitution des maisons de l'emploi.

À propos de l'intervention financière de la Région wallonne, il ne s'agit pas d'une dotation annuelle de 37.184 euros, c'est-à-dire 1,5 million destiné au frais de fonctionnement, comme le dit M. Jamar. En effet, il faut rappeler, une fois de plus, que la Région wallonne, via le FOREm, va investir, pour les maisons de l'emploi, un montant de départ de 4,9 millions en matériel informatique (câblage, téléphonie, documentation et mobilier) et pour les frais de fonctionnement annuel un montant de 1,55 million pour l'informatique et de 3,6 millions pour les ressources humaines, en sachant qu'il s'agit là d'un effet de décentralisation des actifs du FOREm vers les maisons de l'emploi.

Il faut rappeler aussi que les bâtiments et les frais de fonctionnement liés aux bâtiments, sont pris en charge par les communes. Les frais de fonctionnement liés aux activités: téléphone, timbres et petit matériel, sont répartis entre les partenaires de base au prorata des dépenses de chacun.

Je reviens, ici, encore une fois, sur le fait que nous n'avons pas voulu reporter le coût des maisons de l'emploi sur les communes. D'une part, sur base du principe de financement dont je viens de vous expliquer le mode de fonctionnement et, d'autre part, de par le fait qu'il s'agit d'une démarche tout à fait libre de la part des communes et non pas d'une démarche imposée aux communes. Donc, si une commune, aujourd'hui, ne se sent pas capable financièrement ou d'un point de vue organisationnel de développer une maison de l'emploi, elle peut reporter à un peu plus tard, la création de sa maison de l'emploi. Comme vous le savez, il y a deux vagues d'appels à projets. Il y a eu cette vague d'appels à projets en décembre: la mise en place de ± 32 à 40 maisons de l'emploi en 2002, c'est une évaluation, et une deuxième vague d'appels à projets pour l'installation de maisons de l'emploi en 2003 et 2004 pour arriver à un volume estimé à ± 100 maisons de l'emploi.

Donc, il n'y a pas de démarche obligatoire vis-à-vis des communes, il n'y a pas de transfert de la charge vis-à-vis des communes, que du contraire, il y a un appui logistique et un appui financier pour les communes qui décident de s'installer dans la logique de la maison de l'emploi.

M. le Président. – La parole est à M. Jamar.

M. Jamar (P.R.L.-F.D.F.-M.C.C.). – Je remercie Mme la Ministre pour sa réponse qui me paraît complète.

QUESTION
DE M. WALRY À M. VAN CAUWENBERGHE,
MINISTRE-PRÉSIDENT
DU GOUVERNEMENT WALLON,
SUR
«LA POSITION QUE LA RÉGION WALLONNE
ENTEND ADOPTER
AU SUJET DE LA NON-INCLUSION
DE CRITÈRES ÉTHIQUES
DANS LA PROPOSITION DE DIRECTIVE
DE LA COMMISSION EUROPÉENNE
RELATIVE AUX MARCHÉS PUBLICS»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Walry à M. Van Cauwenberghé, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur «la position que la Région wallonne entend adopter au sujet de la non-inclusion de critères éthiques dans la proposition de directive de la Commission européenne relative aux marchés publics».

La parole est à M. Walry pour poser sa question.

M. Walry (P.S.). – Monsieur le Ministre, les magasins du monde Oxfam se sont inquiétés parce qu'ils ont appris qu'une directive européenne était particulièrement menaçante en ce qui concerne l'évolution de l'éthique dans le cadre des marchés publics.

En effet, le Parlement européen discute, en ce moment, d'un décret qui ne tiendrait pas compte de critères sociaux et environnementaux dans le cadre des marchés publics. Il y aurait d'ailleurs un amendement qui serait déposé au Parlement, par des commissaires, qui, eux, ne feraient que départager deux entreprises qui, par exemple, auraient remis le prix le plus bas ou qui auraient présenté les critères purement économiques les plus avantageux.

Or, manifestement, la Région wallonne avait inscrit un label plus éthique ainsi, d'ailleurs, que le Parlement national. Cela semble donc un recul en ce qui concerne le peu d'humanité qui existe précisément aujourd'hui dans le cadre des marchés publics. Notre intérêt à nous, nous semble-t-il, est de privilégier, bien entendu, les pays mais aussi les entreprises qui respectent par exemple, les droits de l'Homme. Le contraire serait un recul parce que pas mal d'entreprises, aujourd'hui, font de la publicité pour mettre en exergue, précisément, le fait qu'elles sont tout à fait correctes, représentatives de la démocratie. D'ailleurs, elles se lancent dans des campagnes publicitaires de plus en plus nombreuses pour l'attester et pour l'affirmer.

Donc, je pense qu'il faut, manifestement être prudent, relayer les appréhensions d'Oxfam, notamment, mais aussi de tous les progressistes et de tous les démocrates qui veulent précisément que l'on respecte davantage les droits de l'Homme en apportant une garantie en ce qui concerne le choix des sociétés.

Ma question est toute simple, Monsieur le Ministre-Président: entendez-vous intervenir auprès de nos collègues européens pour que l'on dépose des amendements allant dans le sens d'une plus grande humanité et d'un plus grand humanisme ?

Il est temps parce que le débat est déjà ouvert. Je crois d'ailleurs qu'en commission, on va déjà en parler aujourd'hui au sein du Parlement et que le Conseil des Ministres européen devra en débattre dans le courant du mois de mars prochain.

Donc, voilà, ce que nous attendons, c'est une position très claire de la part de la Région wallonne et une intervention quand même musclée en faveur d'un peu plus d'humanisme et en faveur des droits de l'Homme.

M. le Président. – La parole est à Van Cauwenberghé, Ministre-Président du Gouvernement wallon.

M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Monsieur le Président, mes chers Collègues, M. Walry met le doigt sur un problème extrêmement important dont on va débattre demain, il est vrai, au Parlement européen en séance plénière. La première évolution du débat n'est certes pas rassurante. Si on veut refaire l'historique du problème, de quoi s'agit-il? Il s'agit des procédures de passation des marchés publics de fournitures, de services et de travaux.

En 1996, la Commission a produit un livre vert sur la question, intitulé: «Les marchés publics de l'Union européenne, piste de réflexion pour l'avenir».

La démarche de base était intéressante dans la mesure où il s'agissait de simplifier le cadre juridique des marchés publics européens. En effet, trois directives européennes régissent l'encadrement des marchés publics des travaux, des fournitures et des services: une directive de 1992 sur la coordination de la passation des marchés publics de services, et deux directives de 1993 sur les marchés publics de fournitures et sur les marchés des travaux publics. Donc, l'idée de simplifier et de rassembler tout cela dans une seule directive, de moderniser la matière, partait sans doute d'une motivation positive à laquelle on peut adhérer.

La difficulté provient de l'article 53 du texte que vient de déposer la Commission devant le Parlement européen. Nous sommes dans un domaine de codécision, Parlement-Conseil. Nous sommes dans le domaine du marché intérieur et en vertu de l'article 251 du Traité, nous sommes dans un processus de codécision. La Commission fait une proposition, cela va au Parlement, puis cela va au Conseil et quand c'est adopté par les deux, cela devient directive.

On est dans la première phase de la discussion. La Commission a fait une proposition de texte qui paraît inacceptable pour beaucoup. Et c'est l'article 53 du texte de la Commission qui, finalement, pose problème et est en discussion. Cet article ne prend en compte, pour l'attribution de tous les types de marchés publics, que les critères strictement économiques: prix, qualité, valeur technique, coût d'utilisation, rentabilité. Aucun critère de type ethnique, social ou environnemental n'est retenu, n'est intégré dans l'analyse.

Dès lors, on mesure tout de suite les conséquences néfastes que cette perspective peut avoir. En effet, cela veut dire que pour une activité économique qui aurait des conséquences négatives sur l'environnement, on ne prendrait pas en compte le critère environnemental dans l'attribution des marchés, pas plus que l'on ne prendrait en compte les critères sociaux fondamentaux tels que l'interdiction du travail des enfants prévue par la convention internationale de

l'O.I.T. Un pays ou une entreprise qui remettrait une telle offre ne pourrait pas être éliminé puisqu'on s'en tiendrait à des critères strictement économiques.

Quand on sait que dans l'Union européenne, l'ensemble des marchés publics représente 15 % du PIB européen, on se rend compte qu'on est là dans un domaine extrêmement sensible.

Vous me demandez ma position, puis vous me demandez ce que le Gouvernement compte faire. Notre position c'est de dire que c'est inacceptable et que cela va à contresens du Traité d'Amsterdam qui a toujours indiqué que le développement durable c'était bien entendu la promotion économique, le développement social et également le respect de l'environnement. Donc, on va finalement *a contrario* de ces grands objectifs européens.

Ne prendre en compte que des critères de rentabilité ou des critères uniquement économiques, c'est *ipso facto* exclure ce qu'on appelle le commerce équitable de tous ces marchés et cela pourrait avoir, par voie de conséquence, une incidence négative, une pression sur les pays en voie de développement qui placeront, finalement, peu de marchés dans un tel contexte.

Donc, il y a des amendements qui sont déposés devant le Parlement européen. Pas seulement dans le sens que vous indiquez, mais dans le sens d'une modification fondamentale du texte. Un groupe important du Parlement européen – pour ne pas le citer, le P.P.E. – s'oppose à ces amendements. Donc, que tout le monde balaie un peu devant sa porte à cet égard-là. (*Exclamations sur les bancs du P.S.C.*)

M. Walry (P.S.). – Monsieur Antoine, soyez notre relais, pour plus de démocratie au sein du Parlement.

M. Antoine (P.S.C.). – Je n'ai encore rien dit depuis le début de la nouvelle année, dans ce Parlement.

M. Walry (P.S.). – C'est ça qui est inquiétant.

M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Attendons non pas ce qu'ils disent mais attendons ce que va dire le Parlement européen au terme de ce débat-là.

Notre possibilité d'action, Monsieur Walry, se situe moins au Parlement européen où les partis peuvent agir avec leurs relais. M. Antoine peut peut-être en constituer un vis-à-vis du P.P.E. mais là où nous devons être vigilants c'est lorsque ce dossier viendra devant le Conseil marché intérieur où nous n'avons, en tant que Région, que la position d'assesseur.

Donc, les démarches que je compte entreprendre se situeront au niveau du Gouvernement fédéral pour

que, quel que soit le sort qui sera réservé par le Parlement européen aux amendements que je viens de mentionner, la Belgique défende devant le Conseil marché intérieur l'approche que, visiblement, ici, de façon très large, nous souhaitons.

Vous avez donc raison d'attirer notre vigilance sur ce point. On ne peut pas dire que la Commission ait fait preuve de beaucoup de sens progressiste en engageant son projet de directives dans le sens où il a été engagé. On verra si cela peut être corrigé par le débat parlementaire au niveau européen et si cela ne l'était pas à ce niveau-là, c'est au Conseil des Affaires intérieures que notre pays, via le fédéral, devrait pouvoir se manifester.

M. le Président. – La parole est à M. Walry.

M. Walry (P.S.). – Je voudrais remercier le Ministre-Président pour sa vigilance, sa détermination et j'espère, demain, pour son efficacité. Je crois vraiment que tous les démocrates doivent s'unir pour que ce ne soit pas une défaite de plus pour les véritables humanistes que nous sommes tous.

QUESTION
DE M. DARDENNE À M. FORET, MINISTRE
DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE,
DE L'URBANISME
ET DE L'ENVIRONNEMENT
ET À M. HAPPART,
MINISTRE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA RURALITÉ,
SUR
«L'EXTENSION DU C.E.T. DE TENNEVILLE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Dardenne à M. Foret, Ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement, et à M. Happart, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur «l'extension du C.E.T. de Tenneville».

Qui répond ?

M. Foret, Ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement. – Les deux.

M. le Président. – Cela ne va pas. Sincèrement, dans des questions d'actualité, si vous répondez à deux, vous allez dépasser le temps de parole. Vous avez le nombre de minutes pour tous les deux. Vous vous débrouillerez, dorénavant, pour que ce soit un ministre qui réponde pour les deux.

M. Happart, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Président, que la question soit posée en deux fois, alors.

M. le Président. – Dorénavant, je déciderai moi-même qui répond. Si vous êtes d'accord, du moment que vous me donnez du pouvoir, je ne refuse pas. Donc, j'accepte. (*Rires.*)

La parole est à M. Dardenne.

M. Dardenne (P.R.L.-F.D.F.-M.C.C.). – Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, à l'occasion d'une conférence de presse, l'asbl «l'Érablière» a déclaré qu'il y avait sur le site du C.E.T. de Tenneville non seulement deux érablières, une petite et une grande que beaucoup de personnes maintenant connaissent, mais également 35 hectares de landes sèches, que l'on appellerait – j'ai découvert le terme – collunes et une hêtraie particulièrement rare.

Je souhaiterais savoir, et je pose la question à M. le Ministre Happart, si ces informations sont exactes. À supposer qu'elles soient exactes, ces 35 hectares seront-ils repris dans les sites Natura 2000, au même titre, si mes informations sont bonnes, qu'une des deux érablières ?

Dernière question, mais alors je m'adresse à M. le Ministre Foret, à supposer que ces informations soient exactes, et qu'il existe donc, sur le site potentiel de l'extension du C.E.T., non seulement deux érablières mais 35 hectares de landes sèches et une hêtraie tout à fait exceptionnelle, est-il encore possible, dans ces conditions, de prévoir une extension pour ce C.E.T. ?

M. le Président. – Bien. À qui le tour ?

La parole est à M. le Ministre Foret, et ce sera cinq minutes de réponse pour les deux.

M. Foret, Ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement. – Monsieur le Président, chers Collègues, je voudrais simplement rappeler à M. Dardenne que l'arrêt du Conseil d'État ne condamne pas l'extension du C.E.T. de Tenneville mais précise plus exactement les conditions dans lesquelles une extension pourrait éventuellement être acceptée. Donc, dans l'état actuel des choses, et sous réserve de ce que va vous dire José Happart en ce qui concerne l'application de Natura 2000, il est clair que je dois réintroduire une nouvelle demande qui, notamment, respectera la procédure telle qu'elle est suggérée ou suscitée par le Conseil d'État, à savoir de mener une étude d'incidences, et dans cette étude d'incidences, il est évident que les données relatives à Natura 2000, ancienne formule ou formule complétée, devront être intégrées.

Le dossier est toujours d'actualité, mais il est évident qu'il devra être présenté dans une forme modifiée en tenant compte à la fois des dispositions de Natura 2000 et de la manière dont le Conseil d'État nous a dit que le dossier pourrait éventuellement être traité.

M. le Président. – Merci, c'est concis. C'est très bien.

La parole est à M. le Ministre Happart.

M. Happart, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, chers Collègues, pour la question qui me concerne, je serai aussi bref que Michel Foret. En ce qui concerne les callunes, et non pas les collunes, il s'agit d'une fausse bruyère qui a cette particularité d'être très envahissante. Elle redevient donc naturellement le premier colonisateur, le premier envahisseur, lorsqu'il s'agit d'une première mise à blanc. Comme il n'y a pas d'antériorité, vu que la présence de cette herbacée est due à une coupe à blanc, il n'y a donc pas de tradition, et en aucun cas, ce site de 35 ha ne peut donc être retenu dans le cadre des sites Natura 2000.

Pour la hêtraie à luzules, il faut savoir que la luzule est une graminée de faible qualité nutritionnelle qui n'intéresse donc aucune faune. Cette luzule est très abondante un petit peu partout en Ardennes, mais sa présence dans une zone ne justifie pas à elle seule que l'on reprenne cette zone en qualité de site Natura 2000.

Pour ces deux raisons, aucun espace de ce site ne se verra donc automatiquement transformé en zone protégée Natura 2000. Il faudra d'autres arguments bien plus solides pour affecter cette zone dans les sites Natura 2000.

M. le Président. – C'est très bien. Ils sont plus concis quand ils sont deux. Dorénavant... (*Rires*)

La parole est à M. Dardenne.

M. Dardenne (P.R.L.-F.D.F.-M.C.C.). – Je n'ai rien à ajouter, Monsieur le Président.

QUESTION
DE M. DARDENNE À M. DARAS,
MINISTRE DES TRANSPORTS,
DE LA MOBILITÉ ET DE L'ÉNERGIE,
SUR
«LA LIBÉRALISATION DU MARCHÉ
DE L'ÉLECTRICITÉ»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Dardenne à M. Daras, Ministre

des Transports, de la Mobilité et de l'Énergie, sur «la libéralisation du marché de l'électricité».

La parole est à M. Dardenne pour poser sa question.

M. Dardenne (P.R.L.-F.D.F.-M.C.C.). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, la libéralisation du marché de l'électricité et l'introduction dans notre pays de producteurs étrangers tels que l'E.D.F. ou le producteur allemand R.W.E. laissaient espérer à l'avenir une baisse significative des prix de l'électricité.

Le producteur allemand R.W.E. avait déjà conclu, semble-t-il, un certain nombre de marchés avec d'importants consommateurs. Or nous avons appris par la presse, il y a quelques jours, que ce producteur allemand renonçait à pénétrer le marché belge. J'aurais dès lors voulu savoir si vous en connaissiez les raisons et quelles leçons éventuellement vous pensiez pouvoir tirer de cette renonciation.

J'aurais voulu aussi vous interroger sur la mise en place de la CWAPE. Je sais qu'une procédure d'examen a été entamée. Est-elle terminée? Quand pensez-vous pouvoir installer cette CWAPE, qui est un élément important du décret que nous avons voté, il y a quelques mois maintenant?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Daras.

M. Daras, Ministre des Transports, de la Mobilité et de l'Énergie. – Je remercie M. Dardenne pour sa question. En ce qui concerne la société allemande, je peux lui fournir des éléments de réponse très simples. Il y a deux raisons au fait qu'elle ait renoncé, sans doute provisoirement, à investir notre marché: des raisons exogènes et des raisons endogènes.

Les raisons que j'appellerais «exogènes» par rapport à elle, concernent, et on peut le regretter, le constat qu'à l'heure actuelle, le G.R.T. n'est toujours pas constitué. Je ne dirai pas que ce n'est pas de ma faute. C'est de la faute de quelqu'un d'autre mais puisque ce quelqu'un d'autre appartient à la même formation politique que moi, c'est donc toujours délicat. Disons que c'est de la faute du Gouvernement fédéral. Il y a des difficultés pour constituer le G.R.T. et, d'autre part, la CREG n'a toujours pas défini le tarif pour le transport de l'électricité.

Il y a donc là deux éléments qui font que des sociétés étrangères sont encore un peu dans l'expectative. On peut supposer que dès que ces deux problèmes seront réglés, les choses seront modifiées.

Par ailleurs, il y a les raisons endogènes, propres au marché allemand lui-même. En effet, nous avons connu une baisse importante du prix de l'électricité

sur le marché allemand, baisse trop forte pour assurer la rentabilité du secteur et, aujourd'hui, les prix sont en train de remonter. Par conséquent, cette société a sans doute aussi trouvé plus intéressant, d'après les éléments que j'ai, de réinvestir son propre marché avant de venir investir le nôtre.

Vous pouvez considérer que ceci relève en partie de l'impression et d'informations qui ne sont pas officielles mais je pense que ce sont des explications.

Pour le reste, en ce qui concerne le prix de l'électricité pour le particulier – ce n'était votre question, je pense que vous pensiez plutôt aux entreprises – je signale que la baisse de la redevance, d'environ 45 euros a été décidée par le comité de contrôle et elle est appuyée par un souhait très ferme du Gouvernement wallon et du Gouvernement bruxellois d'appliquer cette technique-là, plutôt que la technique des 100 kW/h gratuits comme l'applique le Gouvernement flamand. Il y aura donc pour le consommateur individuel une diminution très sensible de la redevance plus une capacité très claire de gérer sa propre consommation puisqu'il paiera presque uniquement les kW/h consommés, le but étant que la redevance disparaisse totalement à terme.

Enfin, en ce qui concerne l'installation de la CWAPE, j'ai de bonnes nouvelles mais elles ne sont pas définitives, parce que ce n'est pas simple de trouver les personnes compétentes, mais suite aux dernières décisions du Gouvernement, je peux vous dire que les quatre membres de la CWAPE ont été désignés et devraient entrer en fonction pour le 1^{er} mars, mais nous refaisons un tour de table pour la présidence. C'est difficile mais il n'y a pas de problème, je le dis en toute transparence. Nous avons prolongé...

M. Antoine (P.S.C.). – Selon les mêmes règles que pour les quatre autres ?

M. Daras, Ministre des Transports, de la Mobilité et de l'Énergie. – Absolument! Nous avons prolongé l'appel aux candidatures parce qu'à l'heure actuelle, nous avons un problème. Et je constate que ce n'est pas le seul secteur d'ailleurs. C'est vrai que, parfois, certaines personnes très compétentes hésitent à s'engager dans des fonctions publiques ou alors en demandant des salaires que nous serons tous d'accord, ici, de ne pas leur accorder. Il y a eu suffisamment d'éléments à un autre niveau de pouvoir sur le sujet, ces derniers temps, pour dire que nous souhaitons que les rémunérations restent à un niveau décent et donc, ce n'est pas facile.

Quatre membres de la CWAPE sont aujourd'hui désignés. Il reste à régler le problème de la présidence et la CWAPE devrait pouvoir entrer en fonction dans

un mois et demi. C'est l'objectif, en tout cas. Il reste aussi à l'installer physiquement dans des locaux à Namur et je suis d'ailleurs assez content de votre question parce que cela me permet de faire le point très clairement, ici, pour le Parlement.

M. le Président. – La parole est à M. Dardenne.

M. Dardenne (P.R.L.-F.D.F.-M.C.C.). – Je n'ai rien à ajouter, Monsieur le Président.

QUESTION
DE Mme DEFRAIGNE À M. KUBLA,
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES P.M.E.,
DE LA RECHERCHE
ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES,
SUR
«L'ÉVENTUALITÉ DU DÉMÉNAGEMENT
DE L'AWEx DE BRUXELLES
VERS LA WALLONIE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Defraigne à M. Kubla, Ministre de l'Économie, des P.M.E., de la Recherche et des Technologies nouvelles, sur «l'éventualité du déménagement de l'AWEx de Bruxelles vers la Wallonie». Ce n'est pas une mauvaise nouvelle, ça.

La parole est à Mme Defraigne pour poser sa question.

Mme Defraigne (P.R.L.-F.D.F.-M.C.C.). – Monsieur le Ministre, des bruits, des rumeurs ou des informations – comment faut-il les qualifier? – sont persistants pour énoncer le fait que l'AWEx quitterait ses bureaux bruxellois pour déménager en Région wallonne. Qu'en est-il exactement? Si oui, dans quel délai?

Il me paraît, tout naturellement, que Liège, Ville à laquelle je suis particulièrement attachée, a été qualifiée de capitale économique de la Région wallonne et qu'un déménagement de l'AWEx devrait, tout naturellement, être envisagé dans la Cité Ardente. Ceci se ferait, évidemment, et pourrait...

M. Bayenet (P.S.). – À Perwez, l'AWEx.

Mme Defraigne (P.R.L.-F.D.F.-M.C.C.). – Cela mérite un intérêt tout particulier parce qu'on imagine aisément les synergies qu'il peut y avoir avec les autres institutions économiques et, notamment, si l'on tient compte du développement de l'aéroport de Bierset.

Je sais aussi que des propositions vous ont été faites par un comité de quartier – celui de Saint-Laurent – qui vous propose une abbaye – l'abbaye de

Saint-Laurent, Monsieur Antoine – qui est disponible et qui offre 15.000 m² de surface réaffectable dans un délai qui semble raisonnable.

M. Antoine (P.S.C.). – Mais pourquoi pas. Moi, je défends Waterloo. Périphérie de Bruxelles.

Mme Defraigne (P.R.L.-F.D.F.-M.C.C.). – Alors, voilà, Monsieur le Ministre, je vous écouterai avec intérêt.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Kubla.

M. Kubla, Ministre de l'Économie, des P.M.E., de la Recherche et des Technologies nouvelles. – Monsieur le Président, chers Collègues, Mme Defraigne me demande comment je devrais qualifier ces différents échos qu'elle a entendus. Je dirais que c'est de l'intoxication parce que, selon moi, il n'y a rien qui, aujourd'hui, ne soit même ébauché dans le sens évoqué.

En fait, le décret de 1998, qui a fondé l'AWEX, prévoit explicitement, dans son article 11, que son directeur général est également le directeur général des Relations extérieures ou internationales de la Wallonie et comme, en plus, à l'heure actuelle, ce haut fonctionnaire exerce le remplacement du commissaire général aux Relations internationales de la Communauté française, il existe une certaine cohérence à ce que le tout soit à Bruxelles. C'est un débat, je crois, qui a été tranché par le Gouvernement précédent puisque l'article 13 du même décret prévoit que c'est le Gouvernement qui fixe le siège de l'AWEX et qu'à l'époque, il a été choisi de l'implanter à Bruxelles. Outre la logique du regroupement des fonctions et du lien entre la Communauté française et la Région wallonne, que bon nombre ici soutiennent, dès lors qu'il s'agit, entre autres, d'organiser une visibilité internationale, il y avait aussi, au-delà de cette cohérence, l'intérêt d'être présent dans la capitale de l'Europe pour le commerce extérieur, c'est-à-dire, pour les rencontres avec les hommes d'affaires internationaux, les ambassadeurs, les visiteurs. Cela n'empêche évidemment pas l'AWEX de disposer de sièges en Région wallonne qui essaient d'inciter les entreprises à rentrer dans le mécanisme de l'exportation. Je vous rappelle qu'il y en a six en Wallonie et que, par ailleurs, l'AWEX organise régulièrement des visites pour des acheteurs étrangers, fait connaître nos entreprises et donc, est très présente sur le terrain wallon.

Je respecte, par ailleurs, la vocation économique de la ville de Liège puisqu'elle a été fixée en son temps. C'est la raison pour laquelle, d'ailleurs, la coupole des P.M.E. est implantée aujourd'hui à Liège parce qu'elle

a clairement une vocation dans le domaine du financement des petites et moyennes entreprises.

Mais donc, la question n'est pas évoquée le moins du monde et n'est pas à l'ordre du jour. Le Gouvernement n'a jamais été saisi de propositions. Bien sûr, je ne pourrai jamais empêcher des loueurs propriétaires, des comités de quartier de faire des propositions, mais l'implantation à Bruxelles relève d'une certaine cohérence, qui a été arrêtée auparavant et, à ce jour, en tout cas, je n'ai jamais vu de manière explicite qu'il y avait un inconvénient à ce que l'agence se trouve là mais que cela permettait plutôt d'avoir une vitrine importante offrant des contacts réguliers et fructueux avec tous ceux qui fréquentent notre pays et qui commencent bien souvent par arriver dans la capitale avant d'aller dans les régions.

Donc, je crois que tout cela est équilibré et fonctionne bien. Nous sommes en train de procéder à un audit sur l'action de l'AWEX qui nous permettra de peut-être affiner le nouveau contrat de gestion, mais le problème d'une localisation autre de son siège, n'est, aujourd'hui, absolument pas posé.

M. le Président. – La parole est à Mme Defraigne.

Mme Defraigne (P.R.L.-F.D.F.-M.C.C.). – La réponse me paraît claire, Monsieur le Président.

QUESTION
DE M. BAYENET À M. KUBLA,
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES P.M.E.,
DE LA RECHERCHE
ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES,
ET À M. DAERDEN,
MINISTRE DU BUDGET, DU LOGEMENT,
DE L'ÉQUIPEMENT
ET DES TRAVAUX PUBLICS,
SUR
«LA RÉFECTION DE LA COLONNE
VICTOR HUGO ÉRIGÉE À PLANCENOIT»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Bayenet à M. Kubla, Ministre de l'Économie, des P.M.E., de la Recherche et des Technologies nouvelles, et à M. Daerden, Ministre du Budget, du Logement, de l'Équipement et des Travaux publics, sur «la réfection de la colonne Victor Hugo érigée à Plancenoit».

C'est M. Kubla qui répondra. Cette question est importante car c'est le bicentenaire de la naissance de Victor Hugo.

La parole est à M. Bayenet pour poser sa question.

M. Bayenet (P.S.). – Ma question est presque posée, Monsieur le Président.

M. le Président. – Ah bon, vous le saviez ?

M. Bayenet (P.S.). – Que c'était le bicentenaire de la naissance de Victor Hugo ? Tout à fait.

M. le Président. – Je vais d'étonnement en étonnement.

M. Bayenet (P.S.). – Vous savez que je suis un fidèle de Napoléon, marcheur de l'Entre-Sambre-et-Meuse.

M. le Président. – Alors, tout s'explique.

M. Bayenet (P.S.). – Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, comme notre Président vient de le rappeler, la colonne d'hommage à Victor Hugo érigée à Plancenoit, dans la commune de Lasne, connaît aujourd'hui des vicissitudes importantes.

Les experts du M.E.T. nous disent d'ailleurs qu'à chaque passage de camion, des pierres se descellent et que la survie du monument risque d'être compromise.

Ce monument est classé depuis 1979 et la commune de Lasne aurait introduit, Monsieur le Ministre, une demande de subvention auprès de la Région wallonne pour entamer des travaux de rénovation qui s'élèveraient à ± 25.000 euros.

Comme l'a rappelé M. le Président., nous fêtons cette année le bicentenaire de la naissance de Victor Hugo et la question la plus essentielle pour moi est de savoir si on peut accélérer la procédure pour que ce monument, dans ce contexte des commémorations du bicentenaire de la naissance de Victor Hugo, soit rénové ?

Voici ma deuxième question, Monsieur le Ministre, et je suis heureux d'ailleurs que ce soit vous qui y répondiez: dans ce contexte, Victor Hugo étant le personnage que nous connaissons, y a-t-il autour de cette rénovation, la possibilité d'organiser des animations touristiques ou à caractère culturel? On est quand même très près de Waterloo. Et comme je viens de le rappeler au Président, vous connaissez ma passion pour l'histoire napoléonienne et notamment pour les marcheurs de l'Entre-Sambre-et-Meuse.

Nous espérons, Monsieur le Ministre, comme tout le monde, que cette colonne restera cette symbolique forte d'un grand poète français. Et comme il le disait lui-même: *«L'instinct est une âme à quatre pattes, mais la pensée est un esprit debout»*.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Kubla, qui ne doit pas décevoir le grognard Bayenet.

M. Kubla, Ministre de l'Economie, des P.M.E., de la Recherche et des Technologies nouvelles. – Monsieur le Président, chers Collègues, la colonne, appelée colonne Victor Hugo, a effectivement été érigée le long de la Nationale 5 en souvenir du passage du célèbre poète français à Waterloo, sur les lieux du champ de bataille. C'est d'ailleurs là qu'il a écrit quelques-uns de ses textes importants.

Soyons clairs: si le monument a été classé en 1979, la responsabilité du M.E.T. dans les vicissitudes que le trafic crée, n'est pas engagée. Le monument est là, il est effectivement frôlé par un trafic considérable avec pas mal de poids lourds. Cela crée des dommages, il ne faut pas en douter. Mais cette colonne a été longtemps la propriété d'une asbl, et ce n'est qu'assez récemment que l'asbl a fait don de ce bâtiment, qu'elle n'avait pas la possibilité financière d'entretenir, à la commune de Lasne. Cette dernière, jusqu'ici, n'avait pas jugé important ou possible, vu ses autres choix budgétaires, d'introduire un dossier de rénovation ou restauration.

Aujourd'hui, c'est chose faite et je m'en réjouis.

Le montage auquel on a abouti, devrait permettre de rénover, avec une participation relativement faible de la commune concernée, ledit monument.

Le coût sera trois fois plus élevé que celui que vous annonciez: il sera plutôt de l'ordre de 75 à 100.000 euros. Mais vu le classement et l'intervention de différentes instances qui sont intéressées par ce monument, on devrait arriver à 80 % de subsidiation. C'est dire qu'il n'en restera pas lourd à supporter pour Lasne qui a fait le choix désormais de répondre à l'attente des passionnés du champ de bataille et de ce monument.

En ce qui concerne les manifestations, je peux vous dire qu'il y en aura. Elles sont le fait d'une série d'associations et elles auront beaucoup d'ampleur. Ce sera vrai en France, je crois, mais aussi en Wallonie et à Bruxelles. Il y aura beaucoup de manifestations liées au passage de Victor Hugo dans les différentes régions d'Europe, et certainement, en ce qui nous concerne, dans notre Région. D'ailleurs, une exposition très importante, avec des documents rarement vus, devrait se tenir durant cette année dans la région.

On sera donc présent. Je partage votre sentiment: le plus vite sera le mieux. Par conséquent, si nous pouvons contribuer à accélérer le traitement du dossier, à entamer les travaux qui ne sont pas colossaux mais qui sont quand même délicats – parce qu'il s'agit plutôt de restaurer un bâtiment légèrement mis

à mal par toutes ces vibrations et tout ce trafic – nous le ferons. Et je suis convaincu que mon collègue Michel Daerden, qui est en charge du Patrimoine, sera lui aussi très motivé par le fait de mettre un terme à cette longue saga, parce qu'il y a longtemps qu'on parle du besoin de restaurer ce monument.

Je crois que vous avez bien fait d'attirer notre attention, celle de nos collègues et peut-être celle de l'opinion publique sur cette partie de notre histoire et sur le fait que les chemins de Victor Hugo ont croisé ceux de notre Région. Nous essayerons de répondre valablement à ce souvenir.

QUESTION
DE M. MEUREAU À M. FORET, MINISTRE
DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE,
DE L'URBANISME
ET DE L'ENVIRONNEMENT,
SUR
«LA POLITIQUE DES DÉCHETS
ET LE PASSAGE À L'EURO»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Meureau à M. Foret, Ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement, sur «la politique des déchets et le passage à l'euro».

La parole est à M. Meureau pour poser sa question.

M. Meureau (P.S.). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, je pense ne pas mentir en disant que notre Ministre fédéral des Finances, M. Reynders, a été très présent dans la presse ces derniers jours, à l'occasion du passage à l'euro.

M. le Président. – Même à la R.T.B., il aurait voulu être encore plus présent !

M. Meureau (P.S.). – Eh bien justement, c'est de la R.T.B. que je vais parler puisque c'était notamment dans une émission de la R.T.B.F. «*Signé Dimanche*» qu'il soulignait tous les bienfaits du passage à la monnaie unique. Et je peux partager ce point de vue.

Mais c'est aussi au cours de cette même émission qu'il a regretté que, malgré l'engagement du maintien strict de tous les prix, certains pouvoirs publics profitent de cette occasion pour augmenter certaines taxes. Il a précisé et notamment nommé les décisions de certaines communes d'augmenter le prix des sacs poubelles.

Je ne puis accepter que le Ministre des Finances considère le passage à l'euro comme un motif de

non-gestion des finances publiques, fussent-elles communales.

En effet, au moment où le Ministre fédéral de l'Intérieur s'attache à la réforme des polices avec toutes les conséquences financières que l'on connaît qui risquent évidemment de retomber lourdement sur les finances communales ...

Au moment où le même Ministre fédéral de l'Intérieur supprime, de manière arbitraire, certains contrats de sécurité à des communes et oblige donc celles-ci à effectuer des dépenses supplémentaires pour assurer la même sécurité qu'elles assuraient au moment où elles disposaient de ces contrats ...

Au moment où notre Ministre des Affaires intérieures, cette fois de la Région wallonne, au travers du plan Tonus, lie finalement l'aide financière de certaines communes au dépôt de ce que j'appellerais un plan d'assainissement et, en tout cas, au recours à des experts financiers et donc, limite d'une certaine manière l'autonomie communale ...

Au moment où notre même Ministre des Affaires intérieures pratique, sinon des coupes sombres, au moins des choix malheureux dans certains plans triennaux de travaux subsidiés, limitant le pouvoir d'investissement ou augmentant la charge communale si la commune décide d'opérer des travaux qu'elle considère urgents ...

Au moment où vous-même, lors des derniers travaux budgétaires, vous nous confirmiez qu'il n'était ni dans vos intentions ni dans vos possibilités d'augmenter le nombre d'A.C.S. travaillant dans les parcs à conteneurs ...

Au moment où, toujours dans les mêmes travaux, vous nous disiez ne pas pouvoir financer de manière récurrente, même partiellement, le traitement des éco-conseillers alors qu'ils sont de plus en plus nécessaires dans les communes ...

M. Antoine (P.S.C.). – Oh !

M. Meureau (P.S.). – Et encore, Monsieur le Ministre, au moment où les communes reçoivent une circulaire qui les oblige à rentrer 70 % de leurs dépenses en matière de gestion et de traitement des déchets au travers de la taxe, qu'elle soit fixe ou qu'elle s'applique sous la forme de vente de sacs poubelle ...

Je ne peux vraiment pas approuver ce raccourci d'expression, d'autant plus que, suite aux éléments que je viens d'énumérer, il y a finalement des décisions difficiles à prendre, peu populaires, je le reconnais. Elles reviennent aux pouvoirs locaux. Et donc, c'est un petit peu rejeter la responsabilité, sur les pou-

voirs locaux, d'un certain type de gestion opéré à d'autres niveaux de pouvoir par des Ministres, notamment – ils ne sont pas les seuls – de la formation politique de M. Reynders et par conséquent la vôtre.

Je ferai une dernière remarque. Les dernières élections ont eu lieu en octobre 2000, les conseils communaux ont donc été installés en janvier 2001. Et pour que les nouveaux conseillers communaux puissent bien travailler, il faut qu'ils réfléchissent profondément à certains dossiers importants, dont notamment la gestion des déchets. Ce n'est pas quelque chose qui peut se décider en 15 jours ou 3 semaines.

Il est donc normal que des décisions réfléchies arrivent maintenant, c'est-à-dire à la deuxième réflexion budgétaire des conseils communaux.

Monsieur le Ministre, je voudrais connaître votre réaction aux déclarations de M. Reynders et à la liaison du passage à l'euro à une non-gestion responsable de dossiers importants communaux qui ont un impact important sur le plan budgétaire.

M. Antoine (P.S.C.). – Monsieur Meureau, un siège vous attend !

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Foret.

M. Foret, Ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement. – Monsieur le Président, chers Collègues, cher Monsieur Meureau, je voudrais d'abord apporter une précision qui est un peu plus que sémantique.

Quand vous dites «*La politique du Ministre Reynders est la vôtre*», en me désignant, je voudrais, bien entendu, comme il se doit, vous y associer car la politique du Ministre Reynders est celle d'une majorité qui, à ma connaissance, n'est pas la mienne mais la nôtre. Personnellement, je suis heureux et fier de porter cette politique du Gouvernement fédéral et de M. Reynders. Je souhaite que vous ayez évidemment, en bon partenaire loyal de la majorité, le même souhait.

Ensuite, je préciserai que je suis comme vous, j'imagine, non plus seulement à 100 %, mais à 200 %, d'accord avec le Ministre des Finances, Didier Reynders, lorsqu'il explique que le passage à l'euro ne doit pas être une opération qui consiste à hausser les prix, à nourrir l'inflation, et qu'un contrôle sévère doit évidemment s'opérer en la matière.

Il a notamment eu raison – car j'ai vu l'émission, dont vous parlez – de souligner que la majorité communale à Liège, dans laquelle je me permets de rappeler que les libéraux ne figurent pas, a eu tort d'augmenter notamment le coût des horodateurs sous prétexte d'un

meilleur fonctionnement et qu'en réalité, on a profité de l'euro pour augmenter le prix des horodateurs.

Cela ne nous regarde pas puisque c'est une politique communale, mais je tenais quand même à le dire.

M. Antoine (P.S.C.). – Il n'y a pas que là. À Tournai aussi.

M. Foret, Ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement. – Plus fondamentalement et pour répondre plus directement à votre question, Monsieur Meureau, j'ai plutôt tendance à renverser le thème. Vous le savez, les décrets de 1991 et 1998, en matière de taxation des déchets en Région wallonne, précisent que les subventions régionales, en matière de prévention et de politique des déchets, ne peuvent être accordées que dans la mesure où, comme vous l'avez rappelé vous-même, il y a une taxe dans la commune qui atteint 70 % du coût-vérité de la politique des déchets.

Par conséquent, toute commune qui établira une taxe allant dans le sens de se rapprocher des 70 %, agit évidemment comme elle doit le faire, indépendamment ou pas de l'euro.

Les communes – et il y en a, je le crains – qui ont profité du passage à l'euro pour aller au-delà des 70 %, n'ont certes pas nécessairement tort par rapport à la politique des déchets mais n'ont pas, en tout cas, été parfaitement honnêtes par rapport à leurs concitoyens car elles ont mêlé deux données qui sont également valables, à savoir d'une part, une taxation liée au coût-vérité de la politique des déchets et d'autre part, le passage à l'euro.

Je pense qu'il n'y a pas de réponse particulière à apporter à votre question et qu'en tout cas, les propos du Ministre Reynders pouvaient être interprétés de cette façon. Ce sera donc Reynders relu par Foret. J'espère que cette interprétation vous conviendra davantage.

M. Antoine (P.S.C.). – Ce sera mieux.

M. le Président. – La parole est à M. Meureau. (*Réaction de M. Antoine.*) Monsieur Antoine, laissez parler M. Meureau. Vous n'êtes pas dans ce débat.

M. Antoine (P.S.C.). – Non, mais je connais l'amitié qui lie M. Foret à M. Reynders.

M. Meureau (P.S.). – Monsieur le Président, je voudrais réagir à la réponse de M. le Ministre. Bien que ce soit M. Reynders relu par M. Foret, je ne suis pas plus d'accord sur la manière de l'exprimer.

Au niveau de la loyauté par rapport à une majorité, c'est le vote de dossiers importants qui gère ce type de loyauté.

Par contre au niveau des déclarations, et je peux revenir sur cette loyauté, je n'ai pas entendu citer particulièrement Liège dans l'évocation de l'augmentation du prix de certains sacs poubelles. Cela pouvait s'appliquer à n'importe quelle commune.

M. Foret, Ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement. – Ce n'est pas le cas des horodateurs.

M. Meureau (P.S.). – Je ne vous ai pas parlé des horodateurs. Au niveau de l'honnêteté que vous avez évoquée en parlant de lier deux domaines, qui sont le passage à l'euro et la définition des taxes communales, je pense que les communes qui gèrent de manière responsable, ne se sont absolument pas cachées derrière le passage à l'euro pour justifier telle ou telle décision en matière de taxes communales. La malhonnêteté, c'est considérer que certains pouvoirs locaux ont utilisé cet artifice, ce que je ne peux pas accepter.

Lors de mes participations aux travaux de la Commission de l'Environnement, des Ressources naturelles, de l'Agriculture et de la Ruralité, je n'ai effectivement jamais rencontré M. Reynders. Je ne vois donc pas en quoi je mettrais en péril l'accord de la majorité. D'autre part...

M. Foret, Ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement. – Monsieur le Président, M. Meureau n'a pas assez vu M. Reynders. Il faut organiser un rendez-vous.

M. le Président. – M. Reynders doit surtout parler de ce qu'il connaît bien et pas de ce qu'il ne connaît pas.

M. Meureau (P.S.). – D'autre part, je crois que, chaque fois que nous avons des débats sérieux et objectifs en Commission de l'Environnement, des Ressources naturelles, de l'Agriculture et de la Ruralité, nous nous rendons compte de ce que coûte la gestion des déchets. Nous parlons de coût-vérité, de gestion responsable. J'aimerais bien qu'on l'admette et qu'on ne fasse pas croire à la population que ceux qui tâchent de gérer de manière responsable sont des gens qui se cachent derrière un autre argument. (*Applaudissements de MM. Bouchat et Antoine.*)

M. le Président. – L'incident est clos.

QUESTION
DE M. DE SAINT MOULIN À M. MICHEL,
MINISTRE DES AFFAIRES INTÉRIEURES
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE,
SUR
«LA TAXATION COMMUNALE
DES JOURNAUX «TOUTES BOÎTES»».

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. De Saint Moulin à M. Michel, Ministre des Affaires Intérieures et de la Fonction publique, sur «la taxation communale des journaux «toutes boîtes»».

La parole est à M. De Saint Moulin pour poser sa question.

M. De Saint Moulin (P.S.). – Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, chers Collègues, *Le Vif l'Express* du 10 janvier titrait «*Trente moyens simples pour protéger la nature*».

Parmi ces moyens, il était suggéré aux citoyens d'apposer un écrit près de leur boîte aux lettres signifiant aux distributeurs qu'ils refusent que leur boîte aux lettres soit encombrée par des écrits publicitaires gratuits distribués sous forme de «toutes boîtes».

Je suis très sceptique quant au nombre de citoyens qui suivront ce conseil parce que pas mal d'entre eux souhaitent encore recevoir l'un ou l'autre «toutes boîtes» où ils trouvent des informations bien utiles.

Par contre, les communes, en levant une taxe sur les écrits publicitaires distribués gratuitement à domicile, avaient en quelque sorte appliqué le principe «pollueur-payeur».

On est occupé à voter les budgets dans toutes nos communes. On connaît les difficultés financières de celles-ci et on peut constater que le rendement de cette taxe sur les écrits publicitaires a tendance à diminuer dans pas mal de communes.

À titre d'exemple, dans ma commune, au vu des montants enrôlés en 2001, on peut estimer que le rendement de cette taxe va diminuer de 1 million sans que la quantité globale de la masse d'écrits publicitaires, encombrant nos boîtes aux lettres, ait diminué pour autant.

Si le rendement de la taxe diminue, c'est tout simplement parce que les publicitaires et annonceurs ont compris le système et insèrent systématiquement dans leurs «toutes boîtes» un tiers de textes rédactionnels ou, je dirais, pseudo-rédactionnels.

M. Walry (P.S.). – Pseudo !

M. De Saint Moulin (P.S.). – Il n'est pas rare de trouver dans une publicité pour un magasin de meubles quelques recettes de cuisine par-ci par-là. Et je pense que cela n'est pas sans influence sur les finances de nos communes.

Monsieur le Ministre, je voudrais simplement vous demander si une réflexion est menée au sein de votre administration et de votre cabinet à ce sujet. Tout en étant conscient de la nécessité de préserver la liberté de la presse, je voudrais savoir quelle mesure vous comptez prendre ou proposer aux communes pour éviter que cette taxation tout à fait légitime, me semble-t-il, ne soit ainsi contournée par les publicitaires et par les annonceurs.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Michel.

M. Michel, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique. – Monsieur le Président, chers Collègues, j'ai envie de dire presque brusquement en réponse à votre question – mais c'est vrai que la question l'induisait déjà –: si vous avez une solution, donnez-la moi. Effectivement, je mesure bien que la situation que vous décrivez est une situation qui est bien réelle. Elle se traduit dans la pratique et pose un certain nombre de difficultés. Croyez bien que, déjà depuis un certain nombre de mois, j'ai multiplié les contacts avec l'ensemble des personnes concernées, c'est-à-dire tant les représentants du monde de l'édition que les représentants du monde communal que je côtoie au quotidien, pour essayer de trouver le point d'équilibre.

Il apparaît effectivement, ici aussi, comme c'est souvent le cas, du reste, dans les matières fiscales, qu'aussi rapidement un mode de règlement de taxe est voté, très naturellement et très spontanément – c'est peut-être une loi propre à la nature humaine – un certain nombre de réactions et d'imaginations créatrices apparaissent pour contourner d'une certaine façon la portée de la taxe.

Je ne vais pas prendre le risque de m'engager devant vous à trouver la recette miracle dans les semaines ou les mois qui viennent. Je vous dirai simplement que, dans l'état actuel de la situation, je pense que l'équilibre, qui se trouve contenu dans la circulaire relative à la paix fiscale, me paraît être le moins mauvais équilibre possible.

Je dis cela sans préjudice d'éventuelles meilleures solutions qui pourraient être trouvées dans les semaines ou les mois qui viennent et qui pourraient être d'application dans les prochaines circulaires budgétaires.

Toutefois, je veux, par rapport à ce dossier, rester prudent car je pense que l'on est confronté, comme c'est parfois le cas en politique, à une situation où il y a deux intérêts qui sont contradictoires et que vous-même, à juste titre, avez relevés: d'une part, l'intérêt d'ordre économique du monde de l'imprimerie et de l'édition qui est un intérêt bien légitime que vous ne contestez pas, et d'autre part, la situation financière des communes qui préoccupe chacun d'entre nous, je crois, et qui implique que nous devons être attentifs au rendement effectif d'un certain nombre de taxes qui relèvent de l'autonomie communale.

Par conséquent, dans les prochaines semaines et les prochains mois, nous continuerons à nous efforcer de trouver des solutions à ce problème, dans le respect plein et entier de l'autonomie fiscale des communes.

M. le Président. – La parole est à M. De Saint Moulin.

M. De Saint Moulin (P.S.). – Je dirai tout simplement à M. le Ministre que je crois que si j'avais la solution, je serais peut-être Ministre à sa place !

Néanmoins, je voudrais lui suggérer peut-être de mettre en place un comité de travail, d'envisager d'augmenter le pourcentage. Je crois, en tout cas, que c'est son rôle et c'est le rôle de son cabinet, d'essayer de trouver des solutions à un problème que personne ne conteste.

M. le Président. – L'incident est clos.

QUESTION
DE M. BAYENET À M. DARAS,
MINISTRE DES TRANSPORTS,
DE LA MOBILITÉ ET DE L'ÉNERGIE,
SUR
«LE TRANSPORT SCOLAIRE
DES PRIMO ARRIVANTS»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Bayenet à M. Daras, Ministre des Transports, de la Mobilité et de l'Énergie, sur «le transport scolaire des primo arrivants»

La parole est M. Bayenet pour poser sa question.

M. Bayenet (P.S.). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, le 10 octobre 2001, je vous posais déjà la question du problème du financement du transport des élèves des centres de réfugiés vers les écoles de l'entité.

Je crois que nous sommes tous d'accord sur cet aspect humaniste de la problématique qui est d'essayer d'intégrer au mieux les enfants des centres, notamment les primo arrivants, et de les disperser dans différents établissements scolaires pour favoriser au maximum leur intégration.

Depuis lors – et je vous ai déjà interrogé de manière privée à plusieurs reprises sur la problématique –, nous connaissons quelques problèmes au niveau du financement du service de transport scolaire.

Aujourd'hui, et je prends l'exemple particulier du centre de réfugiés de Florennes, le transporteur, qui est un loueur «affermé» par les TEC Namur-Luxembourg, est en retard de paiement de ± 5 mois. Il attend vainement et il nous menace au quotidien d'arrêter le service de transport scolaire.

Aux TEC, nous essayons de maintenir ce service, mais je me mets évidemment à la place du transporteur privé, qui aujourd'hui réclame, à juste titre, une créance vis-à-vis de la Région wallonne de ± 500.000 francs.

Je crois que ce serait vraiment une catastrophe sur le plan non seulement pédagogique mais aussi sur le plan humaniste, compte tenu de ce que nous essayons de créer et de favoriser au niveau de l'intégration de ces enfants, si ce service devait, à un moment donné, être interrompu pour des raisons administratives.

C'est pourquoi, Monsieur le Ministre, j'espère que des mesures vont être prises le plus rapidement possible afin de régler cette problématique et de pérenniser ce service. Demain, ce ne sera plus uniquement Florennes qui sera concerné – je rappelle que ma région a le privilège d'accueillir 4/5 des centres pour candidats réfugiés – mais aussi Ponderôme, Sugny, Yvoir, Melreux dans le Luxembourg, etc. C'est en priorité dans des zones rurales que le Gouvernement fédéral a décidé d'installer les centres de réfugiés. Cela nous pose certains problèmes, mais je crois que régler les transports scolaires, ... (*Réaction de MM. Bouchat et Antoine.*) – mais il faut pouvoir les payer ! – fait partie de la problématique de l'intégration que, je crois, nous souhaitons tous.

M. Bouchat (P.S.C.). – C'est un faux humanisme !

M. Antoine (P.S.C.). – C'est ça le socialisme.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Daras.

M. Daras, Ministre des Transports, de la Mobilité et de l'Énergie. – Monsieur le Président, je pense qu'il ne s'agit pas, de la part de M. Bayenet, de faux humanisme. Il y a un réel problème avec un de ces centres.

Sur le fond, nous sommes d'accord et nous n'allons pas en discuter. Ces enfants doivent être scolarisés. Je pense qu'il n'y a personne ici qui va dire le contraire.

Suite au harcèlement auquel M. Bayenet se livre et il a raison – mais c'est vrai qu'il ne me lâche pas sur le dossier – j'ai essayé de décortiquer les choses.

J'ai reçu une missive des TEC Namur-Luxembourg, le 8 janvier, qui me précise la situation de 4 centres. Le centre de Bovigny, qui compte ± 25 enfants, utilise les transports scolaires et n'a pas de problème. Le centre de Hotton, qui compte ± 80 enfants, – je cite les chiffres de mémoire, je ne suis pas absolument sûr et je n'ose pas regarder mon papier sous l'œil vigilant du Président – utilise les lignes normales et il n'y a donc pas de problème dans le prix des abonnements. Les choses s'y passent donc tout à fait normalement. Le centre d'Yvoir, pour lequel on a créé deux circuits spécialisés, présente une facture plus élevée que celui de Florennes, de l'ordre de 1,7 million de BEF par an – je n'ai pas encore traduit en euros, vous m'excuserez – et règle ses factures sans problème.

Il y a donc une série de centres où on a trouvé des solutions et où cela fonctionne correctement.

Le centre de Florennes reste un problème. Si on prend le montant de la facture pour ce centre, où l'on a créé également deux circuits spécialisés, on se trouve, je pense, dans un ordre de grandeur de 1,360 million. Le centre disant qu'il est incapable de régler cette facture.

Malheureusement, dans l'état actuel des choses, le problème n'est pas résolu, comme vous venez de le souligner. Tout le monde se rejette la balle: les TEC, le centre, la commune. Ce que je vais donc faire, c'est mettre tout le monde autour de la table. À l'heure actuelle, le service n'est pas interrompu, mais la situation ne peut pas perdurer. Je vais donc prendre l'initiative de mettre tout le monde autour de la table et jouer ce rôle qui n'est peut-être pas tout à fait le mien. Parfois, il faut savoir sortir de ses fonctions normales et essayer d'aboutir à un accord. Mais je ne peux pas vous en dire plus aujourd'hui.

M. le Président. – La parole est à M. Bayenet.

M. Bayenet (P.S.). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour votre réponse et j'espère que cet accord pourra être trouvé justement par rapport à la problématique du centre de Florennes, qui n'est pas un centre de la Croix-Rouge et je crois que c'est là le problème principal. J'espère que l'on pourra trouver une solution pour le transport de ces élèves. Et si M. le Ministre le veut bien, dès l'accord trouvé et les modalités pratiques connues, j'aimerais qu'il me com-

munique celles-ci pour rassurer les différents intervenants dans le problème.

Je l'en remercie d'avance.

M. le Président. – L'incident est clos.

QUESTION
DE M. ANTOINE À M. DARAS,
MINISTRE DES TRANSPORTS,
DE LA MOBILITÉ ET DE L'ÉNERGIE,
SUR
«LA CRÉATION D'UN BUS EXPRESS
WAVRE-BRUXELLES»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Antoine à M. Daras, Ministre des Transports, de la Mobilité et de l'Énergie, sur «la création d'un bus express Wavre-Bruxelles».

La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

M. Antoine (P.S.C.). – Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, chers Collègues, tous ceux qui empruntent principalement l'E411 et qui tentent de gagner la capitale, tôt au matin, peuvent mesurer les difficultés qui sont les nôtres en raison des embouteillages accentués encore ces derniers temps par les travaux bien nécessaires de la réfection du pont de Wavre. Tout cela constitue des files extrêmement importantes et le matin dès 7 heures, la radio nous apprend que, à Vieux-Sart, on fait déjà la file.

Vous avez lancé l'idée d'un R.E.R. depuis bien longtemps et nous la partageons avec Michel Lebrun et d'autres. Vous avez émis une toute nouvelle idée, je le reconnais volontiers: une liaison rapide – pour reprendre vos propos – en matière de bus.

Les TEC Brabant wallon, dont j'ai l'honneur d'être administrateur, se sont enquis du problème. Et notre conclusion était claire: si nous voulons demain avoir un bus de liaison rapide qui soit suffisamment attractif – et le président Miller l'a indiqué – seule une bande originale et dédicacée à ce bus sera convaincante pour attirer nos usagers et nos concitoyens. Cela veut évidemment bien dire qu'il y a un investissement lourd.

Lors de la dernière rencontre entre les Gouvernements wallon et bruxellois, on a chiffré ce montant à près de 1 milliard, ce qui semble même, pour certains observateurs, être un chiffre à marée basse.

Voici ma première question: travaillez-vous sur ce projet, sachant les coûts relativement importants et avec les expropriations et les aménagements que cela supposerait ?

D'autre part, on nous a indiqué que, dans l'attente de ce méga projet, que d'aucuns considéraient encore ce matin au conseil d'administration comme un rêve – et je crois que le mot a tout son sens – on pourrait imaginer un renforcement des liaisons de bus Brabant wallon-Bruxelles sur certaines lignes.

À cet effet, un budget de 35 millions serait libéré et à ce propos, j'aurais voulu avoir des éclaircissements. En effet, l'année dernière, vous aviez déjà 30 millions pour le R.E.R. Vous en avez versé 5 pour les TEC, version étude. Que sont devenus les 25 autres? Et que deviendront les 30 millions inscrits à votre budget, dont nous n'avons pas connaissance aujourd'hui? On attend des directives précises de votre cabinet.

J'en viens au principe simple qui a été mis à l'épreuve dans une commune de La Hulpe, avec un échevin dont vous connaissez tout l'engouement et l'enthousiasme pour le R.E.R. et les transports en commun, Philippe Matthis, qui a organisé à La Hulpe avec le concours de votre prédécesseur, Michel Lebrun, un rabattage systématique vers la gare de La Hulpe.

Aujourd'hui, semble-t-il, ce projet pilote est suffisamment convaincant pour qu'on lance un appel à toutes les communes du Brabant wallon qui, en tout cas, jouxtent une gare.

Bien évidemment, il faudra alors, pour ce type de transport interurbain de rabattage vers les gares, des moyens complémentaires. Les TEC et les communes sont évidemment extrêmement intéressés par votre proposition, mais quels sont les moyens budgétaires et dans quels délais les mettez-vous à la disposition de celles-ci ?

Le délai est aussi une des questions de la réflexion. Vous avez annoncé cela pour le printemps à la conférence de presse, particulièrement joyeuse des Wallons et des Bruxellois. Tous les observateurs ainsi que la direction des TEC Brabant wallon concluent qu'il ne sera pas possible techniquement de la mettre en œuvre – et commercialement aussi, reconnaissons-le – avant le premier septembre. Là aussi, quels sont les impératifs de temps que vous avez déterminés ?

Je pense, Monsieur le Ministre, que l'on peut vous reconnaître de louables intentions et que vous faites progresser l'idée d'une connexion Wallonie-Brabant wallon-Bruxelles. Encore faut-il en avoir les moyens et que ceux-ci soient réalistes dans le temps pour ne pas se perdre en de vains rêves auxquels je voudrais croire. Mais malheureusement, le simple fait de franchir la frontière régionale – puisque, pour qu'un Wallon accède à Bruxelles, il doit pénétrer en territoire flamand – fait qu'il ne sera pas simple de régler tout cela. Convenez-en avec moi.

Aujourd'hui, que pouvez-vous annoncer de certain, d'évident et fatalement de convaincant pour les usagers du Brabant wallon ou d'ailleurs pour cette année 2002 ? Nous sommes à l'heure des vœux. Alors que pouvez-vous leur proposer, leur souhaiter pour cette année ? Nous sommes plusieurs à vous entendre puisque, ce matin, j'ai indiqué que je vous poserais ces questions sans le moindre esprit polémique, dans le but d'avoir des éclaircissements. En effet, aujourd'hui, la question ne semble pas tranchée, après la réunion «champagne» que vous avez eue, il y a quelques jours.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Daras.

M. Daras, Ministre des Transports, de la Mobilité et de l'Énergie. – Je remercie M. Antoine pour sa question.

Evidemment, il sait que je n'apporterai pas de réponse définitive aujourd'hui à toute une série d'éléments de sa question.

Comme il l'a signalé, il y a effectivement un intérêt très fort de la part des Gouvernements wallon et bruxellois, pour améliorer les liaisons par les transports en commun, entre autres les liaisons par bus, entre le Brabant wallon et Bruxelles.

Il a été question de trois lignes où il s'agit d'amélioration. En ce qui concerne la ligne au sujet de laquelle il m'interroge, Wavre-Bruxelles, il s'agit de l'idée de créer une ligne expresse.

Effectivement, je peux confirmer – et là, je suis absolument catégorique – que pour aller de Wavre à Bruxelles, nous devons à un moment donné passer par le territoire de la Région flamande. Sur ce point-là, je ne peux que confirmer ce que M. Antoine vient de dire !

Et c'est vrai qu'à l'heure actuelle, nous avons peu de discussions avec la Région flamande. Les discussions sur le sujet sont surtout menées entre le Gouvernement bruxellois et le Gouvernement wallon.

Il y a des scepticismes. Mais le scepticisme fait sans doute partie, de façon générale, de ces maladies à évolution lente, qui rongent les enthousiasmes politiques. J'espère que vous n'en êtes pas atteint. Moi, j'essaie de combattre les scepticismes.

Le chiffre de 1 milliard que vous évoquiez n'a jamais été cité dans aucun Gouvernement, y compris lors des rencontres entre les Gouvernements wallon et bruxellois.

Arriverons-nous, effectivement, progressivement, à propager l'idée de faire ce qui se fait dans d'autres pays, c'est-à-dire de réserver une bande de l'autoroute

aux transports en commun et au covoiturage ? Cela bouleverse un certain nombre d'habitudes. Je ne suis pas certain que nous arrivions à une réponse à ce sujet avant de lancer l'expérience de cette ligne expresse.

Je pense néanmoins que c'est une direction dans laquelle, effectivement, il faut réfléchir. Il faut voir les expériences qui se passent dans d'autres pays. Si c'est possible ailleurs, pourquoi cela ne le serait pas chez nous ?

Personnellement, je défends l'idée et j'espère la faire progresser. Mais je ne pense pas qu'il sera déjà possible de la mettre en œuvre au moment où l'on pourrait démarrer cette liaison rapide.

Ce n'est pas le seul intérêt de cette liaison rapide d'ailleurs. Elle peut présenter des intérêts en termes de confort, de non-nécessité de trouver une place de parking lorsque l'on va à Bruxelles, de liaison directe avec une station de métro, puisque nos collègues bruxellois souhaitent que le terminus de cette ligne se trouve à un endroit où il y a train et métro, de façon à assurer aux utilisateurs les meilleures connexions possibles pour le reste du trajet éventuel.

Le budget, vous le savez, est réservé. Vous m'interrogez sur l'utilisation du budget l'an dernier. Je suis incapable de vous répondre. Je veux bien chercher moi-même la réponse, mais de mémoire, je suis incapable de vous dire quelle a été l'utilisation de ce budget. Je pense qu'il a été réalloué puisqu'il n'y a pas eu d'utilisation plus forte de budget qu'on peut rattacher à l'étiquette R.E.R.

M. Antoine (P.S.C.). – Il y a cinq millions mais pour le reste ?

M. Daras, Ministre des Transports, de la Mobilité et de l'Énergie. – En effet, il y a cinq millions. Je suppose que le reste a fait l'objet de réallocations, mais je devrai le vérifier. Je ne peux pas vous le dire aujourd'hui.

Les études sont en cours à l'heure actuelle. Ce sont des études de courte durée. Pourrons-nous mettre ces lignes en fonction au printemps ou me dira-t-on à ce moment: «*On n'est pas prêt*» ? Peut-être qu'il y aura un problème de dynamisme de la société et que, les vacances approchant, on préférera attendre le premier septembre.

Mon option à moi est toujours d'arriver à mettre cette ligne en fonction avant les vacances. Mais j'ai appris que, parfois, il était difficile de faire bouger un certain nombre de choses et d'aller vite. Je prends donc souvent le risque d'annoncer des délais serrés en bousculant un peu les gens et en prenant par la suite

deux ou trois mois de retard par rapport au délai serré que j'ai annoncé.

J'ai le problème pour les certificats verts et pour la mise en place de la CWAPE. Pour le contrat de gestion des TEC, cela n'a pas mal marché. Je n'ai eu que deux mois de retard et j'ai obligé tout le monde, vraiment, à travailler d'arrache-pied pour arriver à conclure ce nouveau contrat de gestion.

C'est peut-être aussi une méthode de ma part. Mais je pense vraiment que, en ce qui concerne la réponse concrète, elle pourra être donnée au printemps.

Quant à la mise en service, je ne suis pas sûr qu'elle pourra, effectivement, se faire au printemps.

M. le Président. – La parole est à M. Antoine ?

M. Antoine (P.S.C.). – Puis-je suggérer au Ministre, puisque nous sommes tous convaincus de la nécessité d'avancer sur ce dossier, qu'il nous tienne au courant à travers la Commission de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, du Patrimoine, des Transports et des Travaux publics? La société Transitec a été chargée de l'étude et d'après le Ministre, les délais seraient très brefs. Pourrait-il donc nous livrer en commission les résultats de ces travaux et de cette étude afin d'apprécier les actions qu'il doit mener le plus rapidement possible ?

Si le Ministre marquait son accord, nous éviterions parfois quelques questions et interpellations en séance publique pour un travail plus fécond en commission.

QUESTION

**DE M. JOSSE À M. FORET, MINISTRE
DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE,
DE L'URBANISME
ET DE L'ENVIRONNEMENT,
SUR
«L'ÉMISSION AU NOM DE LA LOI
TRAITANT DE LA GESTION
DE L'ENVIRONNEMENT EN WALLONIE»**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Josse à M. Foret, Ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement, sur «l'émission *Au nom de la loi* traitant de la gestion de l'environnement en Wallonie».

La parole est à M. Josse pour poser sa question.

M. Josse (Écolo). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, à travers l'émission de la R.T.B.F. *Au nom de la loi* du 9 janvier qui portait un titre – «*Les mains sales*» – déjà fort révélateur et un sous-

titre qui l'était encore plus – «*La Wallonie serait-elle la Région la plus sale d'Europe en matière de gestion des déchets?*» – j'aimerais revenir sur un dossier que j'avais déjà évoqué il y a un certain temps.

Je ne vais pas m'étendre sur le contenu de l'émission mais je retiendrai qu'elle a soulevé des dossiers – dossiers existants, il n'y a aucun doute là-dessus – pas toujours de manière correcte.

Par contre, en ce qui concerne les invités de l'émission, les fameux «Rangers», personnellement, j'émetts quelques réserves. Mais, peu importe ... (*Réaction de M. Walry.*)

Enfin, personnellement, je ne connais pas bien les «Rangers» mais pour ce que j'en sais, je sais que cela peut poser problème. Néanmoins, je crois que la question n'est pas vraiment là. En fin de compte, ce qui ressortait de cette émission, c'est une image très très négative des pouvoirs publics mais également un sentiment d'impunité gigantesque par rapport à toute une série de délinquants en matière de gestion de l'environnement.

Je me sers de cette émission pour aborder un sujet dont je vous avais déjà parlé lors d'une interpellation, il y a un an et demi à peu près: la D.P.E. Car cette dernière était également au centre de l'émission.

Les questions que j'aimerais vous poser sont très simples. Il y a un an et demi, lorsque je vous avais interrogé sur la question de la D.P.E., vous m'aviez dit que vous vous engagiez à une série d'actions. Dans un premier temps, vous m'aviez parlé d'une campagne de sensibilisation grand public de manière à définir exactement les compétences de la D.P.E. mais aussi des autres intervenants dans le dossier, les communes ou la police judiciaire, par exemple.

Vous m'aviez également dit que vous étiez en contact avec la D.G.R.N.E. et l'Union des villes et communes afin de voir comment, à travers ces institutions, on pourrait faciliter les relations nécessaires entre ces diverses structures.

Vous m'aviez dit aussi que vous alliez prendre contact avec le Ministre de la Justice afin de voir comment les relations avec les Parquets – qui posent d'énormes problèmes, nous en avons discuté à ce moment-là – pouvaient être améliorées. A l'époque, vous m'aviez répondu et je trouvais cela fort intéressant.

Si j'ai bonne mémoire – vous l'aviez évoqué dans votre réponse – la D.P.E. s'était engagée à un audit. En tout cas, cela faisait partie des projets 2001. J'aimerais donc savoir aujourd'hui où on en est dans ce dossier. Vous nous aviez promis une série d'avancées et une série de démarches. Où en êtes-vous? Où en est l'audit de la D.P.E. ? Est-il aujourd'hui terminé ?

Voilà. Il me semble essentiel de restaurer l'image des pouvoirs publics dans le dossier de gestion de l'environnement.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Foret.

M. Foret, Ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement. – Monsieur le Président, chers Collègues, cher Monsieur Josse, il est évident qu'à travers l'émission télévisée «*Au nom de la loi*», que nous avons pu visionner, toute la problématique de la poursuite des infractions environnementales est posée.

Cette question est très importante et elle est aussi particulièrement lancinante. Parce que, bien loin de diminuer, les infractions – vous le savez – augmentent, non seulement en nombre mais également en gravité.

Nous augmentons notre arsenal juridique, nous essayons de nous doter de tous les moyens. Pourtant, hélas, là comme dans bien d'autres domaines, les choses ne vont pas comme nous le souhaiterions.

L'important est donc de mettre en place des répliques. Sur ce point, je suis finalement heureux que vous ayez posé ces questions – mais je suis toujours heureux de vos questions – dans la mesure où elles me permettent d'opérer à une mise à jour par rapport aux questions que vous m'aviez posées précédemment et pour lesquelles je vous avais indiqué les actions que nous allions mener.

Aujourd'hui, je suis heureux de vous dire que ces actions sont bien poursuivies et certaines d'entre elles sont déjà entrées dans des phases d'exécution; pour d'autres, nous sommes pratiquement à la veille de ces phases d'exécution.

Reprenons-les dans l'ordre brièvement.

Le premier type d'action concerne la concertation avec les communes. Cela a été fait à travers l'Union des villes et communes; des concertations ont également été menées avec une vingtaine de communes pilotes. Une table ronde a été organisée; chacun a posé ses questions et il est apparu clairement que la question fondamentale à résoudre était la distinction des compétences des uns et des autres.

Donc, ce qui importait, c'était que les autorités concernées sachent bien ce qu'elles ont à faire ou ce qu'elles sont censées faire mais aussi que les populations soient mieux mises au courant. Et pour faire suite à tout ce travail très précis qui a été mené et pour lequel un document sera publié, je voudrais vous dire que dans le courant du mois de mars, nous serons en mesure de mener une information plus générale vers la population et vers les mandataires concernés. Ce

sera donc une des premières résultantes de cette action de concertation menée avec les communes.

Le deuxième type d'action est celui que nous avons mené avec les pouvoirs judiciaires. La mesure que nous avons d'abord entamée – contact avec le ministre de la Justice – s'est poursuivie à travers une consultation avec le collège des procureurs généraux et s'est finalisée avec le procureur général spécialement en charge des matières environnementales et d'aménagement du territoire. Suite aux concertations où toutes les parties étaient présentes, nous sommes à présent en mesure de dire qu'une structure permanente est en place, examine le suivi apporté aux infractions communiquées et se réunira dorénavant tous les six mois afin d'établir le bilan de la situation, lors d'un débat très franc.

Je dois bien dire que nous avons été amenés à constater que les comportements de nos administrations étaient parfois dommageables. Les conseils, recommandations ou indications précises du pouvoir judiciaire ont été bien utiles.

Donc, nous avons avancé sur ce terrain; je vous l'ai dit, une structure permanente est en place.

Le troisième type d'action concerne les sanctions qui seront prises envers les auteurs d'infractions et qui marqueront l'opinion publique. Car, en dehors de tout ce qui est prévention, encadrement général d'actions, je crois qu'il faut oser marquer le coup.

En ce sens, je vais donc donner des instructions à la police de l'environnement pour qu'un certain nombre d'actions soient menées.

Pour le moment, priorité d'action est donnée aux transports illicites de lisier.

Aujourd'hui, nous sommes entièrement convaincus qu'il existe un important trafic transfrontalier et intra-régional de transports illicites de lisier.

Malgré les différents contacts que nous avons avec les autorités étrangères ou les autorités belges d'autres régions, nous sommes convaincus que les dispositions ne sont pas respectées. Nous voulons donc, au travers d'actions fortes, montrer que cela ne peut pas se passer ou continuer comme cela.

Pour le reste, vous imaginez bien que nous ne négligerons aucune voie complémentaire.

Vous avez rappelé que nous avons aussi le devoir de vérifier si dans nos propres services, les choses se passent comme il se doit. A ce propos, je suis heureux de vous indiquer que le cahier des charges de l'audit annoncé est terminé. Dans les prochaines semaines, je serai en mesure de présenter le dossier au Gouvernement et donc – je l'imagine – de mener le plus rapide-

ment possible l'action à l'intérieur des services de la police de l'environnement.

Je tiens également à dire – et ce sera mon dernier mot mais la vérité a ses droits – que cette police de l'environnement qui, bien sûr, ne fait pas tout ce que l'on attend d'elle, tout ce que l'on voudrait, n'agit peut-être pas comme il le faudrait, compte un maximum de 150 agents. Elle a donc des moyens extrêmement limités. Sa fonction principale est de s'occuper des infractions environnementales graves ; elle ne doit pas être appelée pour faire tout et n'importe quoi, ce qui est trop souvent le cas pour le moment. Les petites infractions, les petits dépôts illicites ... les choses semblables, doivent être traités par d'autres polices – ou d'autres régimes – et non pas par la police régionale.

Cela fait partie d'un tout. La thématique est complexe mais, en tout cas, voilà les voies d'actions que nous menons. Et pour ma part, voilà l'exécution de ce que je vous avais annoncé il y a quelques mois.

Nous aurons peut-être encore l'occasion, dans les mois à venir, de vérifier si les résultats sont à la mesure de nos espoirs.

M. le Président. – La parole est à M. Josse.

M. Josse (Écolo). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour cette réponse. Je suis heureux d'entendre que l'audit est en voie d'achèvement.

En ce qui concerne la publication d'un document suite à la concertation avec l'Union des villes et communes, je suis très content d'entendre que cela a bien avancé. Monsieur le Ministre, si vous le voulez bien, je vous demanderais de nous tenir informés en nous faisant parvenir, par exemple, un exemplaire de ce document, ainsi que de l'audit si c'est possible.

En tout cas, je reconnais que des choses ont été faites. Maintenant, il faudra sans doute continuer à réfléchir à travers l'évaluation du Contrat d'Avenir, vu que la D.P.E. fait partie des structures qui seront évaluées.

QUESTION
DE M. GUILBERT À M. MICHEL,
MINISTRE DES AFFAIRES INTÉRIEURES
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE,
SUR
«LA GESTION D'UNE ASBL
DÉPENDANT
DE LA PROVINCE DE HAINAUT»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Guilbert à M. Michel, Ministre

des Affaires intérieures et de la Fonction publique, sur «la gestion d'une asbl dépendant de la Province de Hainaut».

La parole est à M. Guilbert pour poser sa question.

M. Guilbert (Écolo). – Monsieur le Ministre, il y a quelques jours, la presse relatait la dernière séance du conseil provincial du Hainaut. Je voudrais revenir sur une affaire qui a suscité un débat important au sein de cette assemblée et qui concernait la gestion d'une asbl : un atelier protégé pour personnes adultes handicapées à Chièvres.

Visiblement, il y a un conflit entre la Province – qui gère cette asbl – et le directeur puisque celui-ci a été licencié, et il est question de gros problèmes de gestion financière.

Le député permanent en charge de ce dossier – et président de l'asbl – déclarait qu'il y avait bien une «caisse noire» du temps des deux précédents directeurs. Lorsqu'il y a «caisse noire», il n'y a pas de bénéfice généré; et lorsqu'il y a un déficit, cela pose véritablement problème.

Un autre motif d'étonnement de ma part – mais aussi du journaliste qui avait écrit cet article et qui avait d'ailleurs adopté un ton très critique, voire moqueur – c'est quand je lis que le même député permanent dit que, face à l'absence de factures, il ne peut rien faire, que c'est un fait devant lequel il faut s'incliner.

On se pose de plus en plus de questions. Ce ne sont d'ailleurs pas les premières, ce n'est qu'un avatar supplémentaire dans l'histoire des asbl du Hainaut. Asbl dont on se demande pour certaines s'il ne faudrait pas plutôt les requalifier en «absl» : association à but surtout lucratif ou strictement lucratif, cela dépend des points de vue. (*Rires.*)

Je voudrais donc vous entendre en tant que Ministre de tutelle, sur cette question, sur la gestion de ces asbl, puisque, visiblement, le pouvoir politique direct estime que l'on ne peut rien changer à cette situation, à cette nébuleuse.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Michel.

M. Michel, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique. – Monsieur le Président, chers Collègues, tout comme vous, j'ai eu l'occasion de parcourir la presse relative aux faits que vous évoquez.

Je partage votre étonnement quant aux déclarations qui ont été faites au conseil provincial du Hainaut. Et dois-je vous dire – mais je le fais avec le sourire, vous l'aurez compris – que lorsque je lis des articles tels

que ceux-là, j'éprouve quelque amertume à ne pas être conseiller provincial de Hainaut pour participer à de tels débats.

Mais, cela étant dit, je veux profiter de cette plaisanterie pour indiquer que le premier responsable du contrôle politique sur ce type d'asbl doit être ou devrait être le conseil provincial du Hainaut. Par conséquent, je suis obligé de resituer mes compétences dans le cadre de dossiers tels que ceux-là et je dois vous indiquer qu'à travers la tutelle sur les provinces, je n'ai pas la faculté – si ce n'est indirectement et je vais vous l'expliquer – d'intervenir dans le cadre des asbl parapubliques au sens large et en l'occurrence, des asbl paraprovinciales, c'est-à-dire les asbl soutenues directement ou indirectement par l'institution provinciale, que ce soit par l'octroi de subventions ou par la mise à disposition de personnel, ce qui parfois, d'ailleurs, pose ou peut poser un certain nombre de difficultés.

Aussi, dans la circulaire budgétaire 2002 sur les provinces, j'ai pris l'initiative de réclamer aux provinces qui viennent en aide aux asbl par l'octroi de subventions – que ce soit en argent ou en nature – une annexe à leur budget comportant un certain nombre de documents précis et justificatifs, afin de permettre à la tutelle d'avoir un regard indirect sur ces asbl par la voie du contrôle budgétaire provincial.

Mais je crois que cela ne suffit pas. Par conséquent, je pense – et c'est tout le débat qui a été posé notamment en Commission des 27 et qui devra encore l'être – que l'idée d'imposer un contrat de gestion entre le conseil provincial et chacune des asbl soutenues financièrement par le biais de mise à disposition de personnel par les provinces, est une des propositions qui pourrait contribuer à rencontrer de façon préventive, des faits tels que ceux qui ont été relatés dans la presse et qui sont peut-être symptomatiques. Cela permettrait ainsi de renforcer nettement la capacité politique du contrôle provincial à avoir un regard sur ces asbl. Et cela forcerait le débat sur le contrat de gestion, mais également le débat sur l'évaluation des missions rendues par ces asbl pour le compte de la province.

Voilà quels sont les enjeux des prochaines semaines, des prochains mois, dans le cadre de la réforme des pouvoirs locaux.

M. le Président. – La parole est à M. Guilbert.

M. Guilbert (Écolo). – Je remercie le Ministre pour sa réponse et me réjouis des pistes qui s'ouvrent. Suite de ce feuilleton provincial dans les prochains épisodes.

QUESTION
DE M. ANTOINE À M. KUBLA,
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES P.M.E.,
DE LA RECHERCHE
ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES,
SUR
«LA PARTICIPATION
DE LA RÉGION WALLONNE
DANS LA D.A.T.+ »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Antoine à M. Kubla, Ministre de l'Économie, des P.M.E., de la Recherche et des Technologies nouvelles, sur «la participation de la Région wallonne dans la D.A.T.+ ».

La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

M. Antoine (P.S.C.). – Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, décidément ce dossier connaît de multiples rebondissements. D'abord du côté flamand, où un point final a été mis au dossier ainsi qu'au montage qui lui a été soumis. Ensuite, MM. Davignon et Lippens ont connu beaucoup de difficultés pour réunir l'accord des différents actionnaires et des créanciers de l'ex-Sabena. Et puis, ce dossier a également connu son feuilleton wallon.

J'avais eu le plaisir de dialoguer avec le Ministre-Président à la radio – ce fut un moment très intéressant, du reste – et j'ai cru entendre, Monsieur le Ministre, une forme, sinon d'animosité, en tout cas d'impatience du Ministre-Président à l'égard de vos propos.

Qui avait le dossier, qui devait s'exprimer? Cela ne m'appartient pas. Mais le problème se situait plutôt sur le fond. Il ne partageait visiblement pas les craintes qui étaient les vôtres, notamment à l'égard d'un rapprochement, d'une synergie avec Virgin. Et pour lui, me semble-t-il, à cette époque-là – et du reste, l'après-midi, il le confirma – il n'y avait pas d'objection à la participation de la Région wallonne dans la nouvelle société.

Il se fait que quelques heures auparavant, vous aviez dit tout le mal ou en tout cas toute la crainte que vous aviez à l'égard du montage. Bref, nous avions là deux Ministres – et non des moindres – du Gouvernement wallon qui s'opposaient par ondes interposées pour finalement se réunir l'après-midi.

Alors que s'est-il passé?

Je pense que le Parlement a droit à un minimum de vérité. Pas la totale vérité. Mais le Parlement a quand même droit à une information de type politique.

Loin de moi l'idée de vouloir polémiquer puisque le matin, à la radio, j'avais indiqué que j'attendais du Gouvernement wallon qu'il tienne ses engagements à l'égard des travailleurs. M. Michel, lors d'une réunion

à Wavre – à laquelle l’une de mes collaboratrices a assisté –, avait pris des engagements clairs – que je peux partager – à l’égard des travailleurs.

Il convenait donc qu’il y ait un suivi par rapport à cela.

Concrètement aujourd’hui, Monsieur le Ministre, quelles étaient vos craintes? Je crois que le Parlement a le droit de savoir, puisque ce sont quand même les deniers publics que vous allez engager, à peu près 600 millions de BEF.

Quelles étaient donc les craintes que vous exprimiez à l’égard du projet, craintes qui ont été visiblement rencontrées, et comment, dans la réponse que M. Davignon vous a apportée dans l’après-midi ?

Dans la droite ligne de la première question, quel est le montage – pardonnez-moi ce propos, il n’est pas du tout péjoratif – financier qui sera le vôtre ? On sait que vous avez mis au point un véhicule qui vous permettra, par la suite, de valoriser le capital libéré au sein d’actions de BIAC.

De quelles manières serez-vous représenté dans l’une comme dans l’autre, nous permettant, entre autres, de pouvoir opérer un contrôle parlementaire sur les deniers publics? Mais nous permettant surtout de faire entendre la voix wallonne, notamment quant au siège de la société qui est un des enjeux avancés ?

Les objections que vous aviez par rapport à Virgin sont-elles définitives ou provisoires? Autrement dit, suite aux propos tenus par M. Davignon – maintenant que la bonne nouvelle est tombée – avez-vous admis le principe que, demain, la D.A.T.+ – ou la New Sabena – pourrait se rapprocher de Virgin ?

Faisons même un peu de science-fiction. Et ce n’est pas un propos ironique dans le discours que je tiens, mais vous avez valorisé, défendu, ô combien, Ryanair! A un moment donné, avez-vous imaginé qu’il puisse y avoir une forme de collaboration entre notre spécificité wallonne – c’est ce que vous avez dit à maintes reprises à cette tribune – et le montage ?

Bref, aujourd’hui, pas seulement les actionnaires de D.A.T.+ ou de la New Sabena ont droit à la vérité. Le parlementaire attentif, majorité comme opposition, a aujourd’hui le droit de savoir. Est-ce 600 millions? Combien? Pourquoi? Avec qui? Et quelles sont, pour faire bref, les garanties que vous avez pu obtenir, lors de cette fameuse après-midi sur le *business-plan* de la nouvelle société ?

Voilà, Monsieur le Ministre, l’ensemble des interrogations qui sont les miennes, mais qui, je l’imagine volontiers, sont aussi celles de mes collègues et de l’opinion publique wallonne.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Kubla.

M. Kubla, Ministre de l’Économie, des P.M.E., de la Recherche et des Technologies nouvelles. – Monsieur le Président, chers Collègues, lorsque la Sabena a été déclarée en faillite, je crois que la réaction de l’ensemble du pays a été un sentiment de tristesse, peut-être même d’incompréhension – la preuve, c’est qu’une commission d’enquête est mise sur pied au Parlement pour essayer d’identifier les éventuelles responsabilités – et un sentiment qu’il fallait limiter, autant que faire se peut, le drame social qui s’annonçait.

Dès lors, lorsque le Premier Ministre a demandé entre autres aux Régions de participer à une opération de sauvetage, il était logique que l’on réponde spontanément oui, tout en insistant sur le fait que l’on souhaitait que les trois Régions, dans des proportions à définir, soient présentes.

La Flandre a assez vite rompu ce mécanisme, a affirmé sa préférence absolue pour l’investissement dans l’aéroport, a considéré qu’elle n’était pas intéressée par la participation à une compagnie aérienne et a donc un peu perturbé ce sentiment – comme le disait M. Lippens ce matin – citoyen.

Soit. En ce qui concerne le Gouvernement wallon, nous avons souhaité maintenir notre orientation, mais avons posé des conditions. Quelles étaient-elles ?

Nous souhaitions avoir un plan d’affaires certifié par un consultant. Cela a été fait par Arthur D. Little.

Nous souhaitions que le siège de la société soit à Bruxelles. À l’époque, rien n’était officiel; il y avait seulement de vagues intentions.

Nous souhaitions répondre à la question lancinante d’un bon nombre de demandeurs d’emploi: les Francophones auront-ils leur place dans ce montage et dans les recrutements ?

Nous voulions également que la garantie concernant la transformation possible de nos actions dans D.A.T.+ en actions BIAC soit finalisée le moment venu.

Et personnellement, je souhaitais sensibiliser le Gouvernement fédéral et le Premier Ministre au fait que la Région wallonne était particulièrement loyale lorsque l’on faisait appel à elle. Il convenait donc dans un certain nombre de dossiers qui nous intéressaient, d’adopter la même attitude à notre égard.

Quelles sont les réponses qui ont été données par M. Davignon ?

Il ne parle plus du plan d’affaires. Le siège social quant à lui est transféré au 11, rue des Colonies. Le recrutement sera beaucoup moins important que l’on a pu le rêver. Cela a été confirmé au fil des jours et de

ces dernières heures. Néanmoins, lors du recrutement, il est évident que les Francophones devront et auront leur place.

La convention avec l'État fédéral sur la transformation de nos actions en D.A.T.+ en actions BIAC a été signée à 10 heures du matin, le jour où le montage global a été annoncé. C'est dire si toutes ces questions ont réellement trouvé au fil des jours et des heures – voire des ultimes heures – leur réponse. Et je crois que le Premier Ministre a perçu notre demande sur certains dossiers. Donc la démarche n'a pas été inutile.

J'en viens à présent à la manière dont nous avons conçu la participation. C'est la S.R.I.W. qui sera appelée à intervenir à concurrence de 15,675 millions d'euros, c'est-à-dire un peu moins de 640 millions de BEF.

Cette participation, nous pourrions la changer contre des actions BIAC pour une grande partie, dans un délai d'un à deux ans.

Certains avantages fiscaux sont liés à l'opération satisfaisant la S.R.I.W. et il ne serait pas étonnant que la Région wallonne soit présente dans le conseil d'administration à travers un représentant de la S.R.I.W. En tout cas, personnellement, je le souhaiterais.

La possibilité de se rapprocher de Virgin a depuis longtemps été évoquée. Mais au fil du temps, nous avons pu voir que Virgin était aujourd'hui une société relativement en difficulté. J'ai donc émis le souhait qu'avec nos moyens, on ne se précipite pas dans un sauvetage complémentaire d'une société connaissant elle-même certaines difficultés pour l'instant.

La preuve que ce n'était pas une réflexion en l'air, c'est que M. Davignon a confirmé que le patron de Virgin, M. Branson, avait suggéré cette démarche et que lui-même avait fait comprendre qu'il n'était pas né de la dernière pluie et que ce n'était pas envisageable ! Donc, les balises ont été réaffirmées.

Par contre, ce qui est convenu, c'est que si le plan d'affaires qui démarre aujourd'hui se fonde sur une D.A.T. *stand alone* – existant par elle-même, avec un nombre limité de destinations européennes – les discussions vont se poursuivre pour examiner si c'est un plus ou si au contraire c'est une charge de se rapprocher de Virgin – mais dans des conditions qui ne seront pas un refinancement par une société qui démarre à peine avec des moyens comptés.

Donc, de ce côté-là, je crois que des garanties ont pu être données. En tout cas, cet échange de vues était absolument nécessaire.

Je peux vous rassurer: à aucun instant je n'ai imaginé qu'il y avait la moindre interférence entre les aéroports régionaux, ou les compagnies qui y opèrent, et le montage en cours.

Je crois qu'aujourd'hui, tout le monde a parfaitement compris que la restructuration du transport aérien débouchera, demain, sur deux ou trois grandes compagnies européennes dont les noms circulent, sur la présence manifeste d'une part de marché estimée à 15 % environ de *low-cost* typique – ce que n'est déjà plus tout à fait aujourd'hui Virgin, mais que seraient Easyjet, Ryanair ou même d'autres concurrents, qui sait – et qu'entre les deux, toute une série de sociétés nationales européennes devront se battre pour trouver leur créneau.

C'est vrai pour les Portugais, c'est vrai pour les Italiens, c'est vrai pour les Grecs, c'est vrai pour les Autrichiens, c'est même vrai pour les Hollandais de la K.L.M.

Dans ce contexte, il est possible que si tout se fait bien et que la société prend sa place dans le marché, elle soit appelée, demain, à participer à des regroupements qui lui donneront véritablement une assise renforcée.

Dans cette vision, vous voyez bien qu'à aucun moment il n'y a de lien – que ce soit de concurrence, de contribution, de collaboration – avec les intérêts des aéroports wallons ou des compagnies qui y opèrent.

Donc, de ce côté-là, il n'y a pas eu la moindre interférence.

Notre position aujourd'hui est de dire: «*Cette société démarre, pourvu qu'elle réussisse.*». Parce que sinon, sur le plan social ainsi que sur le plan de la place de la Belgique dans le transport aérien de demain, je crois que ce serait une catastrophe. Mais il n'est pas question non plus que, le doigt sur la couture du pantalon, les Wallons répondent au premier appel alors que les Flamands n'en font rien, et que nous n'ayons pas un certain nombre de garanties sur la récupération possible de notre mise, sur la défense légitime des intérêts de nos concitoyens à la recherche d'un emploi, sur la présence de la société dans une ville où l'on puisse s'exprimer dans les deux langues et avoir cette liberté de présence au sein de la nouvelle compagnie.

Je crois que toutes ces exigences méritaient d'être rappelées. Nous n'avons certainement pas exercé de pression anormale, mais exigé – ce qui est normal quand on s'apprête à investir un tel montant – un complément d'informations nécessaires.

J'espère surtout que, demain, un certain nombre de dossiers importants à nos yeux, en dehors de celui-là, seront regardés différemment par le Gouvernement fédéral et les Ministres flamands. Nous sommes trop souvent en position où nous devons subir des blocages de la part du nord du pays. Il convient désormais de supprimer ce blocage dans un souci de faire fonctionner l'ensemble des Régions et du pays. Je pense – puisque je vois que vous vous tournez vers moi – à l'aéronautique ...

M. Antoine (P.S.C.). – Aux chemins de fer.

M. Kubla, Ministre de l'Économie, des P.M.E., de la Recherche et des Technologies nouvelles. – Aux chemins de fer, à la recherche dans certains secteurs. Il faut au moins que ce message soit passé et que l'on comprenne que la Wallonie a une voix, a une volonté politique et qu'elle entend les faire résonner clairement.

M. le Président. – La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (P.S.C.). – Monsieur le Président, je remercie le Ministre de l'Économie qui a apporté un certain nombre de compléments d'informations à celles parues dans la presse.

Manifestement, il ouvre la porte sur bien d'autres questions dont l'appel de la Région wallonne à une solidarité mieux comprise des Flamands et du Gouvernement fédéral, en l'occurrence, à notre égard. Il m'a vu sursauter immédiatement à l'égard du rail. Car aujourd'hui, une fois de plus, la Région flamande a remis en cause l'accord intervenu qui devait amener la Région wallonne à intervenir à hauteur de maximum 4 milliards.

Évidemment, d'autres questions se posent. Il ne sera donc pas étonné de me voir revenir à la charge afin de demander s'il n'y a pas eu un autre volet à l'accord de la D.A.T., ainsi qu'il l'a laissé supposer pour l'avenir.

QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. JAMAR À M. HAPPART, MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA RURALITÉ, SUR «L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA RÉGIONALISATION DE L'AGRICULTURE»

M. le Président. – Nous allons entamer les questions orales avec l'accord de M. le Ministre Daerden qui était en tête de ces questions.

L'ordre du jour appelle la question orale de M. Jamar à M. Happart, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur «l'état d'avancement de la régionalisation de l'agriculture».

M. Wesphael (Écolo). – Et mon accord, il n'est pas important ?

M. le Président. – Oui, mais c'est moi qui décide.
La parole est à M. Jamar pour poser sa question.

M. Jamar (P.R.L.-F.D.F.-M.C.C.). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, le dossier de la régionalisation de l'agriculture concerne l'un des problèmes les plus importants qu'a à connaître votre Gouvernement cette année. Ce dossier est même déterminant à plus d'un titre.

Bien que la régionalisation entraine en vigueur ce 1^{er} janvier 2002, il était évidemment matériellement impossible d'organiser de manière optimale la scission des services régionalisés à cette date sans entraîner une désorganisation complète des services. Il en allait de même notamment pour le transfert du personnel et la mise en place de nouvelles structures.

Un protocole prévoyant une période transitoire impliquant un maintien des structures en place pendant plusieurs mois, notamment pour la procédure de paiement et de contrôle des aides aux agriculteurs – c'est-à-dire le système SIGEC dépendant de la Direction générale n° 3, SIGEC étant le système informatique intégré de gestion et de contrôle – pour laquelle l'exercice budgétaire commence et se termine le 15 octobre.

Cette date, il faut la garder en tête. Et je rappelle que nous sommes le 16 janvier 2002.

Il s'agit donc de se préparer au mieux, Monsieur le Ministre – mais vous le savez mieux que quiconque et mieux que moi –, d'ici le 15 octobre – date fatidique – de manière à être entièrement prêt dès le 16 octobre pour reprendre le flambeau agricole. Il reste donc moins de 10 mois, c'est beaucoup et peu à la fois.

Où en est-on ?

Ma question portera essentiellement sur trois points :
– la réorganisation des structures de l'Administration ;
– la gestion proprement dite des compétences, avec deux sous-questions relatives au personnel et à l'outil informatique ;
– le financement – le nerf de la guerre, dit-on souvent – de cette régionalisation.

M. Antoine (P.S.C.). – Ah ! Vous allez avancer des chiffres, Monsieur Jamar ?

M. Jamar (P.R.L.-F.D.F.-M.C.C.). – Oui, je vais avancer des chiffres qui m'ont été communiqués. M. le Ministre est au courant. Mais je crois que nous avons tous intérêt à travailler dans le même sens pour que cela fonctionne bien. C'est l'objet de ma question d'aujourd'hui.

Premier point: la réorganisation des structures de l'Administration.

Si mes renseignements sont exacts, Monsieur le Ministre, des propositions ont été formulées par vos soins dans une note d'orientation déposée au Gouver-

nement wallon le 14 novembre dernier. Il y a donc plus de deux mois.

Je me suis laissé dire que la nouvelle structure serait en quelque sorte quadricéphale, si je peux me permettre ce mot. Elle comporterait quatre pôles. Qu'en est-il exactement à ce stade-ci ?

C'est ma première grande question.

Deuxième point: la gestion proprement dite des compétences.

Au niveau du personnel, a-t-on une idée plus ou moins définitive – je dis plus ou moins parce que j'imagine bien que tout n'est pas encore arrivé à maturité totale – du volume et des services à transférer ?

Des chiffres allant de 550 à 615 personnes transférées ont été cités du fait de la régionalisation. Je ne sais pas s'ils sont toujours d'actualité. Monsieur le Ministre, l'aspect humain doit être pris en compte. Des gens s'interrogent sur leur avenir. Dès lors, pouvez-vous me dire si des contacts ont été établis avec les personnes susceptibles d'être transférées? Y a-t-il une préparation psychologique ou une simple information a-t-elle été organisée? Les gens savent-ils où ils risquent de travailler sous peu ?

Cette question me paraît déterminante sur le plan humain: les personnes risquent évidemment de changer d'endroit, de service ou de conditions de travail tout simplement.

Au niveau de l'outil informatique, on sait que la complexité et les exigences des réglementations européennes tant en matière de gestion de la production agricole, de l'intégration des banques de données, du contrôle de la gestion des fonds que de la sécurité informatique, ont obligé la Direction générale à se doter d'un outil informatique très pointu.

Cet outil informatique devra rester aussi performant le 16 octobre sous peine de retards de paiements des agriculteurs et de sanctions financières infligées par l'Union européenne.

Les coûts potentiels sont énormes, mais ils varient selon l'option que le Gouvernement choisira. Le maintien en commun d'une partie importante du SIGEC constituerait un obstacle à une mise en œuvre différenciée de la politique agricole par les Régions, alors que la scission complète du SIGEC implique des coûts importants d'adaptation, de développement et de gestion, en particulier au niveau informatique.

Quelles options le Gouvernement a-t-il ou va-t-il choisir en la matière, tout en sachant – et je sors ici, un peu de mon texte – que tout cela comporte un prix ?

Si dorénavant un outil comparable au SIGEC est mis en œuvre par la Région wallonne, cela comportera un coût: 100 millions de BEF, soit 2,5 millions d'euros, si

mes comptes s'avèrent exacts ou si mes renseignements sont dignes de foi. Mais ces 2,5 millions d'euros ne sont pas, je crois, budgétisés à ce jour à ma connaissance.

Troisième point: le financement de la régionalisation.

Le principe de neutralité budgétaire a toujours été affirmé concernant la régionalisation. Cependant, il semble à présent évident que les coûts seront supérieurs aux moyens transférés. Cette neutralité est-elle toujours d'actualité ?

Je me suis laissé dire qu'il y aurait une différence entre l'enveloppe donnée et le coût de l'ordre de 5,7 millions d'euros, soit 230 millions de BEF pour cette année budgétaire 2002. C'est énorme.

Il convient d'en savoir en peu plus, d'autant que cette somme ne tient pas compte du problème du SIGEC – problème de l'outil informatique – auquel cas il faudrait encore ajouter 2,5 millions d'euros.

Bref, Monsieur le Ministre, je ne serai pas davantage plus long. Structure de l'Administration, personnel, logistique, financement. Où en sommes-nous ?

Une cellule de travail est mise sur pied et essaie de faire le maximum. Il y a eu une note d'orientation le 14 novembre dernier au Gouvernement wallon.

Depuis lors, je sillonne un petit peu la Wallonie, comme vous le savez. Je rencontre aussi les agriculteurs, comme certains parlementaires ici présents dans la salle. Il est important de nous éclairer quelque peu.

Je sais mieux que quiconque que vous serez le Ministre de la régionalisation. Vous serez donc un des Ministres en vue durant cette année 2002. Je crois qu'il est important que nous puissions connaître les ... (*Rumeurs.*)

M. Antoine (P.S.C.). – Ou gouverneur à Liège.

Mme Defraigne (P.R.L.-F.D.F.-M.C.C.). – Non, c'est moi qui serai gouverneur à Liège.

M. Jamar (P.R.L.-F.D.F.-M.C.C.). – Je ne sais pas qui sera gouverneur à Liège mais je m'adresse au Ministre de l'Agriculture et je crois qu'il est important pour les agriculteurs et pour toutes les personnes travaillant dans l'agriculture de savoir quels seront exactement les moyens.

Il est également important de savoir si le 16 octobre prochain, on pourra se dire véritablement que la régionalisation commence dans d'excellentes conditions.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Happart

M. Happart, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, chers Collègues, je vous remercie de m'avoir permis de passer devant tout le monde pour cette intervention. Je renverrai évidemment l'ascenseur dès que l'occasion se présentera. Je remercie également M. Jamar de m'avoir adressé cette question.

Dans le cadre des débats parlementaires relatifs au budget 2002, de nombreuses questions m'ont déjà été posées par plusieurs d'entre vous sur la problématique de la régionalisation de l'agriculture. L'opportunité m'est donc donnée aujourd'hui de faire le point sur ce dossier, alors même que cette régionalisation des compétences agricoles est effective depuis ce 1^{er} janvier 2002.

J'ai déposé une note d'orientation au Gouvernement wallon le 14 novembre dernier. Celle-ci avait plusieurs objectifs: informer le Gouvernement wallon sur l'état d'avancement des travaux, mettre en lumière les principaux problèmes posés par le transfert des compétences en proposant, le cas échéant, des alternatives, évaluer les ressources humaines transférées et tracer les premières orientations pour la configuration de la nouvelle administration régionale.

Pour ce qui concerne votre premier point relatif à la réorganisation des structures de l'Administration, il est évident que, compte tenu du volume des matières transférées, la régionalisation des compétences agricoles nécessite une refonte en profondeur des services administratifs de la Région wallonne en charge de l'agriculture.

Dans le cadre des fonctions et des missions de la nouvelle structure régionale, outre le Centre de recherches agronomiques de Gembloux pour lequel l'option d'un organisme d'intérêt public a déjà été approuvée par le Gouvernement, quatre grands pôles semblent se dégager de façon assez naturelle: un pôle «politique agricole», un pôle «aides directes aux agriculteurs», un pôle «recherche, développement, qualité» et un pôle «développement rural».

À l'heure actuelle, le Gouvernement wallon n'a pas encore pris position en la matière mais a décidé de faire examiner les propositions au sein de plusieurs groupes de travail intercabineaux. Entre-temps, le Gouvernement a décidé le 20 décembre dernier, de lancer la procédure de sélection d'un consultant externe en vue de bénéficier d'une assistance méthodologique pour épauler la cellule administrative provisoire chargée de la régionalisation de l'agriculture dans la conception de propositions à l'adresse du Gouvernement.

Deuxième point, pour ce qui a trait au personnel, les négociations entre les Régions et le Gouvernement fédéral au sujet de la répartition des différents services et du personnel y afférant se sont poursuivies pendant tout le mois de décembre.

D'une manière globale, les services incontestablement visés par le transfert sont: les établissements scientifiques, la recherche subventionnée et le développement au sein de la Direction générale de la recherche et du développement; le service «élevage et viande» au niveau de la Direction générale de la santé animale et des produits animaux; une partie du service «matériels de reproduction» dans le cadre de la Direction générale de la qualité des matières premières et du secteur végétal; la quasi-totalité des services de la direction générale de la production agricole; les services «politique interne, produits végétaux et produits animaux», «pêche maritime» et «conseillers agricoles» au niveau de la Direction générale de la politique agricole.

Le sort de deux autres services de cette dernière Direction générale, à savoir les services «relations internationales» et «coordination et concertation», restait en discussion jusqu'à la fin du mois de décembre.

Pour concilier l'exigence de la Région flamande de régionaliser une partie substantielle de ces services et la volonté de la Région wallonne de limiter le nombre de personnes transférées en fonction des crédits octroyés aux Régions, le Gouvernement fédéral a marqué son accord de principe à la fois sur la limitation à 663 unités du nombre d'agents transférés pour les deux Régions – hors établissements scientifiques et personnel de nettoyage –, ainsi que sur la régionalisation totale du service «relations internationales» et sur la régionalisation partielle du service «coordination et concertation». La proposition formelle va être soumise aux Gouvernements régionaux, lesquels devront remettre un avis avant le 1^{er} février.

Au niveau de la Région wallonne, la régionalisation de ces différents services devrait entraîner le transfert d'environ 610 personnes, dont 315 pour les seuls établissements scientifiques.

Vous évoquez le problème des contacts avec le personnel susceptible d'être transféré. Je suis tout à fait conscient de l'importance d'une communication active, vis-à-vis des agents transférés, afin de les informer au mieux des perspectives que la régionalisation leur offre. Dès le mois d'octobre, une adresse Internet a été mise à la disposition du personnel pour lui permettre de poser des questions.

Des réponses aux questions posées, notamment par ce canal, sont régulièrement publiées dans le feuillet d'information du Ministère des Classes moyennes et de l'Agriculture.

La cellule administrative provisoire chargée de la régionalisation de l'agriculture a établi, dès le mois de novembre, des contacts avec les services généraux du Ministère de la Région wallonne pour tenter de satisfaire le besoin d'information directe de plus en plus clairement exprimé par les fonctionnaires fédéraux.

Tout en attirant l'attention de l'honorable membre, sur le caractère difficile et limité de l'exercice d'information, étant donné l'incertitude quant à l'évolution du statut des agents régionaux, tout est mis en œuvre pour permettre l'organisation des séances d'information demandées.

Pour ce qui concerne l'informatique, la note d'orientation du 14 novembre a proposé quatre scénarios d'organisation dépendant du positionnement fédéral ou régional des banques de données. Ces possibilités vont d'une informatique entièrement fédérale à une informatique totalement régionalisée. Ces propositions ont fait l'objet d'un rapport complémentaire rédigé, conjointement, par la Direction de l'informatique du Secrétariat général du Ministère de la Région wallonne et la cellule administrative provisoire chargée de la régionalisation de l'agriculture. Ce rapport a permis de bien poser le problème, en relation avec l'informatique qui existe déjà au niveau de la Région wallonne.

À l'instar du dossier relatif aux nouvelles structures, le Gouvernement wallon n'a pas encore pris de position en la matière. Le dossier sera examiné dans un groupe de travail intercabineaux qui se réunira avant la fin du mois.

Le troisième point concerne le financement de la régionalisation.

Une première analyse budgétaire faite sur base d'une politique inchangée et sans tenir compte de l'intégration dans la structure régionale, laisse présager que les montants transférés à la Région wallonne ne seront pas suffisants pour poursuivre telles quelles toutes les actions. Les insuffisances sont essentiellement dues à l'impact du personnel transféré, aux «déséconomies» d'échelle liées à la scission, à l'absence de recettes spécifiques destinées au financement de certaines activités et à la mauvaise correspondance entre le coût réel des matières régionalisées et les moyens transférés par la loi spéciale de financement. Dans un second temps, l'exercice doit être élargi à l'intégration des services wallons, tant sur le plan organisationnel que sur celui des activités.

La neutralité budgétaire est un objectif vers lequel nous devons tendre mais il est certain qu'il y aura quelques coûts additionnels que l'on pourrait qualifier de «premier établissement» pour intégrer ces nouvelles compétences.

Il est clair que la régionalisation de l'agriculture ne peut, d'aucune façon, signifier un recul dans l'éventail et la qualité des services prestés. Non seulement ce serait inacceptable pour les agriculteurs, mais le mauvais fonctionnement des services pourrait, directement, entraîner de lourdes sanctions financières en application de la réglementation européenne. La régionalisation doit, au contraire, être l'occasion de mieux tenir compte des spécificités régionales. Elle doit et sera donc un plus. Le Gouvernement saura prendre, comme il le fait toujours, ses responsabilités face à l'importance de l'enjeu. Le Gouvernement sera prêt pour le 16 octobre au plus tard.

M. le Président. – La parole est à M. Jamar.

M. Jamar (P.R.L.-F.D.F.-M.C.C.). – Je remercie vivement M. le Ministre pour sa réponse complète.

Puis-je suggérer la tenue d'une réunion de commission d'ici un mois ou deux pour l'évaluation du dossier «agriculture»? Mais je crois que M. le Ministre l'a déjà prévu avec le président de la commission. Il serait important d'avoir ce débat car nous sommes dans l'année charnière et je pense que nous pourrions avoir, avec tous les commissaires, un débat nourri.

M. le Président. – L'incident est clos.

QUESTION ORALE
DE M. WESPHAEL À M. DAERDEN,
MINISTRE DU BUDGET, DU LOGEMENT,
DE L'ÉQUIPEMENT
ET DES TRAVAUX PUBLICS
ET À M. MICHEL,
MINISTRE DES AFFAIRES INTÉRIEURES
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE,
SUR
«LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE»

QUESTION ORALE
DE M. ANTOINE À M. DAERDEN,
MINISTRE DU BUDGET, DU LOGEMENT,
DE L'ÉQUIPEMENT
ET DES TRAVAUX PUBLICS,
SUR
«LA PROBLÉMATIQUE
DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE
ET DE L'INSTALLATION
DE RADARS AUTOMATIQUES»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Wesphael à M. Daerden, Ministre du Budget, du Logement, de l'Équipement et des Travaux publics et à M. Michel, Ministre des Affaires

Intérieures et de la Fonction publique, sur «la sécurité routière» ainsi que la question orale de M. Antoine à M. Daerden, Ministre du Budget, du Logement, de l'Équipement et des Travaux publics, sur «la problématique de la sécurité routière et de l'installation de radars automatiques».

M. Daerden répondra pour M. Michel.

Le Ministre-Président a également demandé que sa question soit avancée mais il n'est pas là. Donc, M. Wesphael a le bénéfice de la présence.

La parole est à Monsieur Wesphael pour poser sa question.

M. Wesphael (Écolo) – Je vois que vous défendez toujours en premier l'intérêt des parlementaires.

Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, il y a un peu plus d'un an, j'interrogeais le Gouvernement sur les moyens et dispositifs qu'il comptait mettre en œuvre afin d'améliorer substantiellement la sécurité routière sur le territoire wallon. Une dizaine de pistes de travail étaient alors suggérées aux Ministres compétents en cette matière. Ces suggestions se situaient en droite ligne et surtout, de manière complémentaire aux mesures initiées ou envisagées par Mme Isabelle Durant, Ministre fédéral des Transports et de la Mobilité.

Face à la volonté exprimée par certains ténors politiques flamands de régionaliser, notamment, le code de la route, j'en appelais, au contraire, à une plus grande harmonisation et à une coopération renforcée entre l'Etat fédéral et les Régions en vue, notamment, de positionner de manière optimale la Belgique dans le cadre de la présidence du Conseil des Ministres européen.

Et incontestablement, les choses bougent. La sécurité routière semble être devenue une préoccupation prioritaire et permanente dans le chef de tous les Gouvernements, même si, de temps en temps, on observe quelques excitations. Parmi les lignes de force que je défendais en cette matière, certaines ont trouvé un début d'application concrète sur le terrain et je ne peux que m'en réjouir. Deux exemples: récemment le cadre des agents du M.E.T. visant à mieux entretenir le réseau routier, en particulier, la signalisation a été sensiblement étoffé. C'est important car de toute évidence la signalisation routière est vitale. Un signal en moins, un signal caché, indécodable ou dégradé peut conduire à la catastrophe.

Autre exemple, les points noirs du réseau routier en Wallonie ont été identifiés et feront l'objet d'une programmation en termes d'aménagement et de sécurisation. Et enfin, comment ne pas souligner, même si elle

n'est pas neuve, l'opération «Noctambus» pour laquelle il serait intéressant d'avoir une évaluation.

Il convient dès lors, je crois, de poursuivre ces efforts tant il est dramatiquement vrai qu'il ne se passe pas une semaine sans que les médias ne relatent de nouveaux accidents mortels impliquant souvent des jeunes aux petites heures du week-end et des usagers faibles comme les piétons, les cyclistes ou les motocyclistes.

Hélas, nous avons encore dû prendre connaissance ce week-end du décès de quatre jeunes en région liégeoise et pour tout le pays, une quinzaine de jeunes ont été blessés à des degrés divers. Je pense donc que ce phénomène est vraiment très criant et très, très inquiétant.

L'évolution du transport de marchandises par la route est aussi un facteur croissant d'insécurité. En gros, il a connu ces dernières années, et le phénomène tend à s'amplifier, la même tendance que celle du transport des personnes. Pour pallier cette explosion du transport routier, il nous apparaît indispensable de réorienter les investissements disponibles en faveur du transport des marchandises par rail et par voie d'eau, conformément d'ailleurs, et je le souligne, aux objectifs consignés par la D.P.R. et le Contrat d'Avenir. Plus facile à dire qu'à faire, j'en conviens, mais je constate néanmoins que lorsque la volonté politique est là, les résultats suivent. L'exemple de la Suisse, qui, dans ce domaine, a pris le taureau par les cornes, en atteste certainement en suffisance, même si le paysage est quelque peu différent. Mais, nous ne sommes pas en reste. Je crois que le plan d'investissement de la S.N.C.B. et son articulation dans les trois Régions du pays, sont incontestablement un pas dans la bonne direction qui pourrait utilement être complété par des choix stratégiques en Wallonie en faveur, par exemple, du développement des potentialités multimodales des zones d'activité économique. Décision que vous allez devoir prendre assez rapidement.

D'autre part, je crois qu'il y a un consensus, aujourd'hui, sur la nécessité d'accorder une priorité budgétaire à l'entretien du réseau secondaire. On sait en effet que les accidents graves sont beaucoup plus nombreux sur route que sur autoroute. À titre indicatif, on dénombre 9,6 % d'accidents corporels sur autoroute et 15,9 % de décès dans les 30 jours. Tandis que sur les routes régionales et provinciales, on enregistre 49,6 % d'accidents corporels et 59,9 % de décès dans les 30 jours. Les routes communales ne sont pas en reste avec 40,8 % d'accidents corporels et 23,3 % de décès dans les 30 jours.

En 2000 par rapport à 1999, sur l'ensemble du réseau routier, le nombre d'accidents corporels a diminué de 4,9 % tandis que le nombre de décès dans

les 30 jours a augmenté de 5,2 %. Ces chiffres sont communiqués évidemment par l'I.B.S.R.

Nous voyons donc clairement où doit porter l'effort budgétaire. Certains spécialistes estiment par exemple que 1,5 % à 2 % de la valeur patrimoniale du réseau routier devraient être consacrés à l'entretien. Sans nier l'importance de l'entretien et de la sécurisation du réseau autoroutier, je note, par exemple, que le budget 2002 prévoit un investissement à hauteur de 11,250 millions d'euros pour la troisième voie de l'autoroute de Wallonie et 7,2 millions d'euros pour la sécurisation des zones à hauts risques. Je constate cependant que vous avez décidé, très récemment, d'inverser cette tendance et je ne peux que m'en réjouir. J'espère, dès lors, que cette option se confirmera dans le cadre du premier ajustement budgétaire, en rééquilibrant les investissements prioritairement vers le réseau secondaire, là où se posent manifestement les problèmes les plus importants.

J'en reviens maintenant aux autres pistes d'actions que je vous suggérerais à l'époque et qui mériteraient certainement d'être poursuivies.

1. Les radars préventifs.

Vous le savez, ce n'est pas nouveau, mais on peut intensifier ce type de proposition.

Il existe des moyens non répressifs pour sensibiliser les conducteurs à la vitesse. Nous connaissons déjà, et vous en inaugurez suffisamment, les ronds-points, les chicanes, les cassis dont la construction de certains est parfois, il faut le souligner, discutable. Le conducteur aujourd'hui doit, me semble-t-il, être soumis à des campagnes de prévention de cette nature. Et je pense que l'application du système de radars préventifs sur l'ensemble du territoire wallon serait certainement une excellente chose.

La Région pourrait dès lors être le moteur d'une campagne permanente de sensibilisation aux excès de vitesse en se dotant d'un matériel qu'elle pourrait mettre à la disposition des autorités locales, le louer, voire le prêter pendant des campagnes ponctuelles. Certaines provinces ont œuvré dans ce sens, les résultats ne sont pas mirobolants mais en tout cas présentent des résultats satisfaisants.

En ce qui concerne les radars automatiques, il est possible de leur donner, au-delà du volet répressif – et Écolo tient à cette dimension préventive – un caractère préventif par exemple en prévenant qu'il y a un radar mais aussi en informant l'automobiliste en infraction, de la vitesse à laquelle il roule par rapport à la vitesse autorisée. Donc, ces radars automatiques pourraient avoir une double mission, à la fois préventive et répressive. En outre, Monsieur le Ministre, vous vous étiez, je pense, clairement engagé à en ins-

taller rapidement aux endroits les plus critiques, entre 5 et 9. Je souhaiterais savoir où vous en êtes à cet égard.

2. Intensifier le rôle des cellules de coordination provinciale.

Il existe au sein du M.E.T. des cellules de coordination qui, aux dires de certains acteurs de terrain, ne fonctionnent pas toutes très efficacement, même si certaines font du bon boulot. Il est donc, je crois, indispensable de coordonner ces cellules, de les mettre au service des décideurs politiques et de leur donner un rôle proactif. Je pense que cela mériterait certainement une réflexion sur le fonctionnement même de ces cellules qui ont une faculté d'avoir une approche globale, territoriale de l'aménagement routier et de la sécurisation d'un certain nombre d'endroits dangereux.

3. Responsabiliser les jeunes.

Et je vous avouerai que c'est le dossier qui me touche le plus particulièrement.

Le nombre de victimes parmi les jeunes conducteurs reste, je viens de le dire et on le sait, très élevé. Il est donc très important de les responsabiliser par des campagnes de sensibilisation (médias, écoles, actions symboliques, campagnes d'affichage, etc.). Et je crois que ces campagnes se développent. J'attire cependant votre attention sur certaines études qui montrent que la prise de risque par certains jeunes est assimilée à des comportements qualifiés de ordaliques, en d'autres mots qui jouent avec la mort. C'est donc dans le domaine de la prévention de la santé psychologique qu'il y a lieu également d'agir. Il faut absolument faire des campagnes intégrées si on veut agir sur les comportements cognitifs. Dire à quelqu'un qui aime le risque, que celui-ci est très élevé dans tel ou tel type de situation, peut parfois avoir un effet contraire à celui recherché, un effet incitatif. D'où la nécessité de bien étudier la portée des messages en matière de sécurité routière.

Il convient de souligner également l'action remarquable des R.Y.D., Responsibility Young Drivers, Monsieur Collignon, je ne parviens jamais à le dire correctement ...

M. le Président. – Responsable Young Drivers.

M. Wesphael (Écolo). – Merci pour votre aide.

Néanmoins, les pouvoirs publics pourraient prendre leur part de responsabilité afin d'atténuer ce fléau.

La majorité des accidents qui ont lieu la nuit, pendant les week-ends, ou la veille des jours fériés impliquent, on le sait, beaucoup de jeunes. Il y a une grande proportion d'accidents graves. Généralement,

c'est la prise d'alcool ou de certains produits et/ou la vitesse qui sont à l'origine de ces drames.

Force est de constater que les jeunes doivent souvent sortir des centres urbains pour fréquenter les discothèques les plus branchées ou venir dans les villes pour y passer la nuit. Ils n'ont dès lors plus d'autre alternative que, la plupart du temps, de circuler en voiture. Je pense dès lors que la Région pourrait, à l'instar de la Région bruxelloise ou de certains départements français, rechercher des partenariats susceptibles de parrainer des initiatives de prise en charge des jeunes en réunissant dans un premier temps les acteurs de terrain (associations, compagnies de transports publics, I.B.S.R., etc.) et s'inspirer des actions initiées par d'autres pays, départements français, je l'ai dit, et aussi la Région bruxelloise.

Il est également possible d'imaginer des circuits nocturnes qui desserviraient les lieux les plus fréquentés, les centres urbains et les banlieues. Là aussi, il serait intéressant de réunir tous les intervenants. Il y a aujourd'hui, et c'est intéressant mais limité, des initiatives privées: je pense aux locations de cars par des groupes de jeunes. Cela existe mais c'est loin d'offrir un caractère permanent et cela ne s'adresse pas nécessairement à tous les jeunes, dans la mesure où le coût de ces locations n'est pas faible.

Monsieur le Ministre, bien d'autres mesures me semblent essentielles. Je pense notamment à la sécurisation des abords des écoles. Il suffit en effet de se rendre à proximité de certains établissements scolaires pour se rendre compte de tout ce qu'il ne faut pas faire en matière de sécurité routière avec ou devant des enfants. Beaucoup trop d'accidents se produisent à quelques mètres de l'école ou de la voiture des parents. Dans la grande majorité des cas, ces accidents sont évitables. Très souvent, il y a près des écoles des parkings ou des lieux qui, deux ou trois fois par jour, pourraient faire office d'aire de débarquement ou d'embarquement des enfants en toute sécurité.

Là aussi, Monsieur le Ministre, je note avec satisfaction que vous avez débloqué des budgets pour la sécurisation des abords des écoles en vue de hiérarchiser les investissements prioritaires, mais on sait que ce n'est que le début de ces investissements, qu'il y a des tas d'endroits où la situation reste critique. Donc, il y a encore loin de la coupe aux lèvres. Je compte sur vous pour accentuer les moyens qui seront mis à la disposition de ces aménagements scolaires.

Enfin, Monsieur le Ministre, un mot sur l'actualité récente. J'ai lu et entendu avec beaucoup d'intérêt vos déclarations sur un certain nombre de suggestions issues des Etats généraux de la sécurité routière.

La méthode d'abord. Je crois qu'au regard des propositions fédérales sur lesquelles les Régions ont été

appelées à rendre un avis, une approche raisonnée s'impose. À ce sujet, je souhaiterais savoir si le Gouvernement s'est prononcé, en tout ou en partie, sur l'ensemble des propositions soumises à l'avis des Régions, dans le cadre du délai de rigueur qui leur était imparti. En réalité, pour quelques avis, je sais qu'il y a eu certains retards. Par exemple, pour le dossier très sensible des dispositifs surélevés, ce retard est important, il met pour l'instant toutes les communes du pays dans l'insécurité juridique. Alors Monsieur le Ministre, quand je vois les propos de M. Vande Lanotte aujourd'hui dans *La Libre Belgique* à l'égard des mesures d'Isabelle Durand, je voudrais aussi qu'il tienne compte que les Régions ont un rôle important à jouer en ce qui concerne les avis qu'elles doivent rendre dans les délais, si on veut effectivement que tous les arrêtés puissent être pris à temps. Les Régions sont des véritables partenaires qui doivent prendre leurs responsabilités.

D'autre part, je crois qu'il ne serait pas inutile que notre Parlement se positionne également sur cette problématique. En cette matière qui doit vraiment, j'insiste, dépasser les clivages politiques, se couper d'une réflexion parlementaire, ne me semble pas très malin. De nouvelles idées pourraient en effet naître d'un débat de fond en commission. Pourquoi s'en priver? Je crois que, par exemple, le débat relatif aux 70 km/h sur le réseau secondaire mériterait plus de nuances qu'un refus catégorique, comme celui que vous avez donné il y a quelques jours. Je pense que ce type de limitation de vitesse pourrait s'indiquer non pas sur les grands-routes mais pourquoi pas sur les petites routes secondaires du réseau wallon ou sur une partie du réseau où manifestement le risque est plus significatif.

Vous dites, par ailleurs, Monsieur le Ministre, vouloir privilégier la prévention à la répression et vous mettez en lumière le nombre d'accidents mortels en Wallonie, sensiblement inférieur à la Flandre. Ce constat est juste mais, en cette matière, tous les paramètres doivent évidemment être comparés. Dois-je vous rappeler que ce phénomène s'explique aussi par le nombre de véhicules plus élevé en Flandre, la densité du réseau beaucoup plus grande et la population plus importante qu'en Wallonie? Ceci n'enlève rien à la qualité de certaines mesures prises en Wallonie mais prudence dans l'analyse comparative entre Régions.

Comme vous, je ne vous le cache pas, je n'apprécie pas le caractère «donneur de leçons» de certains ténors flamands. J'en appelle cependant à plus de pondération sur le fond de la problématique. L'enjeu est suffisamment dramatique pour qu'il ne prenne pas une tournure communautaire. La prise de conscience est forte et c'est tant mieux. Pour la première fois en Belgique, un Gouvernement fédéral s'est doté d'un

objectif chiffré, ambitieux, de réduction du nombre de morts sur nos routes et d'un plan d'actions concret. En outre, le Gouvernement fédéral a déjà pris une série de mesures qu'il serait trop long d'énumérer ici durant la première partie de la législature.

Monsieur le Ministre, je pense que nous avons avancé sur un certain nombre de mesures, qu'il y en a encore d'autres qui doivent être mises en chantier. Je pense qu'il est important que le Gouvernement s'exprime de manière très claire et très rapide sur les avis qu'il doit rendre au niveau fédéral dans le cadre des Etats généraux de la sécurité routière, pour que le fédéral puisse avancer sur un certain nombre d'arrêtés. Je crois que si on n'avait pas consulté les Régions, on l'aurait regretté. Elles sont consultées aujourd'hui et je constate un retard dans les réponses qui doivent être apportées au niveau fédéral. Et enfin, j'en appelle à un débat de fond parlementaire, au sein d'une commission, sur l'ensemble de cette problématique, parce que je suis convaincu que si nous tenons compte de toutes les propositions, initiatives et suggestions qui pourraient venir des parlementaires, un certain nombre de mesures complémentaires pourraient être mises en œuvre, parce qu'il y a plus dans 75 têtes que dans 6.

M. le Président. – La parole est M. Antoine.

M. Antoine (P.S.C.). – Monsieur le Président, Messieurs Ministres, très chers Collègues, les différentes prises de positions concernant la sécurité routière et le lot de mauvaises nouvelles que chaque week-end nous apporte (accidentés, disparus, victimes) imposait manifestement qu'un débat se déroule au sein de ce Parlement wallon, et sans connaître l'initiative de mon excellent collègue, Bernard Wesphael, j'avais rentré une question orale sur le même sujet. Et je vous remercie, Monsieur le Président, de les avoir jointes.

La Commission européenne a très clairement indiqué son objectif de diminuer de 50 % le nombre de victimes de la route à l'horizon 2010. La vice-présidente de la Commission européenne, chargée de l'Énergie et des Transport, Mme Loyola de Palacio, a d'ailleurs clairement averti les Gouvernements en ces termes : «*Si les Gouvernements des Quinze ne prennent pas prochainement des mesures en ce sens, les directives et les règlements s'abattront sur leur tête*».

L'impulsion était ainsi clairement donnée au niveau européen. Au niveau de la Belgique fédérale, le Gouvernement est tombé d'accord, on l'a rappelé, en octobre, pour fixer cette diminution à 33 % des décès sur la route à l'horizon 2006 et de 50 % à l'horizon 2010.

Le Comité d'accompagnement des Etats généraux de la sécurité routière vient de publier son dernier rapport. Et ses recommandations seront, ainsi que d'autres l'ont rappelé, prochainement examinées.

Bien, évidemment, comme parlementaire, comme municipaliste, comme papa tout simplement, je me réjouis qu'aujourd'hui ce débat soit au centre de toutes les préoccupations des familles politiques.

Un Comité interministériel pour la sécurité routière où tous les cabinets compétents, fédéraux et régionaux, dont le vôtre, Monsieur le Ministre, se concerteront en vue d'atteindre les objectifs fixés, va être mis en place.

Et c'est assez paradoxal: on s'est fixé un objectif extrêmement ambitieux, quoique souhaitable, sans en préciser les moyens. Ce sera à vous et à vos collègues de réconcilier cet objectif avec les moyens.

Un bref aperçu sur les chiffres.

Ils sont connus. M. Wesphael les a rappelés. Je voudrais simplement dire qu'on a une disparité assez remarquée entre les Régions. La Région a enregistré une diminution de 5,7 % par rapport aux derniers chiffres connus, mais si l'on prend une période de 10 années, la diminution est de 28,3 %.

La Région flamande n'a pas du tout les mêmes chiffres. La récente diminution, en 1999 n'est que de 3,2 %, et si l'on prend la période de 10 ans, c'est moins 15,9 %. Autrement dit, ils ont fait la moitié de l'effort que nous avons réalisé, je tiens à le souligner. Même si, et M. Wesphael a eu raison de le nuancer, la topographie et l'importance du trafic sont quelque peu différentes. Mais à l'inverse, je dirais que l'aménagement spatial de nos Régions est très différent. C'est ce qui explique, notamment, me semble-t-il, que le Luxembourg connaisse plus d'accidents parce que les routes ne sont pas construites de la même manière, en raison de la déclivité du terrain.

À Bruxelles-capitale, on a une réduction de 38,5 %, ce qui n'est évidemment pas négligeable. Mais là aussi, convenons que la vitesse est largement différente de celle que nous enregistrons dans d'autres Régions.

Bref, aujourd'hui, nous avons une situation, Monsieur le Ministre, qui est extrêmement différente, en Flandre, à Bruxelles et en Wallonie, parce que la configuration de la Région l'est aussi, parce que le trafic l'impose. Mais il n'empêche, cela jette un autre regard, me semble-t-il, sur les propos, comment vais-je dire, parfois très mâles et très définitifs de M. Stevaert, se présentant comme celui qui allait sauver la sécurité routière. C'est bien de l'affirmer, mais c'est encore mieux de le réaliser. Et les chiffres ne lui donnent pas raison. En tout cas, ils ne donnent pas raison à ses collègues sur les 10 dernières années.

Si l'on compare – j'ai indiqué hier combien j'étais partisan de comparer la Région wallonne avec les pays européens – avec l'Union européenne, la Belgique, manifestement, se présente encore au-dessus de la moyenne communautaire pour l'indicateur, un peu malheureux mais il n'y en a pas d'autre, du nombre de tués par 100.000 habitants. En effet, cet indicateur, en Belgique est de 13,7 contre 11,1 pour la moyenne communautaire. Il y a des pays qui ont des chiffres plus favorables, puisque le Royaume-Uni est à 6, la Suède à 6,6, les Pays-Bas à 6,9, le Danemark à 9,7. Ils sont largement, eux, en dessous de cette moyenne communautaire. Preuve que dans des pays qui présentent une densité de trafic relativement semblable à la nôtre, on a fait mieux ...

M. Bayenet (P.S.). – En Suède, moins.

M. Antoine (P.S.C.). – Je parlais notamment des Pays-Bas. Comme quoi, nous ne pouvons pas nous satisfaire des seuls résultats de la décennie.

M. Bayenet (P.S.). – Comparé à l'Allemagne, on est meilleur.

M. Antoine (P.S.C.). – Oui, c'est clair, je l'ai indiqué ...

M. Bayenet (P.S.). – Vous ne faites pas la comparaison avec ...

M. Antoine (P.S.C.). – Oui, même si par correction, il faut peut-être pondérer un peu les chiffres, eu égard au trafic.

Donc, si j'étais un brin démagogue, et je ne voudrais absolument pas l'être, les Belges ...

M. Walry (P.S.). – Vous ne l'êtes jamais.

M. Antoine (P.S.C.). – Jamais.

M. Walry (P.S.). – Ce n'est pas la peine d'en parler.

M. Antoine (P.S.C.). – Je savais que ce petit détour rhétorique allait amener une réaction de votre part. C'est plaisant de se savoir écouté pour un homme et probablement vu, pour une femme.

Les Belges courent 28 % de risques de plus que la moyenne européenne de perdre la vie dans un accident de la route. De plus, quel que soit le critère retenu, la Belgique est mal située dans les rapports européens sur la sécurité routière. Or, la vitesse, ne

nous en cachons pas quelle que soit la cylindrée de notre véhicule, joue un rôle prépondérant dans 60 à 75 % des cas ; différents rapports en attestent.

Ayant précisé le décor, par rapport à la moyenne européenne et par rapport à nos collègues flamands et bruxellois, voyons un peu quelle est la réaction politique et ce que nous allons faire de notre côté.

Manifestement, les Flamands ont eu le verbe haut, le mot fort, en la personne de M. Stevaert puisqu'il n'a pas hésité à donner la leçon, non seulement aux Wallons, mais et c'est peut-être ce qui chagrine davantage nos amis écologistes, également de Mme Durand. Et nous avons vu la très mâle réaction de M. Baudouin qui, dès le matin à la radio, – superbes ces émissions du matin – a dit et je cite, que «Monsieur Stevaert les lui cassait». Propos que nous avons peu l'habitude d'entendre dans la bouche de M. Baudouin ou même d'un Ecolo tout court. Preuve que la polémique aujourd'hui est bel et bien présente en la matière.

C'est vrai qu'en Flandre, il y a eu, et M. Wesphael l'a rappelé, une politique relativement différente de la nôtre, puisque pas moins de 20 carrefours sont aujourd'hui équipés de caméras automatiques et elles ont commencé à fonctionner dans le courant de 1998. Vous vous rappelez tous, chers Collègues, les différentes initiatives de notre collègue Michel Foret – dommage qu'il ne soit plus là aujourd'hui – sur la question, pendant la dernière législature. Le président Collignon, qui a bonne mémoire, doit certainement s'en rappeler.

En Région wallonne, nous n'avons qu'un seul radar qui fonctionne et qui est celui du tunnel Grafé, c'est-à-dire à Cointe, ou pas loin en tout cas. Et au regard des statistiques précitées, l'installation de radars automatiques est loin, loin, d'être convaincante puisque le nombre de victimes, je l'ai rappelé tout à l'heure, si l'on s'arrête aux trois dernières années de chiffres connus, est en régression bien davantage en Wallonie qu'elles ne le sont en Flandre.

Ma question porte davantage, Monsieur le Ministre, sur la philosophie de votre politique que sur les moyens précis. Et c'est en cela qu'elle est, me semble-t-il, complémentaire à celle de M. Wesphael qui a développé le transport fluvial, le transport en commun, a cité toute une série d'éléments dans le secteur des écoles. Je souscris à l'ensemble des questions qu'il a posées, mais, c'est davantage votre philosophie politique qui m'intéresse. C'est d'ailleurs cette philosophie qui va décliner les multiples actions qui seront les vôtres à l'avenir.

Du côté flamand, M. Stevaert, par conviction, par opportunisme – et le connaissant, j'ai plus envie de dire par opportunisme que par conviction – a choisi manifestement d'être le gendarme, de jouer la carte

répressive en forçant, en contraignant l'automobiliste, notamment à rouler prudemment et si ce n'est pas le cas, de verbaliser et de sanctionner. On a bien vu tout à l'heure que les résultats ne sont pas toujours à la hauteur des espoirs émis.

Vous de votre côté, Monsieur le Ministre, vous avez déclaré dans *La Dernière Heure*, du 9 janvier dernier, que si des radars automatiques doivent être installés, je vous cite, «sur les 16 sites wallons retenus, la population doit être avertie de leur installation». De la sorte, vous êtes quelque peu aux antipodes de M. Stevaert. Malgré qu'il soit SPA et que vous soyez petit p grand S, lui, joue ...

M. Bayenet (P.S.). – C'est mieux que le P.S.C. sans C.

M. Antoine (P.S.C.). – J'ai beaucoup d'admiration pour Elio di Rupo. Comment faire un grand événement avec une si petite nouvelle? Mais, vous êtes resté P.S., c'est déjà une grande information en soi. Mais j'ai beaucoup d'admiration pour l'homme ...

M. Bayenet (P.S.). – On verra le sigle que vous allez trouver !

M. Antoine (P.S.C.). – Quand je vois qu'il nous faut 40 pages pour faire une conférence de presse, lui deux lettres ont suffi. Mais, c'est cela les grands hommes.

M. Bayenet (P.S.). – Et vous, il vous faut deux ans pour trouver un nouveau sigle !

M. Antoine (P.S.C.). – Attendez, attendez, je vous rappelle que notre sigle c'est une main, Monsieur Bayenet.

M. Bayenet (P.S.). – C'est la main tendue.

M. Antoine (P.S.C.). – Eh bien voilà, comme cela, nous allons atterrir. M. Daerden, c'est plutôt la main tendue, c'est la prévention: «Voilà où j'installe les radars», notamment celui du pont de Beez, qui a été sans cesse évoqué, mais jamais installé. Et M. Stevaert, lui, c'est la main mais plutôt coup de poing, en indiquant que, si cela ne se passe pas correctement, il y aura des sanctions.

Entre les deux, il y a un témoignage, que je veux porter à votre connaissance – vous l'avez probablement lu –, d'un magistrat bruxellois qui s'est exprimé récemment et qui a dit avec beaucoup de bon sens: «*Tant que certaines limitations de vitesse seront perçues comme injustifiées, voire absurdes, par les auto-*

mobiles, elles seront rarement respectées». Et cela, c'est un argument, me semble-t-il, qui mérite réflexion. Ce magistrat a eu beaucoup de courage puisque quelque part il va quand même à l'encontre de certaines réglementations.

Nous avons vu les chiffres par rapport à la moyenne européenne et par rapport à la Flandre. Nous avons vu la philosophie politique: un ministre qui tend la main et un ministre coup de poing.

Alors, aujourd'hui, troisième élément de la question, ce sont les recommandations des Etats généraux.

Clairement, il y a des mesures à prendre. Personne ne le conteste. Et les recommandations sur lesquelles ils ont débouché prévoient un arsenal plutôt répressif. On est là plutôt dans le modèle flamand que dans le modèle wallon, si j'ose dire.

Alors qu'est-ce qu'on peut découvrir ?

Une perception d'amendes immédiates de près de 25 euros, des boîtes noires dans les véhicules, stricte application des limitations de vitesse grâce à une multiplication des contrôles, via notamment les caméras digitales. Heureusement qu'il y a les caméras parce qu'avec la réforme des polices, il n'y a plus de policiers pour le faire. J'ose le dire, il suffit de questionner les différents bourgmestres qui ont bien de la peine à mobiliser leurs hommes au travers de ces objectifs pourtant prioritaires, pour s'en convaincre. Et parmi les mesures annoncées, c'est la réduction maximale de 90 km à 70 km/h. Et j'ai constaté votre attitude très prudente par rapport à cette réduction linéaire.

Alors, aujourd'hui, comme M. Wesphael, comme un grand nombre de nos concitoyens, je vous demande: qu'allez-vous faire? Quelle est votre philosophie? Allez-vous maintenir, lors du comité interministériel *ad hoc* l'approche de main tendue, même si M. Stevaert vous toise du regard? Qu'allez-vous faire par rapport aux recommandations des Etats généraux? Parce que vous allez devoir vous profiler très rapidement sachant les échéances que se sont fixées les uns et les autres.

Et dernier élément, pour ne pas abuser du temps du président et de mes collègues, qu'est-ce qui va changer du côté wallon ?

Je vous vois un peu dubitatif, comme si tout allait pour le mieux.

Qu'est-ce qui va changer? Parce que je pense que l'on doit faire mieux. On ne doit pas nécessairement, j'en conviens, adhérer à l'opportunisme répressif de M. Stevaert. Mais des réorientations s'imposent tant sur le plan philosophique que le plan budgétaire. Je voudrais vous donner deux exemples. Tout à l'heure, j'ai interrogé votre collègue M. Daras sur le projet

évoqué, mais bien loin d'être réalisé, du TEC Brabant wallon de développer une ligne de bus directe, Wavre, Louvain-la-Neuve et peut-être d'autres villes, vers Bruxelles. Et pour ce faire, si l'on veut réussir, – c'est ce que M. Daras, a dit en réponse à ma question, je crois que l'on partage la même thèse – il faut qu'une bande soit réservée au bus et au covoiturage. Et, j'ai envie de dire ceci: pourquoi ne pas, Monsieur le Ministre, essayer le site propre? Lorsque vous venez avec un rond-point – dans la droite ligne de Jean-Pierre Grafé et de Michel Lebrun, en cela, vous êtes rond comme eux, il faut toujours tourner autour de la place – par rapport à cette technique des ronds-points, nous installons des plots provisoires. Pourquoi ne pas, pendant une période déterminée, comme on le fait pour les ronds-points, laisser pendant un mois une bande à destination de ce bus et du covoiturage? Personnellement, j'y suis favorable parce que la situation aujourd'hui de l'E411 et d'autres autoroutes du reste, est à totale saturation.

Premier élément qui ne requiert pas, comme votre administration l'avait suggéré au TEC, une quatrième bande nouvelle, qui, elle, coûterait 1 milliard. Et je ne suis pas sûr, Monsieur le Ministre, que vous en ayez les moyens et je ne vois pas sur votre visage un enthousiasme à ouvrir la bourse pour ce milliard complémentaire. Je voudrais vous écouter comme ministre de la route. Deuxième élément et je ne vais pas être beaucoup plus long, Monsieur le Président ...

M. le Président. – Oui, ce n'est pas parce que j'ai laissé parler Monsieur Wesphael un quart d'heure ...

M. Antoine (P.S.C.). – Je n'en suis pas encore là.

M. le Président. – Si, si vous êtes à 15 minutes 15 secondes.

M. Antoine (P.S.C.). – Alors, Monsieur le Président, je ne voudrais pas abuser de votre patience.

M. le Président. – Vous avez dépassé le temps de M. Wesphael.

M. Antoine (P.S.C.). – Eh bien, j'accélère à plus de 90 à l'heure pour pouvoir terminer.

M. le Président. – Vous faites toujours des digressions là qui n'ont rien à faire.

M. Antoine (P.S.C.). – Deuxième suggestion, le Gouvernement wallon a lancé au mois de décembre, et M. Wesphael y a fait allusion, un programme de sécurité aux abords des écoles au terme duquel toutes

les communes vont pouvoir déposer les dossiers. Nous n'avons pas encore reçu les modalités, et j'espère que nous ne devons pas venir la semaine prochaine avec un projet concret. Laissons-nous un peu de temps mais vous nous avez indiqué, avec M. Michel, 100 % s'il s'agit d'une école aux abords d'une voie régionale et 75 % – c'est là que M. Michel intervient – pour les voiries communales. Alors, je crois, que nous aurions besoin, nous communes, que vous nous indiquiez clairement quels sont les critères qui vont présider à ces choix. Voilà deux choix: un qui est évidemment fondamental en termes de société, c'est la circulation à destination du covoiturage et du transport en commun, et un autre qui est peut-être plus limité mais fondamental, la sécurité de nos enfants. Et je serai très heureux de vous entendre sur la philosophie de votre politique en la matière.

Je remercie le président Collignon de sa patience à mon égard.

M. le Président. – La parole est M. le Ministre Daerden.

M. Daerden, Ministre du Budget, du Logement, de l'Équipement et des Travaux publics. – Monsieur le Président, chers Collègues, je voudrais tout d'abord remercier M. Antoine ...

M. Bouchat (P.S.C.). – Et M. Wesphael.

M. Daerden, Ministre du Budget, du Logement, de l'Équipement et des Travaux publics. – Je dis M. Antoine, je vais vous dire pourquoi... pour le rappel des statistiques de l'I.B.S.R. Effectivement, l'analyse porte sur le nombre de victimes ou encore sur le nombre d'accidents corporels, les résultats enregistrés en Wallonie sont meilleurs que ceux enregistrés en Flandre. Et j'ai exactement les mêmes chiffres que vous, je les pointais au fur et à mesure de votre exposé. Avec pour la même période, une augmentation plus forte du nombre de véhicules/km en Wallonie qu'en Flandre. Et c'est d'ailleurs, je ne vous le cacherai pas, ce qui m'a incité à répondre aux journalistes qui, sans arrêt, relayaient les thèses flamandes en ayant l'air de dire: «*Regardez un peu chez eux et chez vous, vous ne faites rien*».

Néanmoins, je vous dirais que l'œuvre est incontestablement à parfaire. Je suis, évidemment, tout à fait d'accord.

En ce qui nous concerne, c'est vrai, plutôt une politique de «main tendue», – pour reprendre votre expression – plutôt une politique préventive, qu'une politique répressive. Telle est bien la philosophie. Car qu'on le veuille ou non, que l'on aborde le problème sous

quelque forme que ce soit, je suis convaincu de l'expression: «*La sécurité, cela se partage*». Je suis convaincu que nous avons, les uns et les autres, un rôle à jouer. Mais, quand je dis cela, j'indique évidemment que les pouvoirs publics ont, eux aussi, un rôle à jouer.

Alors, en ce qui nous concerne, au niveau de la Région wallonne et dans le secteur des travaux publics, au sens large du terme, nous avons quelques axes prioritaires, quelques campagnes de sensibilisation, premier élément.

Puis, toute une série d'interventions sur le réseau, et ce d'une manière générale. Car on a évoqué la sécurisation de l'autoroute – c'est vrai –, mais je voudrais dire que dans le budget 2002, il y a certes 11,3 millions d'euros pour les autoroutes, mais 25,3 millions d'euros pour les autres éléments de sécurisation. Sans oublier, et on n'en parle jamais, 4,7 millions pour la télématique et je crois, que c'est un élément – je profite de vos interventions pour en faire état – important dans toute cette problématique générale de la sécurité routière.

Si on entre quelque peu dans le détail, je vous dirais qu'après avoir identifié ce que l'on appelle «*les zones à haut risque*», sur base des statistiques des cinq dernières années, en 2001, une vingtaine de zones ont été adjugées ou sont en chantier.

Pour 2002, une nouvelle série d'une douzaine de zones est prévue.

Donc, c'est vous dire si la volonté d'intervenir dans ces zones est grande.

Nous pensons également qu'à côté de ces opérations à portée générale, il faut des actions plus ciblées. C'est pourquoi, à côté d'une opération ciblée sur la sécurité des deux roues et plus précisément des motos, je souhaite développer une opération concernant les jeunes aux abords des écoles avec toute la difficulté – vous l'avez évoquée et vous avez raison – de la problématique du type de route chez nous puisqu'il y a, à la fois, les routes régionales et les routes communales, avec leurs modalités de financement, etc.

À ce sujet, je vous dirais simplement qu'il fallait bien coordonner l'action avec toute la difficulté que cela représente pour les uns et les autres. J'invite les personnes concernées, plus précisément les bourgmestres, à écrire tant à Charles Michel qu'à moi-même, peu importe. De toute façon, je transmettrai la demande à une commission de sélection et de coordination, valant aussi bien pour un secteur que pour un autre. J'ai pensé qu'il était intéressant de faire une action commune dans ce cadre-là, car on n'aurait pas compris qu'on ne sécurise que sur les seules routes régionales en négligeant les routes communales. Je voudrais également rassurer les uns et les autres: cela sera vrai quel que soit le type, sans la moindre distinction en la matière.

Il y a également la problématique des radars. Tout en confirmant cette volonté de prévention et dès lors, l'information de l'automobiliste car l'objectif est d'agir sur sa vitesse et non pas de flasher à tout prix, un accord est intervenu notamment avec la police fédérale et 16 sites, les plus «accidentogènes», ont été retenus.

Au moment où nous parlons, un seul de ces radars automatiques est en fonctionnement, c'est celui du «tunnel Grafé» (*Rires.*) et croyez-moi, il fonctionne bien.

M. Antoine (P.S.C.). – Je crois que ce tunnel mérite qu'on l'appelle comme cela. Il l'a inauguré d'une courte tête à la place de votre prédécesseur.

M. Daerden, Ministre du Budget, du Logement, de l'Équipement et des Travaux publics. – Au grand dam de mon prédécesseur !

M. Antoine (P.S.C.). – Quand c'est bon pour Liège, c'est bon pour vous, Monsieur le Ministre !

M. Daerden, Ministre du Budget, du Logement, de l'Équipement et des Travaux publics. – Mais c'est le seul qui flashe.

M. Antoine (P.S.C.). – Tout à fait.

M. Daerden, Ministre du Budget, du Logement, de l'Équipement et des Travaux publics. – Son radar ! (*Rires.*)

M. Antoine (P.S.C.). – Ça, je ne le savais pas, tiens !

M. Daerden, Ministre du Budget, du Logement, de l'Équipement et des Travaux publics. – Vous allez tout savoir, j'ai même fait une recherche statistique et le résultat est : 32.000 procès-verbaux.

M. Antoine (P.S.C.). – Vous m'étonnez deux fois : vous m'avez appris que le radar de Grafé flashait et que vous vous intéressiez à son radar !

M. le Président. – On pourrait dire «radar Grafé» plutôt que «tunnel Grafé» !

M. Daerden, Ministre du Budget, du Logement, de l'Équipement et des Travaux publics. – Les sites sont donc définis. J'ai donné ordre à l'Administration de réaliser, au niveau des 16 sites, les aménagements nécessaires. Cela va être fait dans le courant de 2002 et j'ai demandé que ce soit dans le courant du premier semestre. C'est dire si je souhaite collaborer à l'opération de sécurité ! Mais comme j'ai eu l'occasion de

l'exprimer à différentes reprises, notamment aux autorités de la police fédérale, moi, je réalise les aménagements nécessaires, les raccordements, etc. En ce qui concerne les caméras, les pellicules, le fonctionnement du radar, c'est pour eux. À chacun son métier.

Au-delà de cela, je voudrais encore vous dire que, en agissant de la sorte, je pense m'inscrire totalement dans les objectifs, ô combien indispensables, de diminution drastique du nombre d'accidents.

Vous me direz: «*Et la problématique de la vitesse?*». Je dois vous dire à cet égard que je ne crois pas à la théorie des 70 km/h généralisés. Je n'y crois pas du tout.

Nous sommes quelques-uns à rouler en voiture. Comment rouler à 70 km/h d'une manière généralisée? Je pense que c'est tout à fait irréaliste. C'est pourquoi je préfère personnellement, et je l'ai dit, maintenir les 90 km/h, tout mettre en œuvre pour que cette limite soit respectée et diminuer la vitesse, que ce soit à 70 km/h, à 50 km/h voire moins, là où c'est nécessaire, notamment, en raison d'accidents, mais en tout cas, là où on a identifié du danger. Je veux surtout tout mettre en œuvre pour que la vitesse autorisée soit respectée, ce qui, à mon humble avis, ne sera pas fait par la seule installation d'une plaque de limitation. Je crois qu'il faut aller plus loin, il faut des aménagements routiers en conséquence. C'est dans ce sens-là que je préfère développer la politique mais en vous assurant, les uns et les autres, que l'objectif est, évidemment, de diminuer le nombre d'accidents et le nombre de victimes en Wallonie.

M. le Président. – La parole est à M. Wesphael.

M. Wesphael (Écolo). – Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse que je qualifierais de très franche même si nous n'avons pas, sur certaines thématiques, les mêmes points de vue. Je pense notamment que la question des 70 km/h, si elle doit être nuancée quant à sa portée réelle sur le territoire wallon par rapport au réseau intérieur et aux autoroutes, mériterait en tout cas un débat plus large qu'une simple appréciation de type médiatique.

D'autre part, j'ai énuméré un certain nombre de propositions nouvelles et j'ai entendu les propositions et les suggestions d'André Antoine que je trouve au demeurant intéressantes. Ceci renforce ma conviction qu'il serait intéressant d'avoir un débat parlementaire à l'occasion de la tenue d'une commission «Sécurité routière». Sous quelle forme? Je n'en sais rien. Ce n'est pas à vous de le décider: c'est au Parlement et au président de la commission.

M. Daerden, Ministre du Budget, du Logement, de l'Équipement et des Travaux publics. – Je viens si vous le souhaitez.

M. Wesphael (Écolo). – Il serait intéressant, effectivement, que, à votre allure, vous puissiez venir à cette commission. Je crois vraiment qu'il y a, tant dans mon intervention que dans celle d'André Antoine et probablement dans le chef d'autres parlementaires, des suggestions qui mériteraient d'être étudiées et qui relèvent des compétences wallonnes. Je propose que l'on travaille assez vite dans ce sens.

Enfin, j'ai juste un petit regret. Ce n'est pas trop grave mais c'est important: vous n'avez pas donné la position du Gouvernement sur les avis que vous avez rendus par rapport aux États généraux de la sécurité routière, le respect ou non des délais pour tels et tels avis qui ont été demandés – neuf au total – et c'est important parce que ceci conditionne les arrêtés fédéraux et leur mise en œuvre. Or, on sait que certains avis ont quelque peu traîné à un moment donné et donc qu'un certain nombre d'arrêtés n'ont pas pu être pris. Je vous reposerai à l'occasion la question par écrit.

M. le Président. – La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (P.S.C.). – Monsieur le Président, vous savez combien j'apprécie le Ministre Daerden. Je trouve qu'il a été très franc: pas de politique répressive et la limitation de la vitesse à 70 km/h est intenable, en tout cas si on généralise la norme. Il a indiqué également sa position sur les radars. Sur le plan philosophique, à titre personnel, je suis satisfait.

Sur le plan des actions, je suis prêt à rejoindre M. Wesphael quand il dit qu'un certain nombre de questions méritent d'être développées complémentaires mais je dois reconnaître que le temps peut sembler long pour nos collègues concernés ou pas par la problématique, mais qui attendent une réponse à leur question.

Monsieur le Président, je crois qu'il serait utile que nous puissions, lors d'une prochaine commission, qui, me semble-t-il, est mieux indiquée que notre séance publique, poursuivre la réflexion. Si M. Wesphael me le permet, je voudrais nuancer sa suggestion. Il ne faudrait pas organiser une commission spéciale sur la sécurité routière mais, Monsieur le Président, appliquer le nouveau Règlement – nous ne l'avons jamais fait dans notre Parlement – qui permet à deux ou trois parlementaires de rédiger un rapport sur un thème tout à fait précis. J'ai le sentiment que le thème de la sécurité routière, avec le problème d'un certain nombre d'endroits «accidentogènes» – puisque c'est le terme à utiliser – serait tout indiqué pour épauler le Ministre dans la plus grande des corrections, car j'imagine mal

que l'on fasse de la politique polémique autour de ce thème-là. Deux ou trois parlementaires des régions concernées seraient donc chargés de faire un rapport avec des propositions à la clé. Je pense que nous aurions ainsi une première application du nouveau Règlement, une formule très heureuse pour impliquer les parlementaires, parfois un peu frustrés, de la majorité comme de l'opposition: on pose des questions, on contrôle mais on voudrait en faire plus. Connaissant la grande complicité liant le Ministre Daerden aux parlementaires, je suis certain qu'il accéderait à cette demande. Nous pourrions ainsi faire œuvre utile pour le Parlement. Si vous voulez bien, Monsieur le Président, enregistrer ma suggestion et l'inscrire à la Conférence des présidents. Nous pourrions alors charger deux ou trois parlementaires en bonne intelligence avec le Ministre pour avancer sur ce thème.

M. le Président. – Que les chefs de groupe formulent une proposition. Si elle me convient, j'y accéderai. (*Réaction de M. Bayenet.*) Je n'ai pas dit aujourd'hui. Ce sera pour une Conférence des présidents. Il faut écouter, Maurice !

Comme en matière de sécurité, il ne faut pas rouler trop vite.

**QUESTION ORALE
DE M. WALRY À M. DAERDEN,
MINISTRE DU BUDGET, DU LOGEMENT,
DE L'ÉQUIPEMENT
ET DES TRAVAUX PUBLICS,
SUR
«L'ÉQUIPEMENT D'ÉCOLES
EN ORDINATEURS SUPPLÉMENTAIRES»**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Walry à M. Daerden Ministre du Budget, du Logement, de l'Équipement et des Travaux publics, sur «l'équipement d'écoles en ordinateurs supplémentaires».

La parole est à M. Walry pour poser sa question.

M. Walry (P.S.). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, je suis particulièrement heureux d'inaugurer, à 17 heures 35 minutes, la première, la longue liste des questions orales. Je pense que c'est ma question orale va être la première posée cet après-midi parce que je fais suite à de longues interpellations de M. Wesphael d'une part et de M. Antoine d'autre part ! (*Applaudissements.*)

M. Desgain (Écolo). – Et avant, c'était des questions orales d'actualité !

M. Walry (P.S.). – Oui, il y a eu les questions d'actualité avant. Je pense que je vais porter ce point à la Conférence des présidents ou au Bureau car je crois qu'il faut absolument changer notre fusil d'épaule si on veut intéresser tous nos collègues, que ceux-ci participent plus et mieux et surtout si on veut intéresser la presse et, peut-être, le maigre public.

Ceci étant dit, voilà ma question orale qui sera brève, qui sera une véritable question orale, Monsieur le Ministre.

En mai dernier, vous annonciez à la presse votre volonté d'équiper d'ici 2007 les écoles wallonnes de 60.000 ordinateurs supplémentaires. Le projet cyber-classe mettrait ainsi, sans compter les appareils déjà existants, cinq ordinateurs à disposition de chaque classe, soit une machine pour moins de dix élèves contre un ordinateur pour 30 élèves actuellement. De quoi permettre à tous de se familiariser avec l'informatique. Un projet important pour les enfants les plus démunis qui n'ont pas toujours un ordinateur à la maison.

Pour rappel, l'idée était de reconditionner des ordinateurs de récupération en les transformant en simples terminaux à raccorder à un ordinateur central qui desservirait toute l'école. Ces terminaux ainsi raccordés permettraient à tous les jeunes de l'école de surfer sur Internet et d'échanger du courrier électronique. L'Internet serait enfin accessible à tous.

Monsieur le Ministre, permettez-moi une incise en exprimant ma satisfaction devant votre intention de recourir, en tant que système d'exploitation, aux logiciels libres, en particulier *Linux*. Cela va dans le sens exprimé par tous, voici déjà presque trois ans jour pour jour, lorsque le projet cyberclasse de votre prédécesseur nous fut soumis.

En mai, le projet était encore au stade de réflexion et on estimait le coût de l'opération à près de 400.000 BEF par an durant cinq ans. Cela couvrirait l'achat d'un ordinateur central et d'environ 80 P.C. recyclés pour chaque école. Votre projet nécessiterait un budget approximatif de 2 milliards.

Il avait été décidé de réaliser un projet pilote avant la fin 2001 en équipant une école du primaire, une du secondaire et une troisième de l'enseignement de promotion sociale. Quels sont les établissements concernés et le projet pilote est-il entamé ?

Étant donné que l'efficacité d'un tel projet repose principalement sur la bonne volonté des professeurs, lesquels manquent cruellement de formation en informatique, quand pourra-t-on avoir une évaluation du projet ?

Enfin, j'aurais voulu savoir si vous aviez déjà eu des contacts avec les ministères, les pararégionaux ou

encore des entreprises privées, susceptibles de fournir des ordinateurs à recycler.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Daerden.

M. Daerden, Ministre du Budget, du Logement, de l'Équipement et des Travaux publics. – Monsieur le Président, chers Collègues, je voudrais profiter de l'intervention de notre collègue Walry pour dire que, au stade actuel, l'implantation des équipements informatiques concernant le programme cyberécoles, initié par notre collègue M. Lebrun, touche à sa fin. Je profite de l'occasion pour le signaler. C'est un budget de 2 milliards avec 2.733 implantations au niveau primaire, 427 établissements au niveau secondaire et 95 au niveau de la promotion sociale. Ce projet, qui porte sur environ 19.000 ordinateurs, est donc un projet important. Je me réjouis, et vous l'évoquiez quelque peu dans votre intervention – même s'il est vrai qu'il y a eu toute une série de difficultés en cours de mise en œuvre – que ce programme touche maintenant à sa fin.

Dix-neuf mille ordinateurs, c'est bien, mais on constate évidemment qu'avec cette base, chaque élève ne peut bénéficier d'un contact quotidien avec un ordinateur pour effectuer des opérations courantes telles que lire un mail, surfer sur Internet, rechercher des informations, étant donné que le temps d'accès est limité. C'est cela le problème auquel on est confronté.

L'objectif serait d'arriver à un ordinateur pour dix élèves. Une réflexion est d'ailleurs actuellement en cours sur les opportunités permettant d'atteindre cet objectif. Il y a les écoles, c'est vrai, mais aussi d'autres moyens tels que – pourquoi pas? Et je profite de l'occasion pour développer quelque peu ces moyens – les infrastructures sportives, voire des locaux communaux, des asbl d'insertion sociale ou encore des logements sociaux. La réflexion peut peut-être dépasser le seul lieu de l'école.

Je vous confirme également que l'idée est toujours aujourd'hui la mise en réseau de terminaux reliés à un ordinateur central, éventuellement en utilisant des ordinateurs recyclés. C'est une piste, en tout cas, qui a été retenue pour des raisons évidentes de coût. Cela ne veut pas que ces ordinateurs seront de mauvaise qualité. Il faut bien faire la distinction. Je voudrais insister sur ce point car d'aucuns m'ont fait état de cela et c'est pourquoi je m'y arrête un instant. Ce n'est pas du tout cela. Ce nouveau projet repose également sur l'utilisation de logiciels libres fonctionnant dans un environnement *Linux*.

Afin de valider cette configuration, je demande à l'A.W.T. une analyse des principes pour soutenir cette démarche.

De plus, dès janvier, une évaluation du projet cyberécoles – et vous l'évoquiez – sera réalisée par l'université de Liège.

Enfin, en accord avec le comité d'accompagnement qui supervise la mise en place du programme cyberécoles, j'ai décidé de réaliser un nouveau projet pilote. Pourquoi un tel projet?

Parce que vous comprendrez qu'il faut valider un ensemble d'hypothèses dont, notamment :

- tester les solutions techniques car il faut évidemment que ces équipements complémentaires s'intègrent dans les cyberclasses et constituent effectivement un outil fiable et efficace pour chacun ;
- évaluer les différents coûts de mise en œuvre.

Le projet pilote sera réalisé dans précisément neuf écoles réparties dans les trois niveaux concernés par l'accord de coopération avec les Communautés française et germanophone: quatre écoles primaires, trois écoles secondaires et deux écoles de promotion sociale.

Tout cela dans un contexte que, profitant de votre question, je rappellerai: en plus des 700 millions de BEF figurant au budget 2002 pour le programme cyberécoles, dont 585 sont destinés à payer les contrats de leasing concernant ces cyberécoles, j'ai prévu un crédit supplémentaire d'environ 35 millions de BEF pour ce nouveau projet.

Voilà comment les choses avancent. J'espère vraiment que nous pourrons, dans le courant du premier semestre 2002, apporter une réponse satisfaisante, que ce projet pilote sera concluant et que nous pourrons alors généraliser la démarche.

QUESTION ORALE
DE M. BOUCHAT À M. DAERDEN,
MINISTRE DU BUDGET, DU LOGEMENT,
DE L'ÉQUIPEMENT
ET DES TRAVAUX PUBLICS,
SUR
«LA TAXATION EN RÉGION WALLONNE
DES DÉBITS DE BOISSONS FERMENTÉES»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bouchat à M. Daerden, Ministre du Budget, du Logement, de l'Équipement et des Travaux publics, sur «la taxation en Région wallonne des débits de boissons fermentées».

La parole est à M. Bouchat pour poser sa question.

C'est un spécialiste, M. Bouchat.

M. Bouchat (P.S.C.). – Ah non, Monsieur le Président, je ne suis pas spécialiste du tout. Je suis même

déçu, si vous voulez savoir. Je pensais que M. le Ministre Daerden allait jouer le jeu avec un petit whisky mais il boit, pour me faire enrager, un jus de tomate, un banal et bête jus de tomate !

Cette question, Monsieur le Ministre, devait de toute évidence être posée par notre ami André Antoine qui est pendu au téléphone. Voyez-vous, Monsieur Antoine, vous auriez dû poser cette question sur les cafés parce que tout le monde sait que c'est au fond des pots qu'on trouve les bons mots.

Or, M. Antoine est un spécialiste des bons mots, vous êtes d'accord ?

M. Walry (P.S.). – Il peut parfois être bon.

M. Bouchat (P.S.C.). – À votre santé, Monsieur le Ministre !

M. le Président. – Continuez, Monsieur Bouchat.

M. Bouchat (P.S.C.). – Oui, je vais aller vite, ce n'est pas une interpellation.

M. le Président. – Venons à l'essentiel.

M. Bouchat (P.S.C.). – Je viens à l'essentiel, j'ai encore 9 minutes 30.

M. Antoine (P.S.C.). – Si nous avions pu refaire la partie de cartes chère à Pagnol avec MM. Lebrun, Daerden, Walry, vous et moi-même, cela aurait été rapide, n'est-ce pas ?

M. Bouchat (P.S.C.). – Tu jouerais Marius et moi, je jouerais qui ?

M. Antoine (P.S.C.). – Il y a César.

M. Bouchat (P.S.C.). – Pourquoi pas ?

M. le Président. – Je n'en sais rien mais moi, je suis Marcel Pagnol, moi !

M. Bouchat (P.S.C.). – Laissons Pagnol là.

Voilà, Monsieur le Ministre, vous savez qu'il y a une loi qui est toujours fédérale – encore pour combien de temps, je l'ignore – qui a été votée vers les années 1970 et qui traite de la taxe d'ouverture, pour faire bref, des établissements du secteur Horeca, où on vend des bières à fermentation. Cela concerne donc essentiellement les cafés. C'est une taxe qui

coûte très cher lorsqu'il s'agit d'une ouverture d'un premier établissement puisqu'elle atteint en moyenne trois fois la valeur locative. Cette taxe est modulée après une certaine durée qui est, je crois – je n'ai pas étudié la loi fédérale dans ses applications –, de 15 ans. Elle est également remodulée lorsqu'il s'agit d'une réouverture, atteignant la moitié, je crois, du loyer annuel ou le loyer annuel entier et aussi lorsqu'il y a des agrandissements.

En réalité, cette taxe est presque régionalisée puisque le produit va directement aux Régions qui ont donc le droit de changer le taux d'imposition.

En Flandre, en octobre, la Commission des Finances a voté à l'unanimité la suppression de cette taxe, plus exactement l'a maintenue, mais a mis le taux d'imposition à zéro franc belge.

À Bruxelles, on a aussi la volonté de mettre le taux d'imposition à zéro. En Wallonie, je sais que vous n'avez pas d'argent pour trouver les quelque 150 millions pour défendre ces pauvres cafetiers. Je dis «pauvres cafetiers» parce que les trois quarts du temps, ils doivent faire un prêt auprès de la brasserie pour payer cette taxe. De cette manière, ils font un acte d'allégeance qui est très préjudiciable. Mais je crois qu'à la Communauté européenne, ils ont fait une avancée significative dans ce domaine.

Vous devez admettre, Monsieur le Ministre, que c'est un secteur en difficulté. Dans *L'Écho* que j'ai ici – un journal national, pour parler en termes plus feutrés et plus parlementaires – on peut lire que l'on a ouvert – tenez-vous bien – 1.079 cafés en 1999, 1.114 en 2000 et 1.144 en 2001. En moyenne, cela fait 1.100 cafés par an pour lesquels – c'est la clientèle pratiquement du diable – il y a 360 faillites. Vous vous rendez compte si ce secteur est en difficulté. Ces difficultés sont dues également, à mon avis, aux lois sociales puisqu'on sait maintenant qu'on ne peut pas engager quelqu'un sans payer au moins un tiers temps quel que soit le traitement partiel, mais aussi aux horaires décousus du secteur Horeca.

Mais ce qui m'intrigue surtout, Monsieur le Ministre, c'est le problème de ce fossé fiscal qui s'alourdit singulièrement entre la Flandre et la Wallonie.

Vous savez que le plan fiscal Dewael pour la Flandre prévoit que les citoyens flamands pourront profiter des fruits de la croissance. Et pour faire profiter des fruits de la croissance et mettre au point l'administration fiscale qu'ils projettent, ils vont consentir des ristournes fiscales de l'ordre de 80 milliards. Ce ne sont pas des mots, ce sont de véritables réalisations. Je sais que je vous importune en faisant cette comparaison, que vous n'avez pas facile et que vous reprenez la situation en cour; par contre, le brillant ministre régional que vous êtes, en train de

dribbler tous vos partenaires à la Région wallonne pour obtenir la meilleure part du budget, avec un sourire, un peu goguenard, vous trouverez bien les moyens de combler ce fossé fiscal qui sépare, maintenant, la Flandre de la Wallonie :

- redevance radio et télévision supprimée en Flandre : 9.024 BEF gagnés pour une famille ;
- droits d'enregistrement: diminution de 2,5 %, on passe de 12,5 % à 10 % pour les habitations dont le revenu cadastral est inférieur à 30.000 BEF ;
- réduction à l'I.P.P. de 2.500 BEF, mais qui ne sera plus en vigueur lorsque la radio-redevance sera supprimée ;
- enfin, l'obligation de suppression, à partir du 1^{er} janvier, si mes renseignements sont exacts, de la taxe d'ouverture sur les débits de boissons.

Et M. Dewael propose encore d'autres mesures fiscales: l'installation de panneaux solaires, les droits de donation qui sont en train de diminuer, la diminution du précompte immobilier dans certaines villes, etc.

Monsieur le Ministre, et je vais en terminer par-là, il me semble que la politique régionale wallonne doit avoir une certaine cohérence. Et je m'en explique.

Monseigneur Kubla, qui a le geste large, crée les maisons du tourisme qui ont été initiées par notre excellent président. Il oublie parfois de le dire, mais les maisons du tourisme ont été initiées sous la précédente législature. Il est en train d'investir des sommes fabuleuses pour un secteur d'activités particulièrement porteur pour les régions rurales de Wallonie et il me semble que le soutien naturel de ce secteur touristique est fatalement le secteur Horeca qui traverse une période difficile.

Puisque vous êtes un réviseur d'entreprises fantastique, vous aurez sans doute à cœur, et c'est l'objet de ma question, de supprimer cette taxe d'ouverture et de créer ainsi *a contrario* un incitant fiscal pour faciliter l'ouverture de nouveaux établissements Horeca.

Monsieur le Ministre, je souhaite que l'on boive à votre santé et j'espère que vous lèverez votre verre à la mienne.

M. le Président. – J'espère qu'on aura des réductions si ça passe !

La parole est à M. le Ministre Daerden.

M. Daerden, Ministre du Budget, du Logement, de l'Équipement et des Travaux publics. – Monsieur le Président, chers Collègues, je répondrai très brièvement à notre collègue, M. Bouchat.

Tout d'abord, je reconnâtrai avec lui, sans la moindre difficulté, que cette loi, qui remonte au début

du siècle passé, a évidemment perdu une grande part de son objectif. Cela me paraît évident et on peut en convenir aisément.

D'autre part, il a fait état d'un certain nombre de réductions de taxes annoncées ou effectives et je ne vais pas entamer ici le débat de la comparaison entre la Wallonie et la Flandre. C'est une réalité. Personne n'ignore, évidemment, que la situation financière de la Flandre est plus favorable que la nôtre, ce qui leur permet aujourd'hui de poser un certain nombre de réductions que nous ne sommes pas, financièrement, à même de suivre. Il faut être tout à fait réaliste. Même si je souhaiterais notamment – et je l'ai plaidé – diminuer l'impact de ce que l'on appelle aujourd'hui la taxe «déchets» et de la radio-redevance en créant une nouvelle taxe de substitution dont le montant global serait moins élevé, jamais vous ne m'entendrez dire que je vais plaider leur suppression car je sais que cela est financièrement impossible.

J'en viens maintenant à la taxe évoquée. Je suis parfaitement conscient de la distorsion et du problème posé. C'est pourquoi je vais soumettre la proposition de réduction, de suppression, de modulation – que sais-je? – mais je vais, en tout cas, soumettre la problématique au Conseil supérieur de la fiscalité que nous avons décidé de mettre en place dans le cadre des accords de la Saint-Polycarpe et de la Déclaration de politique régionale actualisée.

M. le Président. – La parole est à M. Bouchat.

M. Bouchat (P.S.C.). – Monsieur le Président, je dirai simplement à M. le Ministre que je ne vois pas comment il va échapper à cette suppression puisque c'est fait en Flandre et cela va être fait à Bruxelles. Ce serait quand même mettre la Wallonie en retard dans un secteur important.

Mais, Monsieur le Ministre, je comprends votre réponse.

QUESTION ORALE
DE M. WESPHAEL À M. DAERDEN,
MINISTRE DU BUDGET, DU LOGEMENT,
DE L'ÉQUIPEMENT
ET DES TRAVAUX PUBLICS,
SUR
«LA DISPONIBILITÉ
DE LOGEMENTS SOCIAUX
EN RÉGION LIÉGEOISE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Wesphael à M. Daerden, Ministre du Budget, du Logement, de l'Équipement et des Tra-

vaux publics, sur «la disponibilité de logements sociaux en région liégeoise».

La parole est à M. Wesphael pour poser sa question.

M. Wesphael (Écolo). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, au-delà du problème particulier de la requalification ou de la démolition des tours de l’Avenue de la Croix-Rouge à Droixhe – dossier, évidemment, que vous connaissez fort bien – se pose la question lancinante du reclassement des locataires sociaux dans des sociétés de logement existantes étant entendu évidemment que depuis de nombreuses années, les responsables de ces sociétés, tant à la Ville de Liège que dans la périphérie, mettent en lumière l’absence cruelle de logements disponibles et son corollaire : les listes d’attente qui ne cessent de s’allonger.

Droixhe n’est pas, hélas, un cas isolé en région liégeoise. Il suffit, en effet, de se remettre à l’esprit le casse-tête que représente encore aujourd’hui la disparition à terme de logements sociaux dans les zones A et B de Bierset, pour comprendre l’inquiétude légitime de certaines sociétés de logement face au déficit «chronique» de logements disponibles. Tout cela, évidemment, dans un contexte de pénurie suite à un plan d’assainissement des années 1990 qui a fortement rationalisé le logement disponible, en particulier le logement social, dont les conséquences se font encore sentir aujourd’hui.

Votre souhait, Monsieur le Ministre, certes louable et que je partage, vise à renforcer prioritairement l’accès à la propriété en offrant, comme votre département l’a récemment souligné, «*une plus grande capacité à accéder au crédit social et au prêt jeune*». C’est très bien, sauf que cette transition ne se fera pas du jour au lendemain et ne sera pas valable pour tous les demandeurs de logements sociaux.

En ce qui concerne Droixhe, il appert, Monsieur le Ministre, une majoration importante de la requalification des cinq tours de Droixhe, de l’ordre de 25 à 30 millions d’euros. Cela étant, la réflexion mérite, je crois, un autre éclairage, à savoir l’objectivation du coût réel de la démolition annoncé à hauteur de 10 millions d’euros, ce qui, je ne vous le cache pas, me paraît assez illusoire si l’on tient compte des différents paramètres inhérents à ce type de travaux à l’instar, d’ailleurs, de ce que vous avez pu observer en France. Un autre exemple, proche de Droixhe, incite à la plus grande prudence. Il s’agit des phases de démolition, d’évacuation des terres polluées et de l’assainissement du terrain de la future Cité des médias dans le quartier du Longdoz. Ici, les promoteurs reconnaissent avoir perdu beaucoup de temps et de l’argent : le budget, en réalité, a été doublé.

En d’autres termes, si l’on additionne le coût de la démolition en tant que tel, le déblaiement et le retraitement des déchets, l’assainissement du site et sa nouvelle affectation, c’est probablement, selon les renseignements que j’ai pu récolter auprès des spécialistes, à un coût de 25 millions d’euros auquel il faut s’attendre. De plus, on sait que ce type de matériaux résiduels – béton, métal – n’est guère prisé sur le marché de la récupération.

Je crois dès lors, Monsieur le Ministre, que cet aspect du dossier de Droixhe doit être mis en relief avant toute décision définitive.

Si le coût d’évaluation de la démolition, même revu à la baisse, était confirmé, cela signifierait peut-être qu’avec les subsides que propose actuellement la Région wallonne, la rénovation de Truffaut Libération ne serait même plus possible, avec les conséquences suivantes pour le quartier de Droixhe :

- une perte de 700 logements sociaux ;
- un nouveau chancre urbain, source d’insécurité ;
- un parc immobilier en attente de rénovation et en perte de logements puisque les locataires qui s’en vont ne sont plus remplacés dans l’attente des travaux promis depuis plusieurs années ;
- enfin, une perte importante de revenus locatifs pour des sociétés de logements déjà en difficulté.

Si l’on ajoute à cela le fait que les emprunts réalisés pour les tours en question ne sont pas encore remboursés – il reste en effet 364 millions de BEF sur plus de 20 ans – on peut dire que l’opération qui consisterait à les démolir tout en continuant à les rembourser, à ne pas reconstruire de logements sociaux en nombre au moins équivalent et à ne pas rénover l’ensemble du parc de Droixhe, comme prévu initialement, serait assez catastrophique pour le logement social à Liège et pour les sociétés de logement liégeoises.

Bref, il me semble qu’une approche globale et particulièrement méthodique serait indispensable aux réformes que votre département devrait apporter aux sociétés de logement du pays de Liège afin d’évaluer les besoins et les possibilités objectives de reclassement des locataires sociaux et d’impulser une politique de reconstruction de nouveaux logements planifiée dans le temps, dans le cadre forcément de cette législature, comme le prévoit d’ailleurs la Déclaration de politique régionale de 1999.

Dès lors, Monsieur le Ministre peut-il me dire :

- s’il a consulté les pouvoirs locaux et les sociétés concernés directement par le problème : collège de la ville, conseil communal, les sociétés «La Maison liégeoise» et «Atlas» ?

- comment il compte précisément reclasser les locataires sociaux de Droixhe et de Bierset étant entendu la pénurie de logements dénoncée par la plupart des sociétés existantes en région liégeoise ?
- dans le cas particulier des logements sociaux de la zone de Bierset, quelles sont les mesures prises pour permettre le départ des locataires actuels vers la périphérie dans l'attente, bien entendu – et j'ai souligné l'intérêt de cette mesure – de la création annoncée à moyen terme de nouveaux logements sociaux ?
- s'il peut porter à ma connaissance le cahier des charges, soit l'objectivation des coûts de la démolition des tours de l'avenue de la Croix-Rouge de Droixhe en ce compris le traitement des matériaux, leur évacuation et la remise en état du terrain ?

L'objectif est évidemment, Monsieur le Ministre, que nous puissions trouver une solution raisonnable pour qu'il n'y ait pas une perte importante de logements sociaux en région liégeoise et que l'on puisse, dans le même temps, effectivement, moderniser un certain nombre de parcs de logements. Mais je ne vous cache pas que mes inquiétudes sont importantes aujourd'hui sur le coût de la démolition des tours de Droixhe et, dans ce cadre, je pense qu'il faut peut-être reconsidérer ce dossier à la lumière de cet élément et envisager peut-être une action plus en profondeur sur la problématique de la disponibilité de logements sociaux en région liégeoise.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Daerden.

M. Daerden, Ministre du Budget, du Logement, de l'Équipement et des Travaux publics. – Monsieur le Président, chers Collègues, je souhaite évidemment, comme M. Wesphael, un nombre plus important de logements et notamment de logements sociaux, en Wallonie en général et en région liégeoise en particulier. Je n'ai, évidemment, aucun problème principal avec cette assertion. Ceci étant dit et quand on en arrive à la problématique d'Atlas, je dirai que le problème se pose aujourd'hui de la manière suivante.

Dans le cadre de la Déclaration de politique régionale complémentaire initiée sous la direction du président Collignon, on a prévu effectivement des sommes importantes, notamment – j'insiste sur ce terme –, pour la problématique de Droixhe.

Depuis lors, les différents Ministres du Gouvernement ont strictement respecté les dotations prévues dans cette Déclaration.

Le problème qui se pose aujourd'hui, c'est que l'on me présente une facture, forcément provisoire à ce

stade, de plus d'un milliard additionnel par rapport aux enveloppes prévues.

Vous imaginez bien que, dans ce contexte, comme j'ai eu l'occasion de le dire aux responsables des sociétés, ainsi qu'aux membres du collège de la Ville de Liège, on va prendre toute l'enveloppe wallonne pour la création de nouveaux logements, rien que pour Droixhe! Ce qui est évidemment impossible. Ce discours est démagogique. Je leur ai dit que ce qui a été prévu sera strictement respecté mais venir ajouter ainsi, en cours de débat, 50 % de dépenses additionnelles sur ce seul dossier de Droixhe, ce n'est pas possible. C'est pour cela que je leur ai demandé, dans le cadre de l'ancrage communal, de préparer leur plan logement, ce qu'ils devraient faire dans les prochains jours. Sur base de leur plan de développement logement dans le cadre de la Déclaration de politique communale, en matière de logement, conformément à la nouvelle législation, je rechercherai avec eux un accord visant – c'est en tout cas ce qu'ils m'ont dit – à essayer de ramener la population au centre ville.

M. le Président. – La parole est à M. Wesphael.

M. Wesphael (Écolo). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, je crois que vous avez répété votre position sur ce dossier, que vous aviez évoquée suite, notamment, à une question d'actualité sur le même sujet émanant de Mme Servais. Simplement, je pensais avoir apporté des éléments un peu plus complémentaires sur lesquels j'aurais aimé, très sincèrement, vous entendre, à savoir le fait que le coût de la démolition, si démolition vous décidez, serait effectivement largement supérieur et correspondrait assez bien au surcoût actuel du projet Atlas.

M. Daerden, Ministre du Budget, du Logement, de l'Équipement et des Travaux publics. – Ce n'est pas possible ...

M. Wesphael (Écolo). – ... Mais j'aurais souhaité que vous puissiez vous exprimer ... (*Réaction de M. Daerden*)

Les estimations actuelles de la démolition à hauteur de 400 millions sont largement contestées. On parle plus – et j'ai expliqué pourquoi, il y a quelques instants – d'un milliard que de 400 millions. Et on l'a vu, d'ailleurs, pour d'autres sites.

D'autre part, dois-je vous rappeler que, jusqu'il y a peu, l'actionnaire majoritaire d'Atlas était la Région wallonne ?

Et donc, dans ce cadre, évidemment, le surcoût qui a été présenté et que l'on peut regretter, est aussi un

surcoût lié à, peut-être, une gestion de ce dossier, délicate, puisque la Région et même un réviseur d'entreprises étaient présents.

Donc, il y a un problème de responsabilité également de la Région à l'égard de ce surcoût.

Pour le reste, vous ne m'avez pas non plus répondu, mais vous me répondrez certainement plus tard sur la dimension Bierset. Mais, c'est vrai que j'ai déjà l'occasion de vous entretenir plusieurs fois de cette problématique.

Bref, j'aimerais bien, que vous puissiez, Monsieur Daerden, à l'avenir, faire un petit effort pour être un peu plus complet dans les réponses que vous me donnez, parce que je vous avoue, très sincèrement et sans aucune animosité, que du contraire, que je reste sur ma faim par rapport à une question qui me semblait assez précise et cela m'énerve un peu, beaucoup.

M. le Président. – L'incident est clos.

**QUESTION ORALE
DE M. FONTAINE À M. DAERDEN,
MINISTRE DU BUDGET, DU LOGEMENT,
DE L'ÉQUIPEMENT
ET DES TRAVAUX PUBLICS,
SUR
«LE COÛT DU SERVICE D'ÉPANDAGE
DE SEL SUR NOS ROUTES
ET LA GESTION DE LA PÉNURIE
DES MOYENS Y CONSACRÉS»**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à M. Daerden, Ministre du Budget, du Logement, de l'Équipement et des Travaux publics, sur «le coût du service d'épandage de sel sur nos routes et la gestion de la pénurie des moyens y consacrés».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Fontaine (P.R.L.-F.D.F.-M.C.C.). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, nous savons tous que l'épandage préventif, en Région wallonne, est un modèle du genre et représente une garantie de sécurité sur nos routes. Je ne vais donc pas revenir là-dessus.

Seulement, en consacrant un crédit spécifique à l'achat de fondants chimiques sous le couvert de l'allocation de base 14.03 du programme 02 (Maintenance et entretien du réseau), au sein de la division organique 51 (Réseau routier de la Région), vous ne pouviez prévoir – et je ne vous le reproche pas – l'état des nécessités sur le terrain.

Mes questions sont les suivantes :

- le montant inscrit à l'allocation de base n'a-t-il pas été sous-estimé, au regard des besoins d'un hiver rigoureux ?
- y a-t-il eu pénurie des moyens pour faire face aux besoins du terrain ?

Ce qu'ont laissé sous-entendre un certain nombre d'interventions télévisées. Je ne m'en étais pas rendu compte mais on l'a dit à la télévision et cela a une influence évidemment, sur le public.

- quelles sont les mesures particulières mises en place pour faire face à un état de pénurie ?
- les moyens consacrés à l'entretien du réseau, dans leur globalité, ne souffrent-ils pas d'un tel état, et de ses conséquences ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Daerden.

M. Daerden, Ministre du Budget, du Logement, de l'Équipement et des Travaux publics. – Monsieur le Président, chers Collègues, je voudrais tout d'abord vous dire – et vous l'avez, avec beaucoup d'objectivité, mentionné –, que par définition, cette prévision est difficile car suite aux différents propos tenus ces dernières semaines concernant cette problématique – ô combien importante – de l'épandage, nous avons fait toute une série de recherches et d'analyses statistiques.

Et ainsi pour votre information et l'information de nos collègues, je vous dirais que si l'on fait référence à :

- l'hiver 1995-1996, qui est un hiver qui a été considéré comme rigoureux, on relève des dépenses de 27 millions d'euros pour cet exercice ;
- en 1997-1998, l'hiver a été plus clément et cela a coûté 10 millions d'euros ;
- pour l'hiver 2000-2001, 17 millions d'euros.

Si l'on va encore un petit peu plus loin dans l'analyse – vous m'excuserez d'avoir arrondi les chiffres –, ces dépenses se répartissent comme suit :

- environ 50 % pour payer les prestations de nos sous-traitants, des firmes avec lesquelles nous avons des conventions pour l'épandage ;
- 25 % pour l'achat des fondants ;
- et 25 % pour les prestations assurées par nos services, par le M.E.T.

Pour 2002, un moyen de 16 millions d'euros a été réservé au budget pour les articles budgétaires relatifs aux prestations privées d'épandage et à l'achat des fondants. Ce qui veut dire, pour couvrir 75 % de la dépense, puisque par définition, le personnel du M.E.T. fait l'objet d'une autre affectation.

Donc, je vous dirais qu'il n'y a pas de problème ! Et je puis vous affirmer pour l'avoir encore vérifié la semaine dernière, que les approvisionnements suivent bien, les stocks sont suffisants, il n'y a donc aucun problème en la matière et les moyens budgétaires existent. Même s'il est vrai que la consommation a été très forte ces derniers temps eu égard à la rigueur.

Mais je voudrais vraiment vous rassurer, rassurer nos collègues et la population, il n'y a absolument aucun problème en la matière.

Si un problème devait surgir, car on ne peut évidemment pas préjuger de la durée et de l'ampleur de l'hiver durant les semaines qui viennent, n'avez aucun doute, on ferait les transferts budgétaires indispensables pour alimenter cette dotation, que nous avons voulu isoler, à la demande du Parlement qui demandait d'ailleurs, qu'il y ait plus de spécialisation budgétaire. C'est dans ce contexte-là que nous l'avons isolée. Mais n'avez aucune crainte, tous les éléments sont là pour pouvoir faire face à la situation dans de bonnes conditions.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (P.R.L.-F.D.F.-M.C.C.). – Monsieur le Président, contrairement à mon collègue Wesphael, pour la question précédente, je suis satisfait de la réponse de M. le Ministre.

QUESTION ORALE
DE Mme CORNET À M. FORET, MINISTRE
DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE,
DE L'URBANISME
ET DE L'ENVIRONNEMENT,
SUR
«LE CALENDRIER
DE LA PROCÉDURE DE CONSULTATION
DU PUBLIC CONCERNÉ
PAR LA CRÉATION
DE L'AUTOROUTE E420»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cornet à M. Foret, Ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement, sur «le calendrier de la procédure de consultation du public concerné par la création de l'autoroute E420».

La parole est Mme Cornet pour poser sa question.

Mme Cornet (P.R.L.-F.D.F.-M.C.C.). – Monsieur le Ministre, la création de la E420 ou plutôt le dédoublement de la N5 fait, et depuis longtemps, couler beaucoup d'encre. Et vous savez qu'avec mes amis

Fontaine et Huin, nous nous sentons très concernés par la problématique.

Aussi, les consultations du public concerné par la création de celle-ci, devaient se dérouler du 10 au 16 janvier 2002, soit cette semaine.

Le calendrier de ces réunions était lié à la désignation rapide de l'auteur de l'étude d'incidences, qui aurait dû avoir lieu avant la fin 2001.

Sur conseil de l'Inspection des finances et de l'Administration, vous avez pris la décision, certes sage, de recommencer la procédure et de jouer la carte de la prudence pour des raisons de sécurité juridique.

La presse du 21 décembre dernier évoquait en effet la possibilité d'une mésestimation, par l'Administration, du montant du marché de services, vous obligeant dès lors à recommencer, et cela pour la troisième fois, la procédure, en respectant les règles de publicité européenne.

Le calendrier initialement prévu, ne pourra donc pas être respecté.

Pourriez-vous, Monsieur le Ministre, nous préciser s'il entre dans les intentions du Gouvernement wallon de conduire ce dossier à son terme, en garantissant que les choses se feront dans le respect des différents acteurs et des procédures, et notamment en concertation avec les riverains concernés? Nous y sommes attachés.

Vous me disiez tout à l'heure que vous brûliez d'impatience de m'apporter une réponse, donc je vous cède bien volontiers la parole.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Foret.

M. Foret, Ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement. – Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Députés, chers Collègues, en réponse à la question posée par l'honorable membre, et c'est vrai, brûlant d'impatience de lui répondre, j'ai l'honneur de lui présenter un ensemble d'éléments de nature à la rassurer ainsi que les populations concernées, sur la détermination du Gouvernement à mener le dossier de la E420 à bonne fin. Et ce – je tiens à le dire – en même temps que nous voulons aller au bout, nous voulons le faire, bien sûr, dans le respect de tous les acteurs concernés et de toutes les procédures.

C'est donc animé de ce souci du respect des procédures et des intérêts de toutes les parties, que j'ai décidé de postposer quelque peu les premières consultations de la population et ce de manière à permettre de procéder à une formule de publicité européenne

pour l'attribution du marché visant à la désignation d'un bureau d'études chargé de la réalisation de l'étude d'incidences sur l'avant-projet de plan de secteur.

La démonstration – et vous le comprendrez aisément – a été faite que, compte tenu de la complexité toute particulière de ce dossier, les formes et procédures doivent être strictement observées. Ceci rend l'élaboration d'un calendrier précis aléatoire. Il convient néanmoins de rappeler la chronologie des différentes étapes des procédures à mener: celles prévues par le CWATUP et celles que j'ai souhaité ajouter pour rendre la procédure encore plus démocratique et être résolument à l'écoute de la population et des acteurs concernés.

En premier lieu – c'est là que nous sommes – il s'agit de désigner un bureau d'études chargé de la réalisation de l'étude d'incidences sur l'avant-projet de plan de secteur.

Sans prendre en considération le délai requis à l'Office des publications chargé de publier l'appel d'offres au Journal officiel des Communautés européennes, le recours à un appel d'offres européen implique un délai de 52 jours minimum pour le dépôt des offres.

L'analyse des soumissions pourrait – il faut le souligner – également conduire à se prononcer sur l'équivalence des agréments des auteurs d'études d'incidences agréés par une autre autorité régionale ou dans un autre État membre de la Communauté européenne. En l'absence de régime de reconnaissance mutuelle des agréments, cet examen pourrait susciter quelques difficultés. Mais nous avons déjà là un élément sur lequel nous ne pouvons pas nous prononcer quant au temps nécessaire.

Lorsque cette phase qui est en cours aura été achevée, nous procéderons alors aux consultations préalables volontaires de la population. Ce sont celles que nous avons annoncées et ce sont celles qui, sans qu'elles ne soient formellement encore organisées, sont pratiquement déjà en train de se faire, puisque vous n'ignorez pas le nombre de réunions qui se sont déjà déroulées sur tous les sites supposés ou présupposés.

Donc, on a quasiment une anticipation de cette étape, mais formellement, elle ne commencera bien entendu que quand le bureau d'études aura été désigné.

Les consultations que nous avons – avec le Gouvernement – décidé d'entamer, je le rappelle, ne sont pas prescrites par les articles 42 à 44 du CWATUP applicables à la révision des plans de secteur.

C'est donc dans un souci – et je crois qu'il faudrait insister tout particulièrement sur cet élément – de démocratie et de transparence des décisions en matière d'aménagement du territoire, que j'ai souhaité

favoriser une participation effective de la population au processus décisionnel et ce, dès la préparation des avant-projets de révision des plans de secteur de Charleroi et de Philippeville-Couvin.

Ces consultations ont pour objet de permettre à la population de formuler des suggestions relatives au projet routier, et particulièrement de présenter des alternatives générales ou locales de tracé.

Vous le savez, nous avons déjà participé ensemble à des réunions. J'ai fait remarquer aux populations concernées qu'il ne fallait pas se focaliser sur les tracés qui avaient été proposés et qu'ils seront lancés dans la consultation. Ils constituent des ébauches, d'autres formules peuvent être proposées, celles qui sont énoncées peuvent être critiquées et doivent être comparées. C'est cela le sens d'une consultation. Il ne faut pas faire le procès à celui qui vient présenter des formules qui sont libres et ouvertes, et dire qu'elles ne sont pas finalisées. Il vaut mieux qu'elles ne soient pas finalisées, de telle façon à ce que l'ouverture de la consultation et le débat puissent vraiment se faire.

Il s'agira d'éviter que le choix du tracé retenu lors de l'adoption définitive des révisions de plans de secteur soit contesté dans le cadre de la procédure liée à la délivrance du permis d'urbanisme.

Je souhaiterais que ces consultations, qui dureront 30 jours et qui sont prévues dans les communes de Charleroi, de Châtelet, de Gerpinnes, Ham-sur-Heure-Nalinnes et de Walcourt, puissent se dérouler dans le second trimestre de cette année 2002. Idéalement, il faudrait qu'elles puissent se dérouler en juin 2002, suivant ce qui surviendra dans la première étape que je vous ai énoncée tout à l'heure, cela pourrait être un plus tard. Et donc, ce ne pourrait pas être pendant les vacances. On ne fait pas ce genre de consultations pendant les vacances.

Donc, c'est soit juin – si l'on va très vite et si on n'a pas de problème – ou alors septembre, autre hypothèse, en 2002.

Viendra en suite l'adoption des avant-projets de plans de secteur.

À l'issue de la procédure de consultation préalable volontaire du public – j'insiste parce qu'il y en aura une autre par après –, et après l'établissement d'un relevé cartographique des alternatives de tracé présentées par le public, il appartiendra alors au Gouvernement de préciser les tracés à reprendre aux avant-projets de plans de secteur de Charleroi et de Philippeville-Couvin.

Le Gouvernement, à ce stade, ne remettra pas – je tiens à le dire – en cause la nécessité de créer au sud de Charleroi, une liaison à grand gabarit entre Charleroi et Somzée, destinée à assurer une triple fonction

de liaison de transit international et de desserte régionale et locale.

L'examen de l'hypothèse que s'est donnée le Gouvernement quant à l'opportunité de cette nouvelle voirie et à ses fonctions, sera réalisé dans le cadre de l'étude d'incidences sur l'avant-projet de plan de secteur.

Néanmoins, afin que toutes les parties prenantes à la consultation soient complètement informées de la manière dont le Gouvernement va sélectionner ou sélectionnera les tracés repris aux avant-projets de plan de secteur, il faut définir une grille de critères qui servira de base à la décision. Ces critères relèvent de l'aménagement du territoire au sens large, de la mobilité, de la faisabilité technique et économique et de la situation existante de fait et de droit des terrains concernés.

L'ensemble des alternatives de tracé, en ce compris celles reprises dans l'arrêté du Gouvernement du 4 octobre 2001, sera examiné au regard de cette grille.

C'est donc l'objectivation de la décision que prendra le Gouvernement pour fixer l'avant-projet de plan de secteur.

Il y a une grille d'évaluation et c'est donc dans ce contexte-là que la décision sera prise.

Il faudra ensuite procéder à l'étude d'incidences relative aux avant-projets de plan de secteur.

Le marché relatif à cette étude n'étant pas encore conclu, il ne m'est pas permis de préciser évidemment la durée exacte de cette étude.

Si le temps qui y sera consacré doit rester raisonnable, je souhaiterais seulement qu'il soit suffisant pour garantir la qualité scientifique de l'étude d'incidences concernée. Nous connaissons l'extrême sensibilité de ce dossier, il n'est pas question de prendre cette question d'étude d'incidences à la légère.

L'auteur du projet retenu pour réaliser l'étude d'incidences ne sera, bien entendu, pas lié – c'est important de le rappeler aussi – par le choix des tracés opérés par le Gouvernement dans le cadre des avant-projets de révision des plans des secteurs. C'est une des raisons, vous le savez, pour lesquelles, j'ai remis sur le chantier le dossier, parce que les dossiers qui m'avaient été transmis par les sociétés chargées de faire les études d'incidences considéraient qu'elles se limiteraient nécessairement aux trois tracés initiaux du Gouvernement.

Or, à quoi sert-il de consulter la population, si par avance, on dit que l'on ne pourra retenir que ces tracés-là? Il faut donc, au contraire que la société chargée de faire l'étude d'incidences, puisse ouvrir le champ d'évaluation et d'analyse.

Après s'être prononcé sur la nécessité d'une nouvelle voirie en fonction des besoins de mobilité à rencontrer, il appartiendra à la société chargée de l'étude d'incidences d'étudier toutes les alternatives proposées et ce dans le respect du cahier des charges établi.

Nous arriverons ensuite à l'adoption provisoire des projets de plans de secteur. Dans l'hypothèse où l'étude d'incidences ne remettrait pas en cause la poursuite de la procédure, il appartiendra au Gouvernement de préciser le tracé de la E420 à retenir aux projets de plans de secteur de Charleroi et de Philippeville-Couvin et de soumettre, à ce moment, à enquête publique, les projets dans les communes concernées. Ici, c'est l'enquête publique obligatoire, prescrite dans la révision des plans de secteur, à ne pas confondre avec l'enquête volontaire qui aura lieu dans quelques mois.

Les étapes suivantes de la procédure de révision des plans de secteur sont définies de manière précise par les articles 43 et 44 du CWATUP. Il y a lieu de s'y reporter

En substance et pour faire bref, les projets de plans de secteur feront alors l'objet d'une enquête publique qui durera 45 jours calendrier, dans les communes concernées par ces projets. Ces enquêtes sont conçues pour permettre à la population de s'exprimer sur le choix du tracé retenu provisoirement par le Gouvernement, en adressant ses réclamations et observations écrites aux Collèges des bourgmestre et échevins, avant la fin du délai de l'enquête publique.

À la clôture de l'enquête publique, le Collège des bourgmestre et échevins de chacune des communes auxquelles s'étend le projet de plan, doit organiser une réunion de concertation et dans les 45 jours de la clôture de l'enquête publique, le Collège des bourgmestre et échevins de chacune des communes auxquelles s'étend le projet de plan, transmettra les réclamations, observations et procès-verbaux au Gouvernement. Et le conseil communal de chacune des communes auxquelles s'étend le projet de plan transmettra son avis.

À titre d'indication pour ceux qui suivent d'autres projets de plans de secteur actuellement en élaboration, c'est à ce stade-là que nous nous trouverons dans la révision du plan de secteur de Bierset.

Donc, la phase de la concertation est terminée, les conseils communaux se prononcent et une fois que le Gouvernement reçoit les projets des conseils communaux, nous sommes alors, dans les 60 jours de la clôture de l'enquête publique, le Gouvernement doit soumettre pour avis à la Commission d'aménagement du territoire (CRAT) et au Conseil wallon de l'environnement pour le développement durable, le dossier comprenant le projet de plan accompagné de l'étude

d'incidences et des réclamations, observations, procès-verbaux et avis.

Les avis devront être transmis dans les 60 jours de la demande du Gouvernement, à défaut, ils sont réputés favorables.

Et c'est seulement à l'issue de ces procédures de consultation de l'ensemble des acteurs concernés – vous l'avez remarqué, il s'agit des populations, des communes, des commissions consultatives régionales et dans le cas présent, il y a deux phases de consultation de la population, une avant et une après –, c'est seulement à ce moment-là, que le Gouvernement pourra adopter définitivement les plans de secteur modificatifs portant inscription du tracé de la E420.

Chers honorables Membres, vous aurez perçu – je n'en doute pas – toute la procédure, la complexité, l'extraordinaire complexité procédurale de ce type de dossier et des aléas qu'il peut rencontrer à chacune de ces étapes.

Pourtant, je tiens à dire que c'est la sécurité juridique qui est en cause, que c'est aussi la démocratie qui est concernée et que, quels que soient les regrets que je peux formuler sur toute cette longueur, cette complexité, surtout les croche-pieds que l'on peut tendre, de manière saine ou parfois un peu vicieuse en la matière, cela fait partie d'un système que nous avons voulu ensemble et qu'il m'appartient dans mon chef de respecter scrupuleusement.

Ma volonté est que, en la matière, on n'oublie pas que l'objectif est de faciliter le transport dans le sud de Charleroi et que l'on ne confonde pas les conditions dans lesquelles le tracé ou la réalisation pourra se faire avec ce qui est la motivation. La motivation, je crois, est parfaitement honorable et tout à fait souhaitable. M. Huin ne me contredira pas puisqu'il connaît aussi l'autre contournement de la N54. Il est évident que dans ces deux cas-là, nous avons un besoin, une nécessité absolue d'améliorer la circulation dans cet axe et donc nous nous y tiendrons.

La volonté du Gouvernement est d'agir pour qu'il en soit ainsi, mais je vous l'ai dit en vous expliquant toute la procédure, en étant soucieux aussi que le choix des populations soit clairement exprimé, que les alternatives soient posées et que, dans le cadre d'un débat démocratique à la sécurité juridique impeccable, les décisions puissent être prises.

Voilà les quelques considérations que je voulais vous apporter, espérant qu'à travers vous et les différents mandataires de la Région, il sera possible aussi d'éclairer toutes les parties à la cause. Que l'on sache très bien, qu'il est bon que les avis s'expriment, mais que l'on sache qu'ils s'expriment dans un cadre

auquel à la fois, le Ministre est tenu mais aussi toutes les parties concernées.

Je confirme enfin, que malgré la longueur et la complexité de cette procédure, nous avons la ferme volonté d'aboutir avant la fin de la législature pour mener ce dossier à son terme.

M. le Président. – La parole est à Mme Cornet.

Mme Cornet (P.R.L.-F.D.F.-M.C.C.). – Monsieur le Président, je remercie le Ministre pour le caractère très précis et très complet de sa réponse. Je me réjouis de savoir que le Gouvernement wallon entend bien conduire le dossier du dédoublement de la N5 à bonne fin. Je pense qu'aucun acteur, dans la région de Charleroi, ne conteste la nécessité de faciliter la mobilité à cet endroit. Je me réjouis plus particulièrement de vos initiatives pour rendre la procédure plus démocratique et plus transparente, notamment par l'organisation volontaire de consultations de la population et par les garanties d'objectivité que vous apportez, notamment par rapport au choix de la société qui sera chargée de faire l'étude d'incidences.

M. le Président. – L'incident est clos.

QUESTION ORALE
DE M. WESPHAEL À M. FORET, MINISTRE
DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE,
DE L'URBANISME
ET DE L'ENVIRONNEMENT,
SUR
«LES MOUVEMENTS TRANSFRONTALIERS
DE DÉCHETS»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Wesphael à M. Foret, Ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement, sur «les mouvements transfrontaliers de déchets».

La parole est à M. Wesphael pour poser sa question.

M. Wesphael (Écolo). – Monsieur le Ministre, vous le savez, vous êtes Liégeois, dans les années 1980, on a assisté à l'acheminement de milliers de tonnes de déchets industriels allemands – principalement des huiles usagées – vers la Belgique et en particulier en Wallonie et ce phénomène a défrayé quelque peu la chronique, en particulier en région liégeoise.

On se souviendra qu'à cette époque, diverses irrégularités avaient été soulevées, en raison de la nature même de ces déchets et des conditions outrageuse-

ment avantageuses du coût du retraitement de ces déchets en Belgique par rapport à l'Allemagne, phénomène, semble-t-il, qui n'a pas réellement changé. Aujourd'hui, il se pourrait bien que les huiles usagées des industriels allemands reviennent massivement sur notre territoire pour y être détruites. Ce qui semble être en tout cas le souhait de la société Daimler Chrysler installée dans le Land de Rhénanie - Westphalie qui vient d'obtenir devant la Cour européenne, le droit d'exporter ses résidus, notamment vers les cimenteries. On sait déjà, même si elle n'est pas directement demanderesse, que la société C.B.R. installée à Lixhe (Visé) est néanmoins intéressée.

Jusqu'à présent, les usines rhénanes de la société en question étaient obligées d'envoyer, selon la législation allemande, leurs déchets dans un incinérateur à 800 kilomètres de distance. Le principe de libre circulation des déchets résiduels et du caractère de proximité de gestion des déchets tels que définis dans la législation européenne, a été à la base de l'avis de la Cour européenne de justice, qui a permis effectivement à cette société de faire valoir le principe de proximité.

Principe de proximité, que les écologistes ont d'ailleurs défendu aussi au niveau européen.

Sans contester nécessairement ces principes, il me paraît évident qu'au-delà de l'intérêt géographique, notamment pour l'amortissement des coûts de transport, cette société – mais il y en a d'autres qui seraient intéressées bien sûr – sait comme d'autres entreprises, que le coût de retraitement de ce type de déchet est sensiblement meilleur marché chez nous.

D'autre part, il me paraît peu cohérent d'importer ce type de déchet alors que des efforts importants en Région wallonne ont été entrepris par les entreprises pour le recyclage des matières et en particulier la régénération des huiles usagées. En l'occurrence, il n'y en a d'ailleurs plus beaucoup d'ailleurs aux cimenteries C.B.R.

J'ai donc le sentiment qu'au-delà du principe de proximité qui me semble bon, les principes de prévention et de précaution devraient être prépondérants.

Enfin et comme vous le savez, le permis d'exploiter de C.B.R. vient d'être renouvelé, je crois de manière positive, dans le cadre du contrôle et des prérogatives du Collège de la Ville de Visé. Il vise notamment à ce que toute augmentation de déchets ne dépasse pas 20 % du volume actuellement traité, et surtout n'augmente en rien le niveau de pollution. Enfin, ce permis contient aussi un élément très qualitatif: il prévoit en effet que leurs activités à terme, devront s'inscrire dans la certification ISO et dans ce cadre, les échanges commerciaux entre C.B.R. et les pays voisins, devront également tenir compte de cette nouvelle certification.

Monsieur le Ministre pouvez-vous me dire :

- si des conventions bilatérales ou transfrontalières existent entre la Région wallonne et l'Allemagne en cette matière ?
- quels sont les échanges éventuels et la nature des déchets qui sont importés de part et d'autre ?
- s'il a connaissance des flux de déchets industriels en provenance ou à venir d'Allemagne vers la Région wallonne ?
- s'il connaît précisément le cahier des charges et donc la nature exacte des déchets ?
- enfin, Monsieur le Ministre peut-il m'indiquer quelle est la composition et l'origine de ce qui rentre dans le resofuel et quelle est la part de ce qui est incinéré ou retraité en Région wallonne, tout en sachant effectivement que les choses vont assez bien en la matière ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Forêt.

M. Forêt, Ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement. – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, chers Collègues, je vais répondre en trois points à M. le Député Wesphael.

Je vais tout d'abord rappeler quelles sont les dispositions qui régissent les transferts transfrontaliers existant entre la Région wallonne et l'Allemagne.

Ils sont soumis à trois types de dispositions :

1. le règlement communautaire n° 259/93 du 1^{er} février 1993 concernant la surveillance et le contrôle des déchets à l'intérieur, à l'entrée et à la sortie de la Communauté européenne ;
2. l'arrêté du Gouvernement wallon du 9 juin 1994 qui a été pris en application du règlement communautaire précité ;
3. le décret, bien connu, du 27 juin 1996, le décret général relatif aux déchets.

Ce sont les législations concernées. Je tiens à préciser qu'il n'existe aucune convention bilatérale entre la Région wallonne et l'Allemagne, relative aux mouvements transfrontaliers de déchets. Le cadre réglementaire composé des législations susvisées semble suffisant.

Après vous avoir parlé des législations entre l'Allemagne et la Région wallonne en matière de transfert de déchets, je vais vous parler des flux de déchets entre notre Région et l'Allemagne.

Ceux-ci sont en fait de deux ordres, ils concernent :

- a. les déchets de peintures, vernis, encre, colles, huiles usagées, boues industrielles destinées à des opérations de valorisation énergétique et/ou à la valorisation matière en cimenteries, éventuellement après prétraitement des déchets concernés ;
- b. les résidus de métaux non ferreux destinés à être recyclés par voies hydrométallurgique.

Voilà donc le cadre réglementaire et la situation de fait concernant les relations entre l'Allemagne et la Région wallonne en la matière.

Deuxième élément que je voudrais me permettre de vous préciser parce que je crois qu'il y a une toute petite confusion dans votre esprit, quant à l'application du principe de proximité sur ce sujet: le règlement communautaire auquel je faisais à l'instant référence ne prévoit pas l'application du principe de proximité; en fait, il le prévoit, mais uniquement pour les transferts de déchets destinés à des opérations d'élimination.

Or, vous le savez, ce principe ne s'applique pas aux transferts de déchets destinés aux opérations de valorisation.

Pour rappel la valorisation des huiles en cimenteries à laquelle vous faites référence, ne constitue pas une élimination, mais bien une opération de valorisation. Donc, le principe de proximité n'est pas d'application par rapport au règlement communautaire.

En troisième lieu, je voudrais répondre très rapidement à toute une série de petites questions que vous m'avez posées, ou plutôt à de grandes questions formulées brièvement, et je vais d'ailleurs essayer d'en faire autant.

1. L'ensemble des flux de déchets destinés à l'élimination des listes verte, orange et rouge, ainsi que l'ensemble des flux de déchets destinés à la valorisation des listes orange et rouge sont soumis à notification et sont donc bien connus de notre administration.

2. Notre administration dispose – je réponds aussi à votre question – de statistiques annuelles des mouvements transfrontaliers de déchets soumis à ces notifications.

3. Toute demande de transfert de déchets dangereux industriels fait l'objet d'un dossier complet comprenant les documents requis, attestant de la qualité des intervenants ainsi que de la détention par les transporteurs et les centres de traitement des permis administratifs imposés par la législation.

Parmi celles-là, figurent notamment, les agréments qu'il m'appartient d'octroyer suivant la qualité du transporteur.

Le dossier comporte un contrat établi entre le producteur des déchets et le destinataire; il comprend dix-huit clauses dont un bulletin analytique détaillé de la composition des déchets.

4. La conformité de la composition des déchets au cahier des charges imposé par les centres de traitement, est vérifiée lors de l'examen de chaque dossier.

5. Et enfin, vous m'interrogez sur le resofuel, c'est le nom commercial qui est utilisé, vous le savez, pour désigner les combustibles de substitution solides préparés par imprégnation et fixation de déchets divers: peintures, colles, vernis et huiles, sur de la sciure de bois. L'ensemble des sciures imprégnées préparées en Wallonie sont valorisées entièrement en cimenteries, soit en Région wallonne, soit en France.

Voilà les éléments de réponse que je souhaitais apporter à votre intéressante question.

M. le Président. – La parole est à M. Wesphael.

M. Wesphael (Écolo). – Je pense que la réponse – cela fait plaisir! – par rapport à certaines situations, est très complète. Je remercie donc M. le Ministre.

M. le Président. – Il faut savoir attendre !

**QUESTION ORALE
DE Mme VLAMINCK
À M. VAN CAUWENBERGHE,
MINISTRE-PRÉSIDENT
DU GOUVERNEMENT WALLON,
SUR
«L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX
DU GROUPE INTERCABINETS
SUR L'HABITAT PERMANENT
ET L'ÉVALUATION 2001
DE «L'ACTION-PILOTE
INTÉGRÉE CAMPINGS» (APIC)
EN OURTHE-AMBLÈVE»**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Vlamincq à M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur «l'état d'avancement des travaux du groupe inter cabinets sur l'habitat permanent et l'évaluation 2001 de «l'Action-Pilote Intégrée Campings» (APIC) en Ourthe-Ambève».

La parole est à Mme Vlamincq pour poser sa question.

Mme Vlamincq (Écolo). – Monsieur le Ministre-Président, chers Collègues, Je viens à nouveau aux renseignements au sujet de la problématique de l'habitat permanent.

En avril dernier, dernière date, Monsieur le Ministre-Président, à laquelle je vous avais interrogé sur le sujet, je m'inquiétais du retard pris par le groupe de travail inter cabinets concernant l'élaboration du plan d'action transversal qui avait été annoncé pour fin 2000. Vous me rassuriez en m'annonçant, que ce plan était défini dans les grandes lignes et qu'il restait essentiellement l'étape budgétaire, à finaliser le volet budgétaire.

Monsieur le Ministre-Président, il me revient aujourd'hui que le groupe de travail a différé l'examen des modalités de financement du plan d'action, et ceci dans l'attente d'un avis technique sur ses propositions, avis qui va seulement être demandé à la Direction de l'Aménagement du Territoire, du Logement, du Patrimoine d'une part, ainsi qu'à la Direction générale de l'Action sociale et de la Santé, d'autre part. Ces deux administrations étant particulièrement concernées. Ce qui, au mieux, reportera la mise en œuvre du plan en 2003, malgré le souhait réel exprimé par le Gouvernement wallon de résoudre de façon concrète la problématique de l'habitat permanent.

Je sais, Monsieur le Ministre-Président, combien la tâche est lourde, complexe et nécessite donc du temps. Je vous l'ai déjà dit moi-même et répété et je le redis aujourd'hui, j'en suis parfaitement consciente. Mais consciente aussi que cela fait maintenant plus de six ans que le groupe de travail inter cabinets a entrepris la conception d'un plan transversal qui permette la solution du problème. Des avancées ont eu lieu, des avancées vraiment intéressantes qui ont souvent laissé présager une mise en œuvre prochaine de ce plan.

Ainsi, le Gouvernement wallon a notamment manifesté sa volonté de solutionner le problème à travers l'affectation d'une somme dans le cadre des allocations de déménagement et de loyer, somme qui ne fut malheureusement jamais utilisée.

Dans le budget 2002, un article budgétaire spécifique prévoit cette fois une intervention financière dans le cadre du relogement des ménages vivant en camping ou en parcs résidentiels de week-end et je me demande avec une certaine inquiétude, si le scénario des deux années précédentes ne risque pas de se reproduire puisque ce crédit – dont je viens de rappeler l'existence – existe, mais il est prévu à titre conservatoire pour concrétiser une éventuelle première phase du plan stratégique. Plan stratégique qui n'est, à ma connaissance, toujours pas finalisé.

Je voudrais souligner toutefois que, depuis le début de la législature, malgré l'absence d'un plan transversal global, certains Ministres ont initié des opérations pilotes vraiment intéressantes, ainsi qu'en témoigne l'heureuse collaboration entre les cabinets Detienne et Daerden pour la mise en œuvre d'un projet pilote à Brugelette. Mais tout intéressants et positifs qu'ils

soient, ces projets restent ponctuels et ne résolvent pas le problème dans sa globalité.

À vrai dire, Monsieur le Ministre-Président, actuellement la finalisation et *a fortiori* la concrétisation dudit plan me paraissent même quelque peu compromises.

Je voudrais vous demander :

- quel avenir vous voyez à ce dossier ?
- quelles nouvelles échéances, éventuellement, vous pouvez prévoir à son sujet ?
- et quelles nouvelles impulsions pensez-vous donner pour que tout le travail accompli jusqu'ici – et il est important –, ne se révèle pas vain ?

Jusqu'à présent, les expériences pilotes relatives à l'habitat permanent n'ont pas pu être intégrées dans un plan stratégique général.

Vont-elles être poursuivies et selon quelles modalités ?

J'en viens plus particulièrement à l'évaluation 2001 de l'Action Pilote Intégrée Campings (APIC) en Ourthe-Amblève. Les objectifs assignés par la nouvelle convention-cadre de décembre 2000 semblent avoir été partiellement rencontrés.

On observe par exemple, une meilleure connaissance du problème chez les acteurs concernés, notamment les communes. Les quatre leviers prioritaires sur lesquels l'action pilote a été recentrée ont pour leur part généré des résultats assez différents.

Je ne vais pas reprendre ici, l'ensemble des points soulevés pas le rapport de l'APIC sur les résultats de son action, mais je voudrais relever un fait qui m'interpelle particulièrement, Monsieur le Ministre-Président, c'est celui de l'échec en matière d'accompagnement social et les constats qui sont effectués au sujet du public ciblé.

En effet, si l'on peut reconnaître que dans le projet, la coordination n'avait pas pour objet l'accompagnement individuel des résidents, ce n'est sans doute pas la raison principale de cet échec. La raison principale est fondamentale : le public ciblé n'est pas demandeur et cela pour toute une série de raisons. Notamment eu égard à la désocialisation partielle des personnes concernées.

Ce n'est peut-être pas une coordination chargée de trouver des solutions globales qui est l'outil le plus adéquat pour solutionner effectivement, l'approche psychologique du public qui est concerné. L'APIC a décidé, pour les deux derniers mois de l'année dernière, de sous-traiter le volet accompagnement social avec une association de terrain spécialisée.

Et je pense que le recours à une forme de collaboration comme celle-là, est intéressant, pour autant que des moyens spécifiques leur soient octroyés, afin d'agir efficacement sur le terrain.

Pourriez-vous m'indiquer si la Région soutiendra financièrement les associations appelées à œuvrer dans l'accompagnement social ?

Je suis persuadée, Monsieur le Ministre-Président, que la volonté du Gouvernement wallon viendra à bout de la complexité du projet. Nous sommes tous convaincus de la nécessité d'un plan stratégique transversal, vous-même l'avez dit et répété à cette tribune plus d'une fois. Il me semble que le problème essentiel qui subsiste, mais qui est essentiel effectivement, est d'ordre budgétaire.

Si vous me permettez, je voudrais terminer par une question: n'eût-il pas été opportun, lorsque vous disposiez de marges de manœuvre pour le budget 2002, de réserver un montant global spécifique au projet transversal ?

Serait-il éventuellement possible de l'envisager, lors de l'ajustement budgétaire ?

M. le Président. – La parole est à M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon.

M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Monsieur le Président, mes chers Collègues, il m'est d'autant plus agréable de répondre à la double question de Mme Vlamincq, que j'ai dressé, sur le même objet, un rapport détaillé à destination du Gouvernement wallon le 20 décembre dernier. Les interrogations qui sont les vôtres me paraissent d'ailleurs s'en inspirer largement, mais je reste disposé à vous fournir ainsi qu'au Parlement, copie de la note que j'ai déposée devant le Gouvernement sur l'évaluation 2001 de l'Action-Pilote Intégrée des campings en Ourthe-Ambève, plus communément appelée APIC.

Institué sous la législature précédente, le groupe de travail intercabines sur l'habitat permanent dans les campings et parcs résidentiels de week-end poursuit régulièrement ses travaux, avec un réel volontarisme et achève actuellement la discussion d'un projet de plan d'action pluriannuel relatif à l'habitat dans les équipements touristiques, élaboré par la Direction interdépartementale de l'intégration sociale (D.I.S.) et visant à assurer, dans une première phase, la réinsertion des personnes habitant dans un camping et de celles habitant dans un autre équipement touristique situé en zone inondable, et à revoir, dans une seconde phase, au cas par cas, la situation des autres domaines comptant des résidents permanents et non situés en zone inondable, via un plan communal d'aménagement dérogatoire.

Le groupe de travail a différé l'examen des modalités de financement d'un tel plan, c'est exact, dans

l'attente d'un avis technique détaillé sur ses propositions qui doit être demandé par la Direction interdépartementale de l'intégration sociale, via les cabinets, à toutes les administrations sectorielles qui sont concernées par ces actions, et on sait qu'il s'agit principalement de la Direction générale de l'aménagement du territoire, du logement et du patrimoine, et de la Direction générale de l'action sociale et de la Santé.

Les premiers contacts transversaux avec ces administrations sectorielles concernées ont lieu actuellement et doivent se terminer, normalement, pour la fin de ce mois, de manière telle que début février, les travaux de l'intercabinets puissent reprendre à l'entour de ce plan d'action pluriannuel et global que je viens d'indiquer.

Je veux noter qu'il conviendra de trouver un accord avec tous les secteurs concernés sur le contenu pratique du plan, sans quoi il pourrait concrètement ne jamais trouver à s'appliquer. De plus, par ces concertations administratives, il s'agira aussi d'inventorier les différents outils existants à la disposition des communes pour faire face au phénomène et d'examiner s'il est déjà possible de les utiliser comme tels. Cela permettra de même de vérifier la volonté des communes d'agir, en constatant l'intérêt qu'elles ont manifesté à lui trouver des solutions.

Ce n'est qu'en fin de ces examens complémentaires que, pour parler d'échéancier, le Gouvernement wallon pourrait être saisi d'une proposition dûment mûrie sous tous ses aspects.

En ce qui concerne l'évaluation 2001 de l'action-pilote intégrée des campings en Ourthe-Ambève, le Gouvernement a pris acte du rapport que je lui ai adressé le 20 décembre dernier sur la nécessité de poursuivre, selon de nouvelles modalités, l'action entamée depuis 1997 – donc, je ne sais pas comment vous calculez les six ans, mais il doit y en avoir un peu moins, à mon estime – au-delà de la convention-cadre qui lie, jusque ce 24 janvier prochain, la Région wallonne au Groupement de relance économique des vallées de l'Ourthe et de l'Ambève, le GREOA.

Un groupe de travail intercabines se réunit en ce moment afin de définir les modalités pratiques de la reconduction et le nouveau contenu de la convention-cadre pour l'année 2002 puisque l'autre vient à expiration fin de ce mois.

L'action-pilote se poursuivra donc bien – je crois que cela, c'est déjà une nouvelle importante – sur des bases qui sont à redéfinir en fonction d'une évaluation qui confirme quatre éléments :

1. l'intérêt de maintenir un travail de coordination en ce domaine dans la région concernée ;

2. la nécessité d'approfondir les pistes envisagées en matière de relogement des habitants permanents ;
3. l'utilité de développer un outil cartographique détaillé sur les domaines touristiques visés ;
4. l'obligation de passer la main à un autre opérateur que l'APIC pour organiser un accompagnement social mieux adapté aux caractéristiques de la population des habitants permanents.

Sur ce dernier point, puisque votre question l'a abordé, il faut reconnaître que l'APIC n'a pas, pour diverses raisons qui ne lui sont pas toutes propres ni imputables, réussi à instituer un lieu social durable et de confiance avec un public-cible qui est, lui-même, vous l'avez reconnu souvent, retors à toute forme d'aide susceptible de modifier, même si c'est en mieux, son mode actuel de vie. Il convient d'en tirer les leçons: c'est à quoi s'attelle, je le répète, à cette heure, le groupe de travail intercabineaux parce qu'il ne suffit pas de poursuivre ce qui a été fait pour dire qu'on est dans la bonne voie.

Enfin, je ne puis répondre à l'intérêt que vous manifestez à propos des solutions envisageables, telles que les projets «habitat-bois», qui seraient, selon vous, plus accessibles aux petits revenus. De telles conclusions devraient figurer dans un rapport d'évaluation d'une des collaborations extérieures commandées par l'APIC, mais dont les résultats doivent encore nous être adressés d'ici la date d'échéance de l'actuelle convention-cadre. N'ayant pu les examiner jusqu'à présent, je n'ai pas à porter de jugement à cet égard.

Voilà, Madame, l'ensemble des éléments que je peux vous apporter sur ce dossier, que nous ne perdons pas de vue et qui se poursuit avec un certain nombre de difficultés, mais le sujet n'est pas facile, il demande beaucoup d'interventions, de coordination et se heurte surtout bien souvent à une résistance des destinataires pour lesquels nous voulons agir.

M. le Président. – La parole est à Mme Vlamincx.

Mme Vlamincx (Écolo). – Merci, Monsieur le Ministre-Président, mais vous me rassurez un tout petit peu, dans une moindre mesure cependant que la dernière fois parce que vous m'aviez déjà dit en avril dernier, que la phase de finalisation était imminente et donc, vous me redites un petit peu la même chose en d'autres termes.

En tout cas, je me réjouis de l'heureuse convergence entre votre démarche de réunir un nouvel inter-cabinets et ma démarche d'aujourd'hui.

Effectivement, ce public est très difficile à cerner et la solution est, par conséquent, extrêmement com-

plexe. Il n'y a pas une solution, il y en a probablement plusieurs, mais ce n'est certainement pas une raison, me semble-t-il, pour laisser tomber le volet accompagnement social. Cela me paraîtrait vraiment de nature à aggraver davantage le phénomène. Donc, il ne faudrait pas, quelle que soit la démarche envisagée, Monsieur le Ministre-Président, que les populations les plus précarisées, qui, il faut le reconnaître, sont déjà concernées par ce sujet, le soient davantage. Vous comprenez ce que je veux dire. Donc, j'insiste vraiment sur l'importance de cet accompagnement social et je me réjouis que les actions-pilotes, bien entendu, continuent. Par ailleurs et parallèlement à cela, le plan global de l'inter-cabinets ne peut plus trop tarder non plus à être finalisé parce que les deux vont ensemble.

QUESTION ORALE
DE M. ANDRÉ NAMOTTE À M. KUBLA,
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES P.M.E.,
DE LA RECHERCHE
ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES,
SUR
«LES RÉCENTES DÉCLARATIONS
DU MINISTRE SUR LA RÉORGANISATION
DE L'OFFICE DE PROMOTION
DU TOURISME ET SUR LE TRANSFERT
DES AGENTS DE L'O.P.T. VERS LE C.G.T.»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. André Namotte à M. Kubla, Ministre de l'Économie, des P.M.E., de la Recherche et des Technologies nouvelles, sur «les récentes déclarations du Ministre sur la réorganisation de l'Office de promotion du tourisme et sur le transfert des agents de l'O.P.T. vers le C.G.T.».

La parole est à M. Namotte pour poser sa question.

M. André Namotte (P.S.C.). – Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, chers Collègues, dans un article paru le 28 décembre dernier dans «*Travel Magazine*», vous faites part de votre intention de réorganiser les services de l'Office de promotion du tourisme Wallonie-Bruxelles, en transférant notamment quelque 20 à 25 personnes auprès du Commissariat général au tourisme. L'objectif étant, selon vous, de renforcer la stratégie wallonne de promotion du tourisme en Wallonie à l'égard des régions limitrophes – et donc, dans le volet tourisme de proximité – que sont la Flandre, les Pays-Bas, le Grand-Duché de Luxembourg, le sud de la Grande-Bretagne et les régions limitrophes telles l'Allemagne et la France. Cette intention était, du reste, déjà exprimée lors des débats budgétaires en commission de l'Économie.

Il reste que je souhaiterais obtenir de plus amples précisions sur ces déclarations pour l'avenir de la politique du tourisme en Wallonie et je vous pose donc cinq questions.

1. À quelle échéance et comment se fera ce transfert de personnel? Cette vingtaine de personnes constituera-t-elle une antenne de l'O.P.T. ou sera-t-elle intégrée directement au C.G.T. ?

2. Pourrait-il s'agir des prémices d'un pararéglional du tourisme comme vous en avez exprimé le souhait à certains moments ?

3. Si oui, comment voyez-vous l'intégration ou la coordination avec les autres acteurs du tourisme, notamment les fédérations provinciales du tourisme, au sein d'un tel organisme ?

4. Quel sera le rôle exact, à l'avenir, des deux organismes de promotion du tourisme que sont l'O.P.T. et le C.G.T.? Ainsi, l'O.P.T. pourrait-il se voir confier comme mission, uniquement la gestion des bureaux à l'étranger? Et quelle coordination maintiendrez-vous en la matière avec la Région bruxelloise ?

5. Enfin, quel sera budgétairement l'impact de ce transfert de personnel tant du point de vue de l'O.P.T. que du point de vue du Commissariat général au tourisme ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Kubla.

M. Kubla, Ministre de l'Économie, des P.M.E., de la Recherche et des Technologies nouvelles. – Monsieur le Président, mes chers Collègues, je crois que les questions posées par M. Namotte sont particulièrement ciblées et rencontrent, en fait, une réflexion qui est en cours. Je peux vous dire qu'au fil du temps et je crois que chacun, quel que soit le banc sur lequel il siège, en a fait autant, j'ai mesuré l'importance du tourisme en Wallonie, l'attente du secteur et ce qu'il convenait de faire, dans la foulée d'ailleurs, de mon prédécesseur qui avait, entre autres, initié les mécanismes des maisons du tourisme et pris une série de décisions dans le domaine.

Pour directement commencer par le dernier aspect abordé dans vos questions, s'il ne tient qu'à moi, j'ai l'espoir, dans le courant des budgets à venir, d'accroître l'importance réservée au tourisme en termes de moyens au sein de la politique gouvernementale, mais cela devra se faire sur base de projets bien précis.

Deuxièmement, j'ai pu mesurer que la politique précédente avait permis, entre autres grâce aux fonds structurels européens, de réaliser énormément d'infrastructures, telles que des attractions, des archéo-sites, des centres d'interprétation au sein d'anciennes usines,

etc. et que visiblement, maintenant, il ne s'agit plus de continuer dans cette voie et d'en rajouter, mais plutôt de travailler dans le qualitatif, d'intensifier la venue de visiteurs chez nous et de bien les recevoir.

Donc, j'ai demandé au C.G.T. d'évoluer dans ce sens: moins d'infrastructures mais davantage de réflexion sur la promotion de l'image d'un tourisme ouvert, professionnel et de qualité.

Dans ce contexte, j'ai dû constater que tout l'effort de promotion est réalisé, à ce jour, par l'O.P.T., qui nous lie avec Bruxelles. Et je tiens à être clair d'emblée, je suis un fervent défenseur d'une solidarité bien pensée avec Bruxelles. En aucun cas, je ne souhaite donc couper les liens, mener des politiques ignorant l'autre, etc. Je souhaite que subsistent ces liens avec Bruxelles. De plus, je constate que Bruxelles, aujourd'hui, fait sa promotion à travers l'O.P.T. avec la Wallonie, le fait seul à travers le bureau qu'elle a créé dans une asbl bruxelloise et le fait en plus avec la Flandre puisque les Flamands considèrent que Bruxelles est leur capitale.

Vous retrouvez donc là une multitude de soutiens à Bruxelles alors que la Wallonie ne peut le faire quasiment qu'en commun dans un bureau bruxellois et par rapport à la politique que je souhaite mener, je crois qu'il est normal que nous puissions, comme Bruxelles l'a fait, disposer d'une certaine autonomie pour faire notre travail, travail qu'attendent les professionnels du secteur et que je viens d'évoquer.

Dans ce contexte, j'ai donc émis l'idée, effectivement, qu'il serait intéressant, en concertation avec les Bruxellois, de voir ce que nous souhaitons faire ensemble et de permettre à la Wallonie de mener sa politique dans un certain nombre de domaines liés à la promotion parce que nous n'avons pas le même type de tourisme: c'est un tourisme urbain chez eux, c'est un tourisme beaucoup plus rural, chez nous. Prenons l'exemple de la période hivernale chez nous, avec le ski, le tourisme à la ferme et que sais-je encore, cela n'a évidemment rien à voir avec le tourisme de la capitale de l'Europe et ses grands hôtels.

Donc, ce que nous devrions pouvoir faire, encore demain, c'est certainement être présent ensemble à l'étranger. A propos des bureaux dont vous parliez, tant que nous choisirons de maintenir cette formule, tant que nous garderons cette orientation – et peut-être un jour qui sait, avec l'évolution des technologies nous tournerons-nous vers d'autres types de contact avec l'étranger –, je souhaite que ces bureaux soient communs, c'est clair. Je souhaite également que nous soyons présents ensemble à certaines foires, à certains salons professionnels et que nous donnions cette image d'un espace soudé. Je crois aussi que certaines campagnes spécifiques que nous décidons de faire

ensemble, sur certains thèmes, doivent être promues en commun.

Par contre, il me paraît tout aussi évident que nous avons intérêt à ce que notre administration, ici, s'étoffe pour pouvoir prendre en mains certaines facettes qualitatives que j'ai évoquées, comme l'information, le renforcement de la professionnalisation de l'accueil avec le réseau des maisons du tourisme et l'observatoire du tourisme et toute une série de volets de cette nature. Donc, je souhaite cette évolution mais elle n'est encore qu'un projet. Vous l'avez bien dit, le journaliste qui m'a demandé ce que j'avais comme projet en matière de tourisme a repris mes propos en disant ce que je voulais faire. On verra si c'est politiquement possible, si c'est efficace et donc, nous allons nous mettre au travail dans les jours qui viennent pour essayer de le faire en parfait accord avec les Bruxellois.

Je vais aborder maintenant les questions précises que vous avez posées.

À propos du nombre de personnes qui pourraient être déplacées, j'ai lancé, à l'époque, un ordre de grandeur mais ce n'est pas évidemment affiné, nous verrons ensemble ce qu'il y a lieu de faire mais, en tout état de cause, s'il y a déplacement de personnel, ce serait certainement sur une base volontaire et en préservant leur statut. Donc, il n'y aurait aucune espèce de dégâts sociaux ou de licenciements, c'est évident. Cela me paraît, dès le départ, une chose à dire pour rassurer les personnes qui travaillent à l'O.P.T.

Vous m'avez demandé s'il s'agissait des prémices d'un pararégional de type A? C'est vrai que l'Administration elle-même estime qu'un pararégional de type A, dans toutes les missions qualitatives du tourisme, pourrait être plus souple, pourrait permettre de traiter une série de dossiers qu'aujourd'hui, nous avons quelques difficultés à traiter par la voie administrative. La meilleure preuve en est que la promotion est faite par une asbl ou une association qui a un statut spécifique apparenté à un organisme privé, même s'il y a une tutelle publique, qui a donc, une souplesse qu'une administration n'a pas. C'est dans cette optique que la réflexion est en cours mais elle n'est certainement pas arrêtée.

En ce qui concerne les fédérations provinciales, on pose souvent la question suivante: que feront-elles? Elles ont certainement un rôle à jouer et vous savez que le Ministre Charles Michel a lancé la notion de partenariat avec les provinces. Le tourisme est une des matières dans laquelle on souhaite qu'il n'y ait pas de double emploi, que l'on souhaite intégrer dans une politique voulue par la Région au niveau des provinces. Personnellement, j'entretiens, je le pense, de très bons contacts avec les fédérations provinciales. J'essaie de les aider à faire un travail complémentaire à celui que

nous faisons et à celui que les communes font. Donc, il y aura toujours, à condition de s'intégrer dans cette vision de partenariat et de similitude d'objectifs, un rôle pour ces fédérations. C'est en tout cas dans ce sens qu'on travaille avec le Ministre Michel.

Je crois avoir répondu à votre question relative à notre bureau à l'étranger et à la coordination avec Bruxelles. Personnellement, je vous demande de considérer simplement cette réflexion: le tourisme est un des grands piliers de l'économie de la Région. Si on y ajoute le secteur Horeca cela représente plus de 40.000 personnes, c'est énorme.

L'année 2001 a été un bon cru pour ne pas dire un grand. Les événements dramatiques du 11 septembre ont renforcé le côté visite au sein de l'Europe pour éviter les longs déplacements. Nous avons donc une carte à jouer. Nous avons un effort à faire et nous devons pouvoir l'assumer par rapport à nos propres objectifs sans être absolument, à tout coup, tenu de le partager avec nos partenaires et amis bruxellois qui eux-mêmes disposent de trois canaux bien distincts de promotion de leur image et de leurs activités touristiques.

Donc, cette réflexion se fait pour l'instant avec, bien entendu, la volonté du respect social, avec un souci d'efficacité, mais surtout avec la volonté de garder une solidarité étroite avec Bruxelles et je suis convaincu que nous déboucherons sur des propositions raisonnables et partagées par le plus grand nombre. J'espère que vous serez de ceux-là.

M. le Président. – La parole est à M. Namotte.

M. André Namotte (P.S.C.). – Je remercie le Ministre pour ses précisions et ses informations. C'était cela qui était surtout intéressant et donc je présume que, un jour ou l'autre, on va aboutir, Monsieur le Ministre, à un projet de décret sur le futur pararégional.

QUESTION ORALE
DE M. de LAMOTTE À M. KUBLA,
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES P.M.E.,
DE LA RECHERCHE
ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES,
SUR
«LA VENTE DE C.M.I.
ET LA DÉSIGNATION PROBABLE
DE M. SERIN
COMME ADMINISTRATEUR WALLON
AU SEIN DU CONSORTIUM «ARCELOR»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. de Lamotte à M. Kubla, Ministre de l'Économie, des P.M.E., de la Recherche et des Tech-

nologies nouvelles, sur «la vente de C.M.I. et la désignation probable de M. Serin comme administrateur wallon au sein du consortium «ARCELOR»».

La parole est à M. de Lamotte pour poser sa question.

M. de Lamotte (P.S.C.). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, entre le moment du dépôt de cette question, c'est-à-dire le 10 janvier, et aujourd'hui – et M. le Ministre Kubla en conviendra avec moi –, l'actualité a un peu anticipé cette question puisque je l'intitulais, à l'époque: «... et de la désignation probable de M. Serin». Je pense que ce n'est probablement pas de M. Serin dont il s'agira à cette mission d'administrateur wallon au sein du consortium «Arcelor».

En effet, Monsieur le Ministre, si vous me permettez de faire un tout petit historique, fin décembre, nous avons appris par la presse deux informations importantes pour la sidérurgie wallonne.

- la première, c'est le projet de vente de C.M.I. à un groupe d'investisseurs composé de M. Bernard Serin, administrateur délégué sortant de Cockerill Sambre, et de M. Meyers, ex-directeur financier de Cockerill Sambre, et d'intermédiaires financiers. Il faut savoir que la SOGEP, dans ce montage, garderait – et c'est l'objet d'une question que je vous pose, Monsieur le Ministre – 25 % du capital de la société C.M.I. en vue de respecter les principes contenus dans la convention de partenariat stratégique de Cockerill Sambre ;
- la deuxième, comme je vous le disais, c'est la désignation probable de M. Serin, mais l'actualité d'aujourd'hui nous amène à d'autres conclusions.

En ce qui concerne le premier volet, celui de la vente de C.M.I. et d'après les informations qui sont les nôtres, il semblerait que les repreneurs se donnent encore deux mois de négociation et que la presse annonce également que des repreneurs privés souhaiteraient reprendre C.M.I. dans les mêmes conditions que celles de l'offre faite par le groupe Fives-Lille.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous confirmer cette dernière information? Qu'impliquerait-elle, le cas échéant, pour l'activité de C.M.I. ?

D'autre part, j'aurais souhaité savoir, puisque la Région wallonne est actionnaire à concurrence de 25 %, si vous avez éventuellement – je dis bien éventuellement – d'autres contacts avec des repreneurs potentiels ?

Voilà les questions concernant C.M.I. Je pense que c'est un dossier intéressant et important pour la région liégeoise et qu'il faut le porter à terme.

En ce qui concerne le deuxième volet, je vous posais la question relative au nom de l'administrateur à la date de sa désignation officielle, mais des gens bien intentionnés m'ont averti, aujourd'hui – et je vais vous laisser dire le nom à cette tribune, Monsieur le Ministre –, qu'un électricien, que nous connaissons bien, qui a déjà travaillé dans le passé comme administrateur de Cockerill Sambre pour représenter l'État belge et qui a un nom très proche de celui d'un ministre de l'emploi et du travail en Belgique – comme cela, je l'aurai dit sans le dire – avait été choisi. Personnellement, je pense que c'est un bon choix. Il connaît le domaine de l'électricité et a fait de la sidérurgie et il nous a représentés dans ces dossiers-là.

Par ailleurs, j'aurais souhaité savoir où vous en étiez dans la négociation de la nouvelle convention d'actionnaires dans le cadre de la participation à 4,25 % de la Région wallonne dans le groupe Arcelor.

Il me revient qu'il y a des avenants qui sont négociés au niveau du plan stratégique, que ces avenants sont négociés et même conclus ou en voie de conclusion. Si ce n'est fait, c'est incessant. J'aurais dès lors souhaité savoir si nous pouvions, en tant que parlementaires, disposer de ces avenants lors d'un débat sur cet ancrage wallon dans le groupe Arcelor ?

Mais il est clair, Monsieur le Ministre, et là nous vous suivrons, que le plus important, c'est ce qui s'est passé: le respect des engagements d'Usinor dans le cadre des investissements pour permettre une sidérurgie performante en Wallonie. Les investissements ont été faits et les engagements ont été tenus mais, maintenant, même si tous les documents sont signés, si les choses se mettent en route, en ce qui nous concerne, c'est évidemment la réalisation effective du plan Delta qui, en dehors de toute autre considération d'une action sur le terrain, doit absolument se concrétiser sous peine de grands déboires dans les années à venir et dans un avenir proche. Donc, dans ce cadre, nous vous soutiendrons, mais pour nous, c'est vraiment fondamental que, le plan sidérurgique de la Wallonie puisse se développer et que l'on réduise ses coûts comme souhaité par le groupe Arcelor, en l'occurrence. Merci d'avance pour vos réponses, Monsieur le Ministre.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Kubla.

M. Kubla, Ministre de l'Économie, des P.M.E., de la Recherche et des Technologies nouvelles. – Monsieur le Président, chers Collègues, le dossier de la sidérurgie est évidemment essentiel pour la Région wallonne. C'est la raison pour laquelle d'ailleurs, depuis des mois, et à de très, très nombreuses reprises,

non seulement j'ai été questionné ici sur le sujet, mais on s'est employé à chercher les meilleures solutions pour pérenniser une activité sidérurgique en Wallonie.

Je ferai un très bref historique. Lorsque la Région a vendu, au groupe Usinor, les 75 % des actions moins une, nous restions, en échange de moyens financiers avec un certain nombre de garanties et d'obligations, aussi, par le fait même, propriétaire de 25 % des actions plus une. Une convention avait précisé toute une série d'engagements, d'investissements que ferait le groupe Usinor, les sanctions éventuelles s'il ne les faisait pas, le respect d'un périmètre et le droit de veto, en quelque sorte, qu'avait la Région wallonne à l'époque pour éviter que ne soient vendues des parties de ce périmètre à des acquéreurs extérieurs.

Lorsque nous avons été confrontés à la décision brutale de M. Mer, d'annoncer qu'il était, dans son nouveau plan de rapprochement – à l'époque, on parlait de Newco avec Arbed et Aceralia – impossible d'intégrer le maintien de la phase à chaud de Charleroi, cela a évidemment fait l'effet d'une bombe. Il fallait trouver des réponses.

Nous avons donc travaillé une solution avec Duferco, avec Usinor et cela a été Carsid, pour lequel nous attendons d'ailleurs encore, à ce jour, le feu vert de la Commission européenne pour nous permettre de prendre la part qui a été prévue en toute transparence dans le montage.

Cela avait comme avantage de maintenir une phase à chaud à Charleroi, de rendre globalement Duferco plus compétitif et lui permettre de ne plus être tenu de produire à Clabecq dans des conditions absolument inadaptées pour le marché de l'acier très coûteux.

Dans tout ce contexte, nous avons été amenés à décider ce que nous allions faire de notre participation. Allions-nous la maintenir dans Cockerill Sambre, allions-nous, au contraire, attendre l'échéance et la vente – parce qu'il y avait une échéance, ce qui nous amenait à la céder avec des méthodes d'évaluation des valeurs – ou bien, allions-nous la transformer en participation dans le nouveau groupe tout en mesurant bien que cela avait certaines implications ?

C'est ce choix-là qu'a fait le Gouvernement. Nous avons donc aujourd'hui un peu plus de 8 % dans le groupe Usinor, ce qui fait de nous, paradoxalement, le plus gros actionnaire d'Usinor. Mais c'est une situation transitoire: deux à trois mois. Lorsque la période requise pour mesurer toutes les conséquences du rapprochement sera terminée, nous allons alors retrouver, à due concurrence, 4,25 % environ d'actions du nouveau groupe qui sera, je vous le rappelle, numéro un mondial et je crois qu'il vaut mieux, très objectivement, être dans une telle entreprise que dans une entreprise plus vulnérable et plus petite.

Nous avons donc fait ce choix mais il ne s'agissait pas pour autant de perdre l'acquis de la convention signée à l'époque qui nous donnait certains droits. C'est ainsi que nous avons obtenu, de la direction d'Usinor, que toutes les conditions, sauf, bien sûr, celles qui avaient été remplies entre-temps – on n'allait pas, par exemple, inscrire à nouveau qu'il fallait faire quelque chose qui avait été fait, c'était fait, donc, on le gommait – soient remplies.

Donc, une nouvelle convention, adaptée en ce sens, a été négociée avec, comme effet principal, la garantie des investissements qui étaient promis à Liège, notamment, la transformation de la sanction qui, à l'époque, était payable à Cockerill Sambre en une sanction payable à la Région, ce qui était quand même plus logique puisque Cockerill était à 75 % dans Usinor – ils se payaient un peu eux-mêmes – et le maintien d'un périmètre, ce qui nous permet de dire que nous pourrons, si nous le voulons, nous opposer à toute externalisation par rapport à ce qui est contenu dans cet ensemble et ce, jusqu'à la même date que le contrat initial, c'est-à-dire 2004. Voilà le schéma.

Nous nous trouvons donc en possession d'un portefeuille logé à la SOGEPA mais je crois que tout le monde ne l'a pas encore bien compris, la Région ne sera désormais plus actionnaire de Cockerill Sambre. Cockerill Sambre est une filiale à 100 % du nouveau groupe et nous avons, en ce qui nous concerne, un portefeuille important, parce qu'avoir 4,25 % dans le nouveau groupe cela représentera certainement une somme importante et liquide puisque, à tout moment, nous pourrons, en bourse, la négocier. Elle sera cotée et très fluide.

Dans ce contexte, il est important pour nous, au-delà des garanties de partenariat signées à nouveau, que nous puissions disposer, dans le futur conseil d'administration d'Arcelor, d'un administrateur qui, non pas le couteau entre les dents vienne défendre nos 4,25 % et nos usines – cela, ce n'est pas le rôle, dans une société moderne, d'un administrateur indépendant – mais apporte son expérience et le cas échéant, défende la sensibilité wallonne, explique l'impact que cela peut avoir et apporte, avec son influence, avec sa compétence, les remarques nécessaires.

Le choix, comme vous l'avez évoqué, après bien des contacts entre le groupe Usinor, ses partenaires et nous, s'est fixé sur Jean-Pierre Anselme, qui est l'administrateur délégué de Tractebel, qui a, effectivement, travaillé pendant deux ans dans le secteur de la sidérurgie, qui est un industriel de premier plan, qui est connu de bon nombre de ses interlocuteurs futurs et qui, donc, devrait, lors de l'installation du conseil dans le courant des deux mois qui viennent – je suppose que ce sera vers le mois de mars – être appelé à

siéger comme administrateur dans ce conseil de 18 personnes parmi lesquelles trois sont aujourd'hui des représentants des travailleurs. Vous savez comme moi que les syndicats belges, wallons et flamands, auraient souhaité qu'il y en ait cinq pour que les Allemands et les Belges siègent aussi aux côtés des Espagnols, des Luxembourgeois et des Français. Pour l'instant il y a un blocage, mais ce n'est pas directement notre responsabilité. Donc, dès demain, je veillerai à ce que M. Anselme puisse avoir un contact avec ceux qui sont impliqués dans la représentation des travailleurs de la sidérurgie wallonne pour un peu faire le point sur les grands enjeux.

Et vous l'avez souligné, un des principaux objectifs, je dirais même l'essentiel, c'est celui qui conditionne la survie, c'est de rejoindre les normes de compétitivité exigées par les réalités du marché. Il faut savoir, lorsque l'on fait les comptes de 2001, que tous les sièges d'Usinor ont gagné de l'argent, sauf Cockerill Sambre, et dans des proportions significatives, que ce soit du côté de Dunkerque, du côté de la Méditerranée, en Lorraine ou à Ekostahl, les bénéfices sont de l'ordre de 40 millions d'euros – ce sont des sommes de cet ordre – nous en avons perdu près de 70 ; nous sommes les seuls.

Donc, c'est une situation dangereuse dont le personnel est conscient, les syndicats aussi. Il faudra que l'on se retrouve les manches pour s'adapter à ce niveau de production de l'acier et la venue du nouveau responsable de Cockerill Sambre, qui a fait un remarquable travail en Lorraine, devrait, je pense, donner le tempo de ce redressement qui implique d'ailleurs l'application des plans de prépension qui avaient été négociés lors de la constitution de Carsid, qui impliquent des efforts de productivité, des investissements que les patrons sont prêts à faire, bref, il faut retrouver le niveau des autres et être bénéficiaire sinon, effectivement, tout ce que nous disons, ici, aura peu de poids par rapport à la menace d'une restructuration dont nous serions les victimes.

Dans ce contexte, C.M.I. est une société un peu spécifique au sein de Cockerill Sambre. C'est une société que, depuis des années, Usinor souhaitait externaliser considérant que ce n'était pas son métier de fabriquer des chaudières, de faire de l'ingénierie, de faire de la maintenance, de faire des armes, etc. Donc, cela avait été clairement dit et progressivement accepté par tout le monde. Les négociations étaient particulièrement bien avancées avec le groupe Fives-Lille, dans lequel, d'ailleurs, M. Mer est administrateur, et les conditions, étaient une recapitalisation, par Usinor, de C.M.I. Cela a été fait, pour plus de 2 milliards. Donc, C.M.I., aujourd'hui, a ses comptes nettoyés.

À l'époque, Fives-Lille exigeait, en fonction des résultats qu'elle aurait obtenu durant trois ans, qu'elle puisse, le cas échéant, ramener la société dans le giron de Cockerill Sambre, ce qui quand même, avouons-le, était une condition particulière, mais que, faute de grives, les dirigeants étaient prêts à accepter.

Une O.P.A., suédoise, sur Fives-Lille a changé la donne: les nouveaux dirigeants ont renoncé à ce projet estimant qu'ils ne connaissaient pas suffisamment le métier et ont donc décliné l'offre.

Nous étions donc à la case départ.

Dans ce contexte, aujourd'hui, ils ne s'en sont jamais cachés, les responsables d'Usinor souhaitent toujours trouver une externalisation de C.M.I. Ils ont déjà restructuré la branche atelier, en la fusionnant avec celle de Cockerill Sambre et, de ce côté-là, c'est une affaire réglée.

Mais, les activités qui entraînent des bureaux un peu partout dans le monde, des usines, le cas échéant, des ateliers de chaudronnerie, etc.

Ils ne souhaitent plus l'assumer. C'est dans ce contexte que M. Serin, qui est apprécié, je crois, en Wallonie, en ce compris par les délégués syndicaux, par l'opinion publique et je dirais par le Gouvernement, a renoncé à représenter le nouveau groupe aux Etats-Unis et a précisé qu'il souhaitait se porter candidat à la reprise de C.M.I. dans des conditions analogues à celles qui avaient été, à l'époque, envisagées pour Fives-Lille, sans possibilité peut-être de retour, et pas tout seul. Il a fait état de la présence, à ses côtés, de M. Meyers, qui est vraiment un des grands financiers du secteur, il a fait état de ce qu'il constituerait un holding et qu'il mettrait des moyens nouveaux et il a précisé qu'il chercherait un accord avec le management local pour qu'il soit associé à la réussite, le cas échéant.

C'est tout, sauf fait. Mais reconnaissons bien que la décision essentielle, à part notre droit de veto que j'ai évoqué tout à l'heure, sera le fait d'Usinor et, demain, d'Arcelor. Pourquoi? Parce que non seulement ils sont actionnaires désormais dans des proportions totales de ces filiales mais surtout parce qu'ils ont des garanties significatives liées à des contrats antérieurs et tout repreneur devrait, demain, non seulement se subroger au groupe, en termes de garanties, mais aussi avoir la certitude qu'il serait soutenu par les syndicats, soutenu par les banquiers et capable de garder la confiance du principal client potentiel de C.M.I. qui est le groupe Arcelor lui-même. Toute chose, qu'*a priori*, M. Serin peut réunir. Il va de soi que cela ne se fera pas dans n'importe quelle condition et il est possible que cela ne se fasse pas.

Mais, je crois, *a priori*, que c'est une proposition intéressante de quelqu'un qui a démontré ses capacités de gestion et la confiance qu'il avait du personnel. Il devra nous soumettre un *business plan* et il souhaite, le cas échéant, que la SOGEPA, comme on l'avait prévu pour Fives-Lille, reste dans le parcours à concurrence de 25 % mais nous avons ce droit de veto si l'opération ne nous convenait pas. Certains, un peu par l'odeur alléchés, parce que voilà un groupe qui serait disponible à des conditions relativement abordables, se disent: «*Mais pourquoi ne ferions-nous pas nous aussi une offre de reprise*»? Je tiens à leur dire simplement que ce n'est pas une affaire neutre, dépourvue de liens avec le groupe qui va la vendre puisqu'il y a les garanties dont j'ai parlé, le maintien de la confiance pour les contrats futurs, la nécessité d'un partenariat soudé avec le monde de l'emploi et des travailleurs et le fait que les banques assurent le développement d'un groupe qui fait, aujourd'hui, plus de 10 milliards de chiffre d'affaires.

Donc, personnellement, je ne m'engage aujourd'hui sur rien. Je dis simplement que cette reprise, annoncée dans le processus élaboré par les sociétés au moment de la création du groupe, est un dossier important pour la Région liégeoise auquel nous sommes très attentifs, qui ne se fera pas dans n'importe quelle condition, qui méritera de la transparence mais qui, *a priori*, est quand même portée par des gens qui bénéficient de sérieux arguments, de sérieux supports, y compris au sein du groupe lui-même mais aussi dans ceux qui y travaillent au quotidien.

Donc, on sera certainement appelé à en reparler. L'affaire est tout sauf réglée, mais elle est manifestement présentée par des gens qui l'ont étudiée et qui bénéficient d'un soutien qui sera peut-être, le moment venu, une arme décisive, l'avenir nous le dira.

M. le Président. – La parole est à M. de Lamotte.

M. de Lamotte (P.S.C.). – Merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses. Je ne suis pas surpris au-delà de ce qu'il faut entendre. La seule chose c'est que dans le cadre du plan stratégique d'Arcelor on a évoqué un certain nombre de choses et notamment, j'ai appris que des avenants étaient en cours de négociation ou signés. Dans le cadre de la Commission de l'Économie, ici, puisque la Région wallonne ...

M. Kubla, Ministre de l'Économie, des P.M.E., de la Recherche et des Technologies nouvelles. – Tout a été signé. Dans le cadre d'un processus de fusion, contrôlé par le monde financier, il y a des règles et c'est aux juristes de se prononcer.

M. de Lamotte (P.S.C.). – Oui, mais cela peut se faire en commission, Monsieur le Ministre, il n'y a pas de problème.

M. le Président. – L'incident est clos.

QUESTION ORALE
DE M. ANDRÉ NAMOTTE À M. MICHEL,
MINISTRE DES AFFAIRES INTÉRIEURES
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE,
SUR
«LE PLAN TRIENNAL 2001-2003
DE LA COMMUNE DE BASSENGE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. André Namotte à M. Michel, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique, sur «le plan triennal 2001-2003 de la commune de Bassenge».

La parole est à M. Namotte pour poser sa question.

M. André Namotte (P.S.C.). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, ma question concerne donc le plan triennal 2001-2003 de la commune de Bassenge. Vous avez invité le Collège des bourgmestre et échevins à reporter les dossiers de subsides de l'année 2000 en 2001 et de décaler ainsi le plan triennal 2001-2002 et 2003 d'un an.

Cependant, dans le cadre de ce plan triennal, votre administration prévoyait un subside pour la réparation de l'église de Glons de 592.000 euros sur un montant total de 822.000 euros que d'ailleurs vous approuvez. J'ai un document où vous approuvez le plan pour l'année 2001, rien en 2002 et rien en 2003 pour cette pauvre petite commune.

Puis, vous déclarez dans la presse liégeoise – en tout cas, c'est ce que j'ai pu lire – que le plan triennal de la commune de Bassenge a été rentré en dehors des délais ou en retard.

Le conseil communal de Bassenge s'est réuni le 9 mars 2001. Le plan a été réceptionné à votre administration le 26 avril 2001.

Vos fonctionnaires se sont déplacés à Bassenge le 20 juin 2001 et ont demandé quelques modifications, ce qui a d'ailleurs été réalisé, cela a été fait. Ensuite le collège a délibéré le 3 juillet 2001 et le conseil communal a délibéré le 16 juillet 2001 et vous a renvoyé le plan que vous avez réceptionné le 27 juillet 2001.

Résultat, votre dernière lettre du 28 décembre 2001 stipule que l'article budgétaire est épuisé et que vous reportez le dossier pour 2002, si bien que Bassenge n'a rien pour 2001. C'est reporté en 2002 mais il n'y a

rien de prévu non plus en 2002 et il n'y a rien de prévu en 2003. Est-ce bien normal? Je pense que vous ne devriez pas harceler comme cela la commune de Bassenge.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Michel.

M. Michel, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique. – Monsieur le Président, chers Collègues, j'estime et j'espère, plus exactement, que vous n'imaginez pas sérieusement une seule seconde qu'il entrerait dans mes intentions de harceler d'une façon ou d'une autre la commune de Bassenge. Aussi, vais-je prendre un plaisir non dissimulé à vous expliquer le cheminement administratif du dossier depuis le début de son introduction à la Région wallonne, parce que la vérité a ses droits et il y a donc un certain nombre d'éléments qui doivent être rectifiés et présentés de la façon la plus claire possible. En conclusion, mais je n'y suis pas encore, je terminerai en répondant de façon précise à la question que vous posiez de savoir si c'était bien normal.

Premier élément, c'est un dossier qui a été inscrit au programme triennal 1992-1994 de la commune de Bassenge.

J'étais à l'époque, en quatrième année d'humanités.

Le montant estimé, à cette époque, s'élevait à 265.246 euros. Lors de la promesse ferme sur projet, vous le savez, une nouvelle estimation doit être faite et cela a eu lieu en 1993. On a constaté une hausse de 70.000 euros. Par rapport à l'estimation supplémentaire, on a donc porté le montant des travaux à 333.325 euros. En 1995, au moment de la promesse ferme sur adjudication, là, le coût s'est avéré absolument étonnant, puisque l'estimation a été multipliée par deux par rapport à la promesse ferme sur projet et le montant est passé à 644.523 euros, soit 310.000 euros en plus par rapport à la promesse ferme sur projet. Ce sont là des erreurs d'estimation qui sont pour le moins inhabituelles dans leur ampleur et c'est le motif pour lequel, à l'époque – et là, j'étais en dernière année d'humanités – la Région wallonne a demandé un nouvel examen de l'ensemble du dossier et a demandé de réaliser un état des lieux de l'ensemble du dossier. Malheureusement ...

M. André Namotte (P.S.C.). – Vous n'étiez plus en culottes courtes.

M. Michel, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique. – Non, c'est vrai, j'avais déjà de longs pantalons à cette époque-là.

Croyez bien, et j'imagine que vous entendez la sincérité dans le ton de ma voix, que j'en suis extrêmement désolé mais, à l'époque, la commune n'a pas donné la moindre suite aux demandes qui avaient été faites par le Ministre de l'époque et par la Région wallonne.

Lors du programme triennal 1998-2000 – j'entreprendrais mes années d'université – la commune a souhaité réinscrire le dossier à son plan triennal et le prédécesseur de l'époque a estimé ne pas pouvoir retenir le plan triennal parce que, encore une fois, les demandes d'état des lieux et d'estimation plus précise du dossier n'avaient pas été rencontrées par la commune de Bassenge.

Mon prédécesseur, Jean-Marie Severin, pour prendre en considération de la même façon que je souhaite le faire, d'ailleurs, la question des petites communes telles que Bassenge, a accepté – et c'est une chose qui est suffisamment exceptionnelle que pour être soulignée – une modification du plan triennal. Il a adressé alors un courrier fort circonstancié, dont je tiens la copie à votre disposition, Monsieur le Député, par lequel il indiquait qu'il acceptait la modification du plan triennal mais en insistant fortement pour que l'ensemble des questions posées par l'Administration en vue de compléter le dossier fassent l'objet d'une réponse circonstanciée dans le chef de la commune de Bassenge. Ce courrier a été adressé dans le courant du début de l'année 1999 et le 30 novembre 2000, je l'ai reçu. J'étais en fonction, le 30 novembre 2000. J'ai reçu le dossier exactement 15 jours avant le délai d'engagement. Et là encore, je vous demande de mesurer la sincérité dans le ton de ma voix parce que, figurez-vous que, 15 jours avant la clôture du délai d'engagement budgétaire, il se trouve que l'on est encombré par de très nombreuses demandes et que les crédits ne sont, bien entendu, pas suffisants pour satisfaire toutes les demandes et que, par conséquent, un certain nombre de choix doivent être opérés et que je n'ai pas pu – et j'ai expliqué les motivations – à l'époque, retenir en conséquence le dossier de Bassenge parce que j'ai décidé d'accorder, à ce moment-là, la priorité à des travaux qui avaient un impact significatif en termes d'amélioration de la sécurité d'un certain nombre de voiries et c'est le motif pour lequel un tel choix a été opéré.

Pour le programme triennal suivant, là, j'assume pleinement mes responsabilités. Vous l'avez dit fort justement, le délai pour introduire le dossier c'était le 30 avril 2001, délai prévu par la circulaire. Je confirme les propos tenus dans la presse, propos que vous m'avez fait l'honneur de citer et je vous en remercie très sincèrement. Le délai a été effectivement dépassé. En effet le dossier complet, qui a pu être complété grâce à la visite sur place des fonction-

naires de l'Administration des pouvoirs locaux, n'a pu être adressé à mon administration que dans le courant du mois de juillet, le 16 juillet exactement. Vous avez d'ailleurs cité vous-même la date tout à l'heure, c'est le 16 juillet que le dossier parfaitement complet a été rentré à l'Administration. Les premiers éléments reçus ne permettaient pas l'instruction totale du dossier, et vous savez bien qu'une décision ne peut pas être prise tant qu'un dossier n'est pas complet.

Le montant qui a été retenu est un montant qui est tout à fait comparable aux montants retenus pour des communes de catégorie similaire à celle de Bassenge. Je n'ai pas manqué d'attirer l'attention de la commune sur le fait qu'il y avait un risque qui était pris dès lors qu'on mettait comme première priorité des travaux qui portaient sur un montant d'une telle ampleur et que le risque que l'on prenait, bien entendu, c'était de ne pas pouvoir évacuer tous les autres travaux tels que l'amélioration de l'éégouttage, l'amélioration des voiries, etc., puisque l'enveloppe risquait d'être absorbée par ces travaux mais cela a été le choix de la commune en termes de priorité. Ce premier investissement mangeait toute l'enveloppe susceptible d'être réservée à la commune de Bassenge, mais c'est le choix de l'autonomie communale qui a été opéré et je le respecte sans la moindre réserve.

Alors, qu'en est-il? L'évaluation faite par l'Administration a permis d'estimer le montant des travaux à 821.000 euros, ce qui est quand même extraordinaire. Souvenez-vous qu'au départ, on avait un montant de 265.000 euros, il y a à peine quelques années et on en est à 821.000 euros soit un montant de 33 millions. L'intervention de la Région wallonne a été fixée à 24 millions, c'est-à-dire 592.242 euros.

Et alors là, je dois vous dire que j'ai été particulièrement heureux.

J'ai été particulièrement heureux parce que j'ai pu lire dans la presse locale – je ne manque pas de la lire, avec grande attention, chaque fois que c'est possible – et précisément dans le journal «*La Meuse*» du 9 novembre 2001, que les édiles locaux se réjouissaient de la décision du Ministre pour ce qui concernait le plan triennal. Et puis, patatras, quelques semaines plus tard, je lisais avec désespoir qu'ils étaient un petit peu moins contents que quelques semaines plus tôt puisque, à la suite d'un courrier que j'avais effectivement envoyé pour faire part de ce que les montants ne pouvaient pas être pris en charge sur le budget 2001 pour une raison toute simple, c'est-à-dire que la priorité avait été accordée aux dossiers qui étaient prêts les premiers pour permettre d'exécuter au plus haut degré possible le budget «Travaux subsidiés», on indiquait que c'était en 2002 ou en 2003 que les travaux allaient pouvoir être pris en compte. Cela a

donné lieu, effectivement, à quelques énervements politiques dans la presse pour m'accuser de harcèlement. L'exposé que je viens de faire démontre clairement qu'il n'y a dans mon chef aucune volonté de harcèlement, que ma volonté est d'exécuter au plus haut degré possible, l'ensemble des plans triennaux de toutes les communes et que je forme effectivement le vœu qu'il soit possible dans le courant de l'année 2002, voire au plus tard dans le courant de l'année 2003, mais en tout cas, dans le plan triennal 2001-2003, que la Région wallonne assume les promesses en termes d'investissements.

Et en conclusion, à votre question de savoir si je trouve cela normal, je vous répondrai : non, je ne trouve pas cela normal. Je trouve dommage qu'une commune ait eu autant de difficultés, en l'occurrence depuis 1992, à introduire correctement un dossier, à donner des informations les plus précises possible. Depuis 1992, date du début du dossier, si la commune avait eu la capacité – mais je sais que les plus petites communes ont des difficultés, notamment en termes de ressources humaines – d'introduire correctement ses dossiers, je suis certain que non seulement les travaux auraient déjà été réalisés mais que, sûrement, ce serait mes prédécesseurs qui auraient procédé à l'inauguration.

Merci de votre excellente attention.

M. le Président. – La parole est à M. André Namotte.

M. André Namotte (P.S.C.). – Tout d'abord, Monsieur le Ministre, j'ai quand même appris à propos des délais qu'il y avait eu exception puisque, semble-t-il, la commune de Dolhain (Limbourg) a rentré ses documents bien après la date que vous avez communiquée et son plan triennal a quand même été accepté.

Deuxièmement, dans votre lettre, vous dites quand même que vous vous engagez pour 2002 et pas pour 2003. Donc, j'espère que ce sera effectivement pour 2002 et que la commune de Bassenge n'attendra pas de nouveau deux ans avant que son dossier puisse arriver à maturité.

M. le Président. – L'incident est clos. J'ai bien écouté, Monsieur le Ministre. J'ai tout écouté mais je ne sais pas si vous avez terminé vos études, finalement. Vous ne l'avez pas dit. (*Rires*) La séance est levée.

– *Le Parlement s'ajourne jusqu'à convocation ultérieure.*

– *La séance est levée à 19 heures 45 minutes.*

LISTE DES ABRÉVIATIONS COURANTES

A.C.S.	Agent contractuel subventionné
APIC	Action-pilote intégrée camping
A.W.T.	Agence des Télécoms
BIAC	Brussels international airport company
C.B.R.	Cimenteries belges réunies
CRAT	Commission régionale d'aménagement du territoire
CWAPE	Commission wallonne pour l'énergie
CWATUP	Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine
D.A.T.	Delta Air Transport
D.G.R.N.E.	Direction générale des ressources naturelles et de l'environnement
D.I.I.S.	Direction interdépartementale de l'intégration sociale
D.P.E.	Division de la police de l'environnement
D.P.R.	Déclaration de politique régionale
Horeca	Hôtels, restaurants, cafés
I.B.S.R.	Institut belge pour la sécurité routière
I.P.P.	Impôts des personnes physiques
ISO	International standards organisation
M.E.T.	Ministère de l'Équipement et des Transports
P.C.	Personnal computer – ordinateur individuel
P.P.E.	Parti populaire européen
R.E.R.	Réseau express régional
SIGEC	Système informatique de gestion et de contrôle
S.R.I.	Société régionale d'investissement
S.R.I.W.	Société régionale d'investissement de Wallonie
TEC	Société de transport en commun